



This electronic version (PDF) was scanned by the International Telecommunication Union (ITU) Library & Archives Service from an original paper document in the ITU Library & Archives collections.

La présente version électronique (PDF) a été numérisée par le Service de la bibliothèque et des archives de l'Union internationale des télécommunications (UIT) à partir d'un document papier original des collections de ce service.

Esta versión electrónica (PDF) ha sido escaneada por el Servicio de Biblioteca y Archivos de la Unión Internacional de Telecomunicaciones (UIT) a partir de un documento impreso original de las colecciones del Servicio de Biblioteca y Archivos de la UIT.

(ITU) نتاج تصوير بالمسح الضوئي أجراه قسم المكتبة والمحفوظات في الاتحاد الدولي للاتصالات (PDF) هذه النسخة الإلكترونية نقلًا من وثيقة ورقية أصلية ضمن الوثائق المتوفرة في قسم المكتبة والمحفوظات.

此电子版（PDF 版本）由国际电信联盟（ITU）图书馆和档案室利用存于该处的纸质文件扫描提供。

Настоящий электронный вариант (PDF) был подготовлен в библиотечно-архивной службе Международного союза электросвязи путем сканирования исходного документа в бумажной форме из библиотечно-архивной службы МСЭ.

RAPPORT
SUR LES ACTIVITÉS DE
L'UNION INTERNATIONALE
DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

pour l'année

1964



Publié par
L'UNION INTERNATIONALE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS
GENÈVE, 1965

RAPPORT

SUR LES ACTIVITÉS DE

L'UNION INTERNATIONALE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

pour l'année

1964

En application des dispositions de l'article 10, paragraphe 2. *u*) de la Convention internationale des télécommunications, Genève, 1959, et de la Résolution N° 123 du Conseil d'administration, j'ai l'honneur de soumettre le rapport suivant aux Membres et aux Membres associés de l'Union.

Conformément à la Décision N° D.259 du Conseil d'administration, ce rapport a été divisé en deux parties; la Partie A contient les questions présentant un intérêt particulier pour l'ECOSOC, et la Partie B des renseignements complémentaires destinés aux spécialistes à l'intérieur des administrations.

En ce qui concerne les détails financiers, il y a lieu de se reporter au Rapport de gestion financière établi conformément à l'article 10, paragraphe 2. *t*) de la Convention et publié séparément.

Genève, le 13 avril 1965.



Secrétaire général



TABLE DES MATIÈRES

<i>Partie A</i>	Pages
I. L'objet de l'U.I.T. et son organisation	5
II. Aperçu général des activités de l'Union durant l'année 1964.	9
III. L'Administration de l'U.I.T.	
3.1 Questions de personnel	16
3.2 Finances	20
IV. Relations avec l'Organisation des Nations Unies et d'autres organisations internationales	24
 <i>Partie B</i>	
V. Membres et Membres associés de l'Union	29
VI. Activités de l'Union en 1964	
6.1 Conférences et réunions	31
6.2 Dix-neuvième session du Conseil d'administration	34
6.3 Activités du Secrétariat général	36
6.4 Activités du Comité international d'enregistrement des fréquences (I.F.R.B.)	38
6.5 Activités du Comité consultatif international des radiocommunications (C.C.I.R.)	42
6.6 Activités du Comité consultatif international télégraphique et téléphonique (C.C.I.T.T.)	46
6.7 Coopération technique	50
<i>Annexes</i>	
<i>Annexe 1:</i> Situation au 31 décembre 1964 des divers pays par rapport à la Convention internationale des télécommunications de Genève (1959), aux Règlements y annexés et à divers Accords, Conventions et Arrangements	57
<i>Annexe 2:</i> Résumé des recettes et des dépenses prévues dans le budget pour 1964.	70
<i>Annexe 2 a):</i> Etat des dépenses totales pour les divers organismes, y compris leur part des services communs — Exercice 1964	72
<i>Annexe 3:</i> Résumé des prévisions budgétaires de l'U.I.T. pour l'année 1964 établi dans la forme adoptée par les Nations Unies et les autres institutions spécialisées	73
<i>Annexe 4:</i> Liste des documents publiés par l'Union en 1964	75
<i>Annexe 5:</i> Liste des conférences ou réunions des Nations Unies auxquelles l'Union a été invitée en 1964	78
<i>Annexe 6:</i> Assistance technique réalisée sous les auspices de l'U.I.T. en 1964.	80
<i>Annexe 7:</i> Situation des principaux débiteurs de l'Union au 31 décembre 1964	102

PARTIE A

PAGE LAISSEE EN BLANC INTENTIONNELLEMENT

PAGE INTENTIONALLY LEFT BLANK

I. L'OBJET DE L'UNION INTERNATIONALE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS ET SON ORGANISATION

Origine et historique: L'Union internationale des télécommunications est la plus ancienne des organisations intergouvernementales qui soient devenues des Institutions spécialisées en relation avec les Nations Unies. Elle est issue du développement de l'une des grandes inventions du XIX^e siècle, le télégraphe, qui bien vite franchit les frontières des Etats afin de relier entre elles les principales villes de l'Europe. Pour établir un réseau télégraphique international, une action internationale était essentielle: il fallait en effet s'entendre sur les systèmes techniques à utiliser, sur des méthodes uniformes de traitement des messages, sur la perception des taxes, enfin sur une procédure de comptabilité internationale.

Aux ententes bilatérales entre pays limitrophes succédèrent des accords internationaux entre des groupes régionaux de pays, pour aboutir à une association intereuropéenne. Des pays extra-européens vinrent petit à petit se joindre aux premiers membres et une organisation vraiment internationale vit ainsi le jour. C'est à Paris que l'Union télégraphique internationale fut créée, en 1865, en vertu de la première Convention télégraphique internationale. Les pays Membres décidèrent de poser les bases d'un règlement applicable au service télégraphique. L'expérience acquise les conduisit plus tard à modifier ce règlement. Enfin, en 1868, on prit à Vienne la décision d'instituer un Bureau international permanent qui aurait son siège à Berne.

Le service téléphonique international ne se développa que bien plus tard et ses progrès furent plus lents. Ce n'est qu'en 1927 que ce service devint mondial, la radio ayant alors permis à la voix humaine de franchir les océans. Cependant, dès 1885, les premières dispositions concernant le service téléphonique international avaient été arrêtées à Berlin.

Lorsque la T.S.F. (radiotélégraphie) devint une réalité pratique vers la fin du XIX^e siècle, on vit immédiatement quel complément inappréciable du fil et du câble on avait entre les mains; seule la radio permettait en effet d'établir des télécommunications entre la terre et les navires en mer. La première Convention radiotélégraphique internationale fut signée à Berlin en 1906 par vingt-sept Etats maritimes. La Conférence radiotélégraphique internationale de Washington (1927) marque une étape fondamentale dans le développement des radiocommunications, car c'est à cette conférence que fut adopté le premier tableau de répartition des bandes de fréquences.

En 1932, se tinrent à Madrid deux conférences de plénipotentiaires: une Conférence télégraphique et téléphonique et une Conférence radiotélégraphique. A cette occasion, les deux conventions en vigueur furent fondues en une seule, la Convention internationale des télécommunications, et les pays qui signèrent cette convention et qui y adhérèrent donnèrent à l'Organisation le nom d'Union internationale des télécommunications afin d'indiquer l'ampleur exacte de son objet. Quatre règlements furent annexés à la Convention de Madrid, le Règlement télégraphique, le Règlement téléphonique, le Règlement des radiocommunications et le Règlement additionnel des radiocommunications.

Une Conférence de plénipotentiaires se réunit à Atlantic City en 1947 afin de reviser la Convention de Madrid. Elle apporta à l'organisation de l'Union des changements radicaux: de nouveaux organismes permanents furent créés, l'U.I.T. devint l'Institution spécialisée en relation avec les Nations Unies dans le domaine des télécommunications, enfin son siège fut transféré de Berne à Genève.

Objet de l'Union: L'Union a pour objet de maintenir et d'étendre la coopération internationale pour l'amélioration et l'emploi rationnel des télécommunications de toutes sortes; de favoriser le développement de moyens techniques et leur exploitation la plus efficace, en vue d'augmenter le rendement des services de télécommunication, d'accroître leur emploi et de généraliser, le plus possible, leur utilisation par le public; d'harmoniser les efforts des nations vers ces fins communes.

Structure de l'Union :

L'organisation de l'Union repose sur :

1. la Conférence de plénipotentiaires, organe suprême de l'Union ;
2. les Conférences administratives ;
3. le Conseil d'administration ;
4. les organismes permanents désignés ci-après :
 - a) le Secrétariat général,
 - b) le Comité international d'enregistrement des fréquences (I.F.R.B.),
 - c) le Comité consultatif international des radiocommunications (C.C.I.R.),
 - d) le Comité consultatif international télégraphique et téléphonique (C.C.I.T.T.).

La Conférence de plénipotentiaires : La Conférence de plénipotentiaires se réunit à des intervalles qui ne sont normalement pas inférieurs à cinq ans, en vue de déterminer la politique générale selon laquelle l'Union doit remplir sa mission. Elle passe en revue les travaux accomplis par l'Union et revise la Convention si elle le juge nécessaire. Elle établit les bases du budget ainsi que le plafond des dépenses pour la période allant jusqu'à sa prochaine réunion. Elle élit les Membres de l'Union appelés à composer le Conseil d'administration, ainsi que le Secrétaire général et le Vice-Secrétaire général, etc. La dernière Conférence de plénipotentiaires a eu lieu à Genève en 1959.

La Conférence administrative des radiocommunications : L'objet essentiel de cette conférence est de reviser le Règlement des radiocommunications, en examinant s'il y a lieu d'y incorporer les divers accords intervenus depuis sa réunion précédente. La dernière réunion de la Conférence administrative des radiocommunications a eu lieu à Genève en 1959.

La Conférence administrative télégraphique et téléphonique : L'objet essentiel de cette conférence est de reviser le Règlement télégraphique et le Règlement téléphonique. La dernière réunion de la Conférence administrative télégraphique et téléphonique a eu lieu à Genève en 1958.

Le Conseil d'administration : Le Conseil d'administration de l'U.I.T. est composé de 25 Membres de l'Union élus par la Conférence de plénipotentiaires, en tenant compte de la nécessité d'une représentation équitable de toutes les parties du monde. Il se réunit en session annuelle au siège de l'Union. Le Conseil d'administration est chargé de prendre toutes mesures pour faciliter la mise à exécution, par les Membres et les Membres associés, des dispositions de la Convention, des Règlements, des décisions de la Conférence de plénipotentiaires et, le cas échéant, des décisions des autres conférences et réunions de l'Union. Il assure également une coordination efficace des activités de l'Union. En particulier, il contrôle le fonctionnement administratif de l'Union, examine et arrête les budgets annuels, établit des règlements administratifs et financiers, prend les dispositions nécessaires pour la convocation des conférences, favorise la coopération internationale en vue d'octroyer une assistance technique aux pays nouveaux ou en voie de développement, etc.

Le Secrétariat général : Le Secrétaire général, assisté par un Vice-Secrétaire général, est responsable devant la Conférence de plénipotentiaires et devant le Conseil d'administration, pour l'ensemble des attributions dévolues au Secrétariat général et pour la totalité des services administratifs et financiers de l'Union. Il assure l'unité d'action pour ce qui touche aux questions administratives, à la coopération technique, aux relations extérieures, à l'information publique, et à toute autre question importante expressément formulée par le Conseil d'administration. Le Secrétariat général fournit le secrétariat des conférences et assure le travail de secrétariat qui les précède et qui les suit ; il tient à jour les nomenclatures officielles, publie les documents rassemblés par les autres organismes permanents ainsi que par lui-même et par les conférences,

distribue les documents publiés, etc. Il publie chaque mois le *Journal des télécommunications*, en trois éditions séparées (anglaise, espagnole et française). De plus, le Secrétaire général prépare le projet de budget annuel, établit un rapport de gestion financière et un compte soumis chaque année au Conseil d'administration, de même qu'un rapport annuel sur les activités de l'Union.

Le Comité international d'enregistrement des fréquences (I.F.R.B.) : Les tâches essentielles du Comité international d'enregistrement des fréquences consistent :

- a) à effectuer une inscription méthodique des assignations de fréquence faites par les différents pays, de manière à fixer, conformément à la procédure prévue dans le Règlement des radiocommunications et, le cas échéant, par les décisions des conférences compétentes de l'Union, la date, le but et les caractéristiques techniques de chacune de ces assignations afin d'en assurer la reconnaissance internationale officielle;
- b) à fournir des avis aux Membres et Membres associés, en vue de l'exploitation d'un nombre aussi grand que possible de voies radioélectriques dans les régions du spectre des fréquences où des brouillages nuisibles peuvent se produire;
- c) à exécuter toutes les tâches additionnelles relatives à l'assignation et à l'utilisation des fréquences prescrites par une conférence compétente de l'Union, ou par le Conseil d'administration avec le consentement de la majorité des Membres de l'Union en vue de la préparation d'une telle conférence ou en exécution de ses décisions;
- d) de tenir à jour les dossiers indispensables ayant trait à l'exercice de ses fonctions.

Le Comité international d'enregistrement des fréquences se compose de onze membres indépendants élus par la Conférence administrative des radiocommunications. Ces membres doivent être pleinement qualifiés par leur compétence technique dans le domaine des radiocommunications et posséder une expérience pratique en matière d'assignation et d'utilisation des fréquences. En outre, pour permettre une meilleure compréhension des problèmes qui viennent devant le Comité, chaque membre doit être au courant des conditions géographiques, économiques et démographiques d'une région du globe. Le Comité dispose d'un secrétariat spécialisé.

Les Comités consultatifs internationaux : Le Comité consultatif international des radiocommunications (C.C.I.R.) est chargé d'effectuer des études et d'émettre des avis sur des questions techniques et d'exploitation relatives aux radiocommunications.

Le Comité consultatif international télégraphique et téléphonique (C.C.I.T.T.) est chargé d'effectuer des études et d'émettre des avis sur des questions techniques, d'exploitation et de tarification concernant la télégraphie et la téléphonie.

Dans l'accomplissement de ses tâches, chaque Comité consultatif doit porter dûment attention à l'étude des questions et à l'élaboration des avis directement liés à la création, au développement et au perfectionnement des télécommunications dans les pays nouveaux ou en voie de développement, dans le cadre régional et dans le domaine international. Sur demande des pays intéressés, chaque Comité consultatif peut aussi faire des études et donner des conseils sur les problèmes relatifs aux télécommunications nationales de ces pays.

Les administrations des Membres et des Membres associés de l'Union sont de droit membres de chaque Comité consultatif international. Peut également en être membre toute exploitation privée reconnue, sous réserve de l'approbation du Membre ou Membre associé qui l'a reconnue. Le fonctionnement de chaque C.C.I. est assuré par son assemblée plénière, réunie normalement tous les trois ans, par les Commissions d'études — composées de spécialistes des administrations — qu'elle constitue pour traiter les questions à examiner, par un directeur, par un secrétariat spécialisé qui assiste le directeur, enfin par des laboratoires ou installations techniques créés par l'Union. On trouvera aux pages 45 et 48 du présent rapport les organigrammes des différentes Commissions d'études des C.C.I.

Les questions étudiées par chaque Comité consultatif international, et sur lesquelles il est chargé d'émettre des avis, lui sont confiées par la Conférence de plénipotentiaires, par une Conférence administrative, par le Conseil d'administration, par l'autre Comité consultatif ou par l'I.F.R.B. Ces questions s'ajoutent à celles que l'assemblée plénière du C.C.I. intéressé a décidé de retenir, ou, dans l'intervalle des assemblées plénières, à celles dont l'inscription a été demandée par au moins douze Membres ou Membres associés de l'Union.

Certaines de ces questions sont communes aux deux Comités consultatifs et en conséquence sont traitées par des commissions mixtes comportant des représentants des deux comités.

Il convient de mentionner tout spécialement les Commissions mixtes C.C.I.T.T.-C.C.I.R., appelées Commissions du Plan général pour le développement des réseaux de télécommunications et comprenant quatre commissions régionales, à savoir, pour l'Afrique, l'Asie, l'Amérique latine et l'Europe et le Bassin méditerranéen.

Les Commissions du Plan sont chargées d'établir un plan de développement du réseau international destiné à aider les administrations et exploitations privées reconnues quand elles concluent entre elles des accords en vue d'organiser et d'améliorer les services internationaux entre leurs pays; en outre elles examinent dans les différentes régions du monde les questions techniques, d'exploitation et de tarification que la mise en œuvre du plan pose aux pays neufs ou en voie de développement et provoquent éventuellement l'étude de ces questions par les deux C.C.I.

* * *

Coopération technique : La « coopération technique » est le nom sous lequel on désigne désormais ce qu'on appelait auparavant l'« assistance technique ». L'U.I.T. participe depuis 1951 au Programme élargi d'assistance technique des Nations Unies et joue depuis un rôle de plus en plus grand dans ce domaine important. Elle participe également au Fonds spécial des Nations Unies ainsi qu'au Programme « Personnel de direction et d'exécution » (OPEX).

Le Département de la coopération technique du Secrétariat général administre un programme au titre duquel des experts sont envoyés dans divers pays du monde entier, afin de les conseiller dans le domaine de la télégraphie, de la téléphonie ou des radiocommunications ou de les aider à former leurs futurs techniciens. C'est également dans le cadre de ce programme que de nombreux étudiants suivent des cours relatifs aux télécommunications dans des pays autres que le leur.

L'I.F.R.B. fournit une assistance technique d'une autre sorte. En plus de ses tâches relatives à l'enregistrement des fréquences et aux examens techniques qui s'y rapportent, l'I.F.R.B. est notamment chargé: a) de fournir une assistance spéciale aux administrations des pays qui ont besoin d'une telle assistance afin de rechercher des fréquences appropriées pour leurs services radioélectriques; b) de faire des études à long terme sur l'utilisation du spectre des fréquences; c) de procéder à des enquêtes sur l'utilisation de certaines fréquences, en particulier dans les cas de brouillage nuisible; d) d'administrer une procédure dont l'objet est d'améliorer les services de radiodiffusion à ondes décimétriques des administrations.

Les Comités consultatifs internationaux fournissent également une assistance technique puisque, aux termes de la Convention, ils doivent prêter leur attention à l'étude des questions et à l'élaboration des avis directement liés à la création, au développement et au perfectionnement des télécommunications dans les pays nouveaux ou en voie de développement, dans le cadre régional et dans le domaine international.

II. APERÇU GÉNÉRAL DES ACTIVITÉS DE L'UNION DURANT L'ANNÉE 1964

Le présent chapitre donne un résumé des activités de l'U.I.T. durant l'année 1964. On trouvera aux chapitres V et VI des renseignements détaillés sur les diverses questions traitées.

COMPOSITION DE L'UNION ¹

Durant l'année 1964, le nombre des Membres de l'Union est passé de 122 à 124, par suite de l'adhésion du Kenya et de la République Populaire de Mongolie à la Convention internationale des télécommunications.

Au 31 décembre 1964, le nombre des Membres associés était toujours de 2. En effet, le Malawi et la République de Zambie sont devenus Membres associés, mais en revanche, le Kenya (jusqu'alors Membre associé) est devenu Membre de l'Union et le Groupe Singapour-Bornéo britannique a été dissous.

CONFÉRENCES ET RÉUNIONS ²

La première Session de la Conférence administrative extraordinaire des radiocommunications, chargée d'élaborer un plan d'allotissement révisé pour le Service mobile aéronautique (R), s'est tenue à Genève du 27 janvier au 20 février 1964. Elle était chargée de déterminer les critères d'ordre technique propres à servir de base à une révision du plan d'allotissement des fréquences contenu dans l'Appendice 26 au Règlement des radiocommunications. Elle a fixé également les principes d'exploitation à appliquer pour évaluer les besoins en ondes décamétriques des communications du Service mobile aéronautique (R) et a établi la forme dans laquelle ces besoins devraient être présentés à l'Union.

*La Conférence africaine de radiodiffusion sur ondes kilométriques et hectométriques **

Une réunion préparatoire d'experts s'est tenue à Genève du 20 janvier au 6 février 1964. Elle a élaboré des normes techniques à l'usage de la Conférence africaine de radiodiffusion sur ondes kilométriques et hectométriques, ainsi qu'un certain nombre de directives portant sur les méthodes de planification.

Quant à la Conférence proprement dite, elle a débuté à Genève le 12 octobre, son objectif principal étant la préparation d'un plan d'assignation de fréquence mis à jour pour la bande 525-1605 kHz en vue de l'utilisation de celle-ci par les pays africains situés en dehors de la Zone européenne de radiodiffusion.

Toutefois, en raison de certaines difficultés, la Conférence a suspendu ses travaux *sine die* le 19 octobre.

¹) Pour de plus amples détails, voir le Chapitre V.

²) Pour de plus amples détails, voir le point 1 du Chapitre VI.

*) Ondes kilométriques: fréquences comprises dans la gamme 30-300 kHz, utilisées pour la radiodiffusion sonore.

Ondes hectométriques: fréquences comprises dans la gamme 300-3000 kHz, utilisées pour la radiodiffusion sonore.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION ¹

Les représentants des 25 pays Membres du Conseil d'administration ont participé à la 19^e Session de cet organe, qui a eu lieu à Genève du 6 avril au 8 mai 1964.

Outre l'examen des rapports annuels et l'étude des questions administratives courantes, le Conseil a pris des décisions sur les questions ci-après :

- limitation des dépenses relatives au personnel
- classe de l'indemnité de poste applicable à Genève
- date de la seconde session de la Conférence administrative extraordinaire des radiocommunications chargée d'élaborer un plan d'allotissement révisé pour le service mobile aéronautique (R)
- révision éventuelle de la structure des Règlements des radiocommunications
- examen des progrès accomplis dans le domaine des radiocommunications spatiales
- recommandations du groupe d'experts chargé d'étudier les mesures à prendre en vue de réduire l'encombrement des bandes de fréquences comprises entre 4 et 27,5 MHz
- utilisation d'une calculatrice électronique par l'Union

LE SECRÉTARIAT GÉNÉRAL ²

En plus de ses activités normales consacrées aux questions administratives et aux tâches de Coopération technique, le Secrétariat général a organisé les conférences précitées et exécuté les travaux préparatoires en vue de la Conférence de plénipotentiaires qui s'ouvrira à Montreux, le 14 septembre 1965.

Il a également consacré beaucoup de temps et de travail à la préparation des manifestations qui marqueront en 1965 le Centenaire de l'Union.

LE COMITÉ INTERNATIONAL D'ENREGISTREMENT DES FRÉQUENCES (I.F.R.B.) ³

Examen des fiches de notification d'assignments de fréquence

Les tâches du Comité sont définies dans la Convention et le Règlement des radiocommunications de Genève (1959). Dans le cadre de celles de ces tâches qui touchent à l'utilisation, la notification et l'enregistrement des fréquences, le Comité a procédé à l'examen technique des fiches de notification d'assignments de fréquence reçues des administrations. L'accomplissement de ces tâches a entraîné des mesures spéciales prises afin que les administrations de leur côté et le Comité du sien appliquent les dispositions du Règlement des radiocommunications.

Cas de brouillage, assistance spéciale en matière de fréquences

Le Comité a formulé des suggestions sur des cas particuliers d'utilisation des fréquences et il a présenté aux administrations des recommandations concernant la solution des cas de brouillage nuisible ou dans des cas où une administration lui a demandé une assistance spéciale en matière de recherche de fréquences convenables à assigner à ses stations radioélectriques.

Radiodiffusion à ondes décimétriques (radiodiffusion à longue distance)

L'application de la procédure spécifiée au Règlement des radiocommunications pour les bandes de fréquences attribuées en exclusivité au service de radiodiffusion à ondes décimétriques a été couronnée de succès: il s'agit, en fait, d'une méthode de planification à court terme (deux ou quatre mois, selon le cas). Le Comité a établi et publié quatre fois dans l'année les horaires en même temps que des recommandations tendant à les améliorer; les réactions des administrations conduisent à penser que cette procédure devient de plus en plus efficace.

¹) Pour de plus amples détails, voir le point 6.2 du Chapitre VI.

²) Pour de plus amples détails, voir le point 6.3 du Chapitre VI.

³) Pour de plus amples détails, voir le point 6.4 du Chapitre VI.

Contrôle des émissions

Les résumés des renseignements reçus par le Comité en provenance du contrôle des émissions ont été établis chaque mois et communiqués aux administrations. De plus, grâce à des programmes spéciaux de contrôle des émissions, le Comité a pu recueillir des informations plus détaillées sur l'utilisation de certaines bandes de fréquences.

Normes techniques — Règles de procédure

Le Comité a entrepris la révision de certaines de ses Normes techniques et de ses « Règles de procédure » pour l'examen des fiches de notification d'assignation de fréquence conformément aux dispositions du Règlement des radiocommunications. Il a établi une édition provisoire de ces Règles, dont une édition révisée sera mise à la disposition des administrations en 1965.

Préparation technique de la Conférence administrative extraordinaire des radiocommunications aéronautiques

La première session de la Conférence administrative extraordinaire des radiocommunications chargée d'établir un Plan d'allotissement révisé pour le service mobile aéronautique s'est tenue à Genève du 27 janvier au 22 février 1964. L'I.F.R.B. lui a présenté un certain nombre de documents concernant diverses questions techniques appelant un examen, et il a pris une part active aux travaux de la Conférence, dont la deuxième session doit avoir lieu en 1966.

Préparation technique de la Conférence africaine de radiodiffusion sur ondes kilométriques et hectométriques

L'I.F.R.B. a longuement étudié les problèmes techniques qui paraissent devoir se poser à la Conférence africaine de radiodiffusion sur ondes kilométriques et hectométriques; au cours des deux mois qui ont précédé l'ouverture de cette Conférence, il a mis au point un projet de plan pour la bande de fréquences 525-1605 kHz et il a établi, aux fins d'examen par la Conférence, un projet d'accord, un projet de protocole et deux projets de résolution. La Conférence africaine de radiodiffusion sur ondes kilométriques et hectométriques s'est ouverte à Genève le lundi 12 octobre 1964, mais elle a, par la suite, suspendu ses travaux *sine die* avant d'avoir achevé l'élaboration d'un plan.

Entrée en vigueur de l'Accord régional pour la Zone africaine de radiodiffusion (Genève, 1963)

L'Accord et les Plans connexes de fréquences figurant dans les Actes finals de la Conférence africaine de radiodiffusion sur ondes métriques *) et décimétriques *), tenue à Genève en 1963, sont entrés en vigueur le 1^{er} octobre 1964.

Mise en œuvre des recommandations du Groupe d'experts

Conformément à la Résolution N° 551 du Conseil d'administration, le Comité a formulé des recommandations et il a coopéré avec les administrations à la mise en œuvre, dans la mesure du possible, en ce qui concerne leurs services de radiocommunications, des recommandations formulées par le Groupe d'experts de l'U.I.T. qui s'est réuni en 1961 et 1963, afin d'étudier les mesures à prendre pour réduire l'encombrement dans les bandes de fréquences comprises entre 4 MHz et 27,5 MHz, lesquelles sont utilisées principalement pour les liaisons à longue distance.

Révision éventuelle de la structure des Règlements des radiocommunications

Le Comité a également saisi le Conseil d'administration d'un projet schématique de révision de la structure des Règlements des radiocommunications. Après avoir étudié la question, le Conseil

*) Ondes métriques: fréquences comprises dans la gamme 30-300 MHz, utilisées pour la radiodiffusion sonore et la télévision.

Ondes décimétriques: fréquences comprises dans la gamme 300-3.000 MHz, utilisées pour la radiodiffusion sonore et la télévision.

est convenu que les Règlements devraient être divisés non pas en volumes, mais en parties, de façon que le texte complet des Règlements des radiocommunications puisse être publié en un volume unique, comme il l'est actuellement.

Cycles d'études

Après avoir pris connaissance des résultats obtenus durant la première série de cycles d'études organisée en 1963 par le Comité international d'enregistrement des fréquences, le Conseil d'administration l'a invité à continuer d'organiser, soit au siège de l'Union, soit, le cas échéant, en tout autre lieu, d'autres cycles d'études portant sur les questions d'ordre pratique que suscitent l'organisation et la mise en place de services de radiocommunications. Le Comité a organisé au siège de l'Union, un cycle d'études trilingue sur la gestion et l'utilisation du spectre des fréquences radio-électriques, qui a eu lieu du 11 au 22 mai 1964.

Stages auprès de l'I.F.R.B.

En 1964, l'I.F.R.B. a reçu, pendant une durée totale de 240 jours, la visite de neuf représentants de huit administrations venus pour s'entretenir et s'informer des procédures utilisées pour le traitement des fiches de notification d'assignation de fréquence, ainsi que pour obtenir des conseils sur l'assignation de fréquences aux services relevant de leurs administrations respectives.

LE COMITÉ CONSULTATIF INTERNATIONAL DES RADIOCOMMUNICATIONS (C.C.I.R.)¹

Une Sous-Commission spéciale de la Commission d'études XI du C.C.I.R. (Télévision) s'est réunie à Londres, du 10 au 20 février 1964, en vue d'étudier le problème des normes de télévision en couleur. On avait espéré qu'il serait possible, au cours de cette réunion, d'adopter une norme unique de télévision en couleur pour les pays européens. Cet espoir a malheureusement été déçu. Le Directeur intérimaire du C.C.I.R. est d'avis, cependant, que la réunion de Londres a contribué à faciliter les échanges de vues sur une base plus large.

Compte tenu du fait que l'on prévoit de réunir la XI^e Assemblée plénière du C.C.I.R. en 1966, le Secrétariat de cet organisme a établi un programme détaillé des réunions intérimaires de Commissions d'études. De manière générale, il semble que la participation à ces réunions sera plus élevée qu'aux réunions antérieures correspondantes. A cet égard, il est intéressant de relever que cette participation accrue aux réunions des Commissions d'études du C.C.I.R. a fait naître une tendance à subdiviser ces Commissions en Groupes de travail internationaux dont le nombre, aussi bien que les activités, n'ont cessé d'augmenter.

Préparation de la XI^e Assemblée plénière

Des négociations avec les autorités norvégiennes compétentes sont actuellement en cours en vue d'assurer l'organisation de la XI^e Assemblée plénière du C.C.I.R. à Oslo, en juin/juillet 1966.

En ce qui concerne les conférences et réunions de l'U.I.T., des fonctionnaires du C.C.I.R. ont pris part, sous la conduite du Directeur intérimaire, à la réunion préparatoire d'experts en vue de la Conférence africaine de radiodiffusion sur ondes kilométriques et hectométriques, et à cette conférence proprement dite.

Grâce à une participation réciproque, le Secrétariat du C.C.I.R. est également resté en contact étroit avec les autres organisations internationales ayant des intérêts communs avec ce Comité. Il convient de mentionner tout particulièrement, à ce titre, le Comité international radiomaritime (C.I.R.M.), l'Union européenne de radiodiffusion (U.E.R.), l'Organisation internationale de radiodiffusion et télévision (O.I.R.T.), la Commission électrotechnique internationale (C.E.I.) et l'Union radio-scientifique internationale (U.R.S.I.).

Comme suite à la publication (en anglais et en français) et à la préparation (en espagnol) des principaux volumes des documents de la X^e Assemblée plénière, le Secrétariat du C.C.I.R. a pris

¹) Pour de plus amples détails, voir le point 6.5 du Chapitre VI.

les mesures nécessaires en vue de la publication du Rapport N° 322 (Révision des données relatives aux bruits atmosphériques) sous forme d'une brochure séparée.

Il a également entrepris de publier l'ouvrage intitulé « Données sur la propagation nécessaires pour les faisceaux hertziens », ainsi que le Manuel sur les antennes à effet directif.

LE COMITÉ CONSULTATIF INTERNATIONAL TÉLÉGRAPHIQUE ET TÉLÉPHONIQUE (C.C.I.T.T.)¹

La participation aux travaux du C.C.I.T.T. a continué de se développer: entre la fin de 1963 et la fin de 1964, le nombre des exploitations privées reconnues est passée de 25 à 31 et celui des organismes industriels, de 61 à 66.

La III^e Assemblée plénière de ce Comité a eu lieu à Genève, du 25 mai au 27 juin 1964. Les trois premières semaines de la session ont été consacrées aux réunions des diverses Commissions d'études, et les deux dernières aux séances de l'Assemblée plénière proprement dite.

Cette Assemblée a adopté 270 Avis nouveaux ou modifiés et réalisé des progrès extrêmement importants dans tous les domaines touchant aux télécommunications.

Il convient de signaler, en particulier, l'achèvement couronné de succès des études entreprises en vue du développement, dans le monde entier, de l'exploitation automatique du service téléphonique et du service télex. L'Assemblée a défini les méthodes d'exploitation du service intercontinental et approuvé des plans mondiaux d'acheminement et de numérotage.

Elle a également adopté les premières normes relatives au nouveau service de transmission des données. En s'attachant tout particulièrement aux problèmes des temps de propagation, elle a examiné la question de la mise en service, dans un avenir peu éloigné, des télécommunications par satellites artificiels dans le cadre du réseau général.

L'Assemblée plénière a longuement étudié quelle serait la meilleure manière de répondre aux besoins des pays en voie de développement. Elle a en particulier décidé la création de groupes de travail spécialisés chargés d'effectuer des études documentaires de caractère général et de publier des manuels pour les principales branches des télécommunications nationales.

Elle a érigé en Commissions les Sous-commissions régionales du Plan pour l'Afrique, l'Amérique Latine et l'Asie, créé une Commission régionale pour l'Europe et le Bassin méditerranéen et donné à l'ancienne Commission du Plan le titre de Commission mondiale.

Outre les réunions mentionnées ci-dessus, dont les travaux étaient associés à ceux de la III^e Assemblée plénière du C.C.I.T.T., cet organisme a tenu quinze autres réunions d'une durée totale de 106 jours, tant au début qu'à la fin de l'année 1964.

Au cours de cette même année, le Secrétariat du C.C.I.T.T. a préparé le document relatif au Plan général de développement des réseaux de télécommunications contenant les résultats acquis au cours de la réunion de Rome (novembre-décembre 1963) et comportant pour la première fois des renseignements statistiques sur le trafic mondial ainsi que des prévisions d'artères intercontinentales. La mise au point des neuf tomes de l'ouvrage dans lequel seront publiés les résultats des travaux de la III^e Assemblée Plénière a été également entreprise.

COOPÉRATION TECHNIQUE²

Avec l'accession de nouveaux pays à l'indépendance, l'Union a vu se poursuivre en 1964, comme ce fut déjà le cas au cours des années précédentes, le développement de ses activités dans le domaine de la coopération technique.

Programme élargi d'assistance technique (P.E.A.T.)

En ce qui concerne le Programme élargi d'assistance technique, l'année 1964 était la deuxième de la période biennale 1963/64, en sorte que des efforts marqués ont été déployés tout au long de l'année pour achever le plus grand nombre possible de projets. Ces efforts ont abouti à l'exécution

¹⁾ Pour de plus amples détails, voir le point 6.6 du Chapitre VI.

²⁾ Pour de plus amples détails, voir le point 6.7 du Chapitre VI.

du programme approuvé, conformément aux prévisions établies pour la période 1963/64, et à l'utilisation de 87% des fonds attribués à l'Union.

Au cours de cette année, 61 experts ont accompli des missions de durée variable dans les pays où ils ont été affectés, tandis que le nombre des bourses attribuées s'est élevé à 85. La valeur du matériel d'essai fourni aux experts au titre du programme précité s'est élevée à 46.394 dollars.

L'exécution des travaux régionaux à Bangkok, Addis-Ababa et en Amérique latine s'est poursuivie en 1964. La mission pour l'Afrique — citée dans le rapport de l'année dernière — a consacré son activité à l'exécution de la première phase de ses travaux, qui consistait à offrir une assistance aux pays intéressés pour relier entre elles les capitales de l'Afrique par des circuits de télécommunication. Cette mission a travaillé en étroite collaboration avec la Commission économique pour l'Afrique afin d'élaborer un plan de développement à long terme des télécommunications sur le continent africain.

La somme globale mise à la disposition de l'Union en 1964 au titre de ce programme s'est élevée à 1.245.667 dollars. L'ensemble des dépenses engagées sur cette somme au cours de 1964 a atteint 1.109.631 dollars.

Assistance technique à titre onéreux

Durant 1964, les Membres de l'Union ont fait un usage un peu plus étendu des possibilités d'assistance à titre onéreux. La mission au Vénézuéla, qui est la plus ancienne de cette nature, s'est poursuivie en 1964. Pour répondre à une demande de l'Arabie saoudite qui désirait disposer, pour une mission de longue durée, des services d'un expert-conseil en questions générales des télécommunications, un expert a été envoyé dans ce pays. Par ailleurs, ce pays a demandé l'aide d'un ingénieur en radiodiffusion pour une mission de courte durée. Deux autres missions de courte durée ont été accomplies, l'une en Iran, l'autre à Singapour.

Fonds spécial

Les activités de l'Union au titre de sa participation au Fonds spécial des Nations Unies ont été particulièrement importantes pendant l'année 1964. Sept projets nouveaux (Afghanistan, Algérie, Colombie, Ghana, Inde, Madagascar et Paraguay) ont été approuvés au cours de l'année, ce qui porte à 17 le nombre total des projets pour lesquels l'Union a été désignée comme agent d'exécution. Seize de ces projets concernent la création ou l'extension de centres professionnels dans les pays bénéficiant de l'assistance. L'objectif final étant la création d'institutions permanentes dans ces pays, ceux-ci, de même que l'Union, ont apporté le plus grand soin à l'organisation préliminaire des institutions prévues. L'assistance fournie par le Fonds spécial au titre de ces projets représentait une valeur totale de 14.445.300 dollars. En 1964, 46 experts se trouvaient en mission dans le cadre de ces projets et du matériel d'équipement d'une valeur de 605.722 dollars avait été commandé.

Programme « Personnel de direction et d'exécution » (OPEX)

En 1964, on a compté 4 experts OPEX en mission dans 4 pays. Ces postes relevaient de l'Administration des Nations Unies, mais l'Union a été consultée sur l'aspect technique des missions.

Assistance technique en nature

Comme à l'accoutumée, les offres d'assistance technique en nature ont été communiquées aux Membres et Membres associés.

A la suite du cycle d'études sur les hyperfréquences, organisé en 1963 à Mexico, le Gouvernement péruvien a présenté une demande en vue de l'organisation de ce même cycle à Lima, à l'intention de ses propres ingénieurs. Le Mexique a généreusement offert d'envoyer au Pérou, à ses frais, 4 experts chargés de diriger ce cours, qui a eu lieu du 17 au 29 février 1964.

Du 7 au 31 octobre 1964, c'est la République Fédérale d'Allemagne qui a organisé un cycle d'études à l'intention des pays africains de langue anglaise ayant accédé récemment à l'indépendance. Le sujet traité était « Les utilisations multiples des circuits électriques de communications ».

Congo

L'Union a poursuivi en 1964 sa mission d'assistance spéciale à la République Démocratique du Congo, en collaboration avec les Opérations civiles des Nations Unies. A la fin de l'année, cette mission comprenait 21 experts.

L'installation de l'équipement de radiocommunications offert par la République Fédérale d'Allemagne dans le cadre de son programme d'aide bilatérale, a été achevée au cours de l'année et l'équipement a été confié, par étapes successives, au personnel congolais.

Irian occidental

Le Secrétaire général des Nations Unies a institué, au début de 1964, un Fonds pour le développement de l'Irian occidental. L'aide de l'Union a été demandée pour la mise à exécution des projets destinés à ce pays. Un projet unifié pour le développement des télécommunications dans cette région du monde était en préparation vers la fin de 1964.

Comme lors des années précédentes, l'Union s'est fait représenter à toutes les réunions du Bureau de l'Assistance technique, tant à New York qu'à Genève. Elle a pris part également à la réunion de ce Bureau, tenue à Vienne en juin 1964. Sur les diverses questions d'intérêt commun ayant trait à la coopération technique, elle a, en outre, maintenu une étroite collaboration avec tous les organes des Nations Unies et avec d'autres Institutions spécialisées.

III. L'ADMINISTRATION DE L'U.I.T.

3.1 QUESTIONS DE PERSONNEL

3.1.1 Au 31 décembre 1964, l'effectif des divers organismes de l'Union comprenait 373 personnes — sans compter le personnel engagé à court terme — dont 14 fonctionnaires élus, 271 titulaires de contrats permanents (y compris les fonctionnaires nommés pour une période de stage) et 88 titulaires de contrats de durée déterminée.

TABLEAU 1

*Répartition du personnel (non compris le personnel engagé à court terme)
entre les divers organismes de l'Union *)*

Organisme	Fonctionnaires élus	Nombre de contrats		Total
		Permanents	De durée déterminée	
Secrétariat général	2	138	45	185(168)
I.F.R.B.	10**)	96	34	140(137)
C.C.I.T.T.	1	24	4	29 (26)
C.C.I.R.	1	13	5	19 (18)
	14 (14)	271 (268)	88 (67)	373 (349)

3.1.2 Le tableau des effectifs correspondant au budget de 1964 comportait 370 emplois, dont 306 permanents. (Des contrats de durée déterminée peuvent être accordés en dehors des emplois des cadres). On a enregistré les mouvements suivants au cours de l'année parmi les fonctionnaires titulaires de contrats permanents ou de durée déterminée: 3 départs à l'expiration du contrat, 11 démissions (dont 1 d'un fonctionnaire élu, 4 de fonctionnaires permanents et 4 de fonctionnaires nommés pour une période de stage).

*) Pour faciliter la comparaison, on a porté entre parenthèses les chiffres correspondants à fin 1963.
**) Le 31 décembre 1964, un Membre démissionnaire n'avait pas encore été remplacé.

3.1.3 Le nombre des fonctionnaires engagés à court terme en 1964 est indiqué dans le tableau suivant. On remarquera que le nombre des contrats (prolongations non comprises) qui avait atteint un niveau record en 1963 (764 contrats représentant 44.628 journées de travail) a été légèrement réduit en 1964 à la suite d'une diminution du travail de conférence. Il est néanmoins demeuré élevé; le nombre de journées de travail est encore considérable et très supérieur à celui de 1962 (33.593).

TABLEAU 2

Personnel engagé à court terme

	Nombre de contrats	Nombre total de journées de travail
Directeur	1	366
Ecrivains	2	199
Interprètes	130	2.469
Ingénieurs	6	1.262
Traducteurs — réviseurs	49	2.421
Techniciens II	4	260
Administrateurs adjoints I	3	788
Correcteur d'épreuve	1	348
Dessinateurs	8	718
Secrétaires, commis	54	4.434
Menuisiers	1	335
Photographes	2	366
Sténo-dactylographes et dactylographes	169	10.919
Employés de bureau	41	5.608
Mécanographes	2	336
Téléphonistes	25	486
Assembleuses et ronéotistes	70	3.851
Opérateurs (interprétation simultanée)	7	251
Commis de distribution et messagers	51	2.126
Chauffeurs	8	586
Garçons de bureau	2	242
Manutentionnaires	1	366
Nettoyeuses	3	386
	640	39.123

3.1.4 La répartition du personnel selon les grades, dans les divers organismes, est indiquée au Tableau 3. La plupart des emplois — plus de 75% — figurant dans la colonne « Secrétariat général » appartiennent à des services qui travaillent en fait pour tous les organismes de l'Union ou sont des emplois du Département de la Coopération technique.

TABLEAU 3

Répartition du personnel selon les grades

Grade	Secrétariat général		I.F.R.B.		C.C.I.T.T.		C.C.I.R.		Totaux	
Fonctionnaires élus	2		10		1		1		14	
	Perm.	Dur. dét.	Perm.	Dur. dét.	Perm.	Dur. dét.	Perm.	Dur. dét.	Perm.	Dur. dét.
D.1	2				1		1		4	
P.5	5				2		1		8	
P.4	6	2	7		1		4		18	2
P.3	16	6	14	1	1	1	1		32	8
P.2	9	1	9	1	6	1	1		25	3
P.1	5	1	2		2				9	1
G.7	5	2	7		1				13	2
G.6	12		5	1	1	2	2	1	20	4
G.5	18	3	22	2	6		1	1	47	6
G.4	21	3	18	11	2		1	3	42	17
G.3	18	10	9	13	1		1		29	23
G.2	11	15	3	5					14	20
G.1	10	2							10	2
Totaux	138	45	96	34	24	4	13	5	271	88
	185		140		29		19		373	

(Perm. = permanent; Dur. dét. = durée déterminée)

Note: Le Tableau ci-dessus indique les grades du personnel, compte tenu de ceux qui reçoivent des indemnités spéciales de fonctions.

3.1.5 On trouve dans le Tableau 4 la répartition géographique des fonctionnaires élus et du personnel de l'Union telle qu'elle se présentait à fin 1964 dans les catégories suivantes: conseillers supérieurs et catégorie professionnelle, d'une part, personnel affecté à des emplois de caractère technique des grades G.7, G.6 et G.5, d'autre part. (Le principe de la répartition géographique ne s'applique pas aux autres emplois de la catégorie des services généraux.) Chaque fois que des changements sont intervenus, le chiffre de 1963 figure entre parenthèses à côté du nouveau chiffre. Le nombre des nationalités représentées était de 37 en 1964 (pour 148 personnes) contre 36 en 1963 (pour 145); une nationalité a toutefois été perdue par suite de la démission d'un fonctionnaire irlandais.

TABLEAU 4
Répartition géographique au 31 décembre 1964

Pays	Grades										Total	
	Fonctionnaires élus	D.1	P.5	P.4	P.3	P.2	P.1	Postes techniques				
								G.7	G.6	G.5		
Afghanistan						1						1
Argentine (République)	1			1	1							3
Australie (Commonwealth de l')					2 (1)							2 (1)
Belgique					2				1 (0)	(1)		3
Biélorussie (Rép. Soc. Sov. de)				1								1
Bulgarie (Rép. Populaire de)					1							1
Canada									1			1
Chine	1			1 (0)	1 (2)							3
Colombie (République de)						1						1
Corée (République de)							1 (0)					1 (0)
Cuba	1											1
Danemark					1							1
Espagne				1	4 (2)	4 (5)	1	1				11 (10)
Etats-Unis d'Amérique	2	1			1							4
France	2	2	3	4 (3)	3 (4)	2	1	2			2	21
Inde (République de l')	1	1	1			2 (1)	(1)					5
Iran						1 (0)						1 (0)
Italie				1 (0)	(1)	2 (1)	1					4 (3)
Japon	1				1 (2)	1						3 (4)
Mexique						1						1
Norvège									1			1
Nouvelle-Zélande				1								1
Pakistan					1							2
Paraguay						1						1
Pays-Bas (Royaume des)							1				2	3
Pologne (Rép. Populaire de)	1				1							2
République Arabe Unie							1					1
République Fédérale d'Allemagne				1	1	1	1		2		1	7
République Socialiste Fédérative de Yougoslavie					1							1
Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et de l'Irlande du Nord	2		2	4 (3)	8 (8)	1	1				1	19 (17)
Sudafricaine (Rép.) et Territoire de l'Afrique du Sud-Ouest	1											1
Suède						1 (0)		(1)				1
Suisse (Confédération)			1	3	9 (8)	7 (8)	2 (3)	3	1	6		32 (33)
Tchécoslovaque (Rép. Socialiste)			1			1						2
Turquie				1								1
Ukraine (Rép. Soc. Sov. de l')				1								1
Union des Républiques Socialistes Soviétiques	(1)				2	1						3 (4)
	<u>14</u>	<u>4</u>	<u>8</u>	<u>20</u>	<u>40</u>	<u>28</u>	<u>10</u>	<u>6</u>	<u>6</u>	<u>12</u>		<u>148 (145)</u>

3.1.6 Il convient de noter que, conformément à la Résolution n° 532 du Conseil d'administration, aucun emploi vacant n'a été pourvu ni de façon permanente, ni pour une durée déterminée, dans les catégories professionnelles ou des conseillers supérieurs, et qu'il n'a été procédé à aucune nomination à titre permanent dans la catégorie des services généraux depuis mai 1964.

3.2 FINANCES

Le Rapport de gestion financière, établi par le Secrétaire général conformément aux dispositions de l'article 10 de la Convention, numéro 144 et de l'article 40 du Règlement financier de l'Union, renferme tous les détails et considérations relatifs aux finances de l'Union. Après approbation par le Conseil d'administration, un exemplaire de ce Rapport est adressé à tous les Membres et Membres associés. Cependant, pour donner une idée des crédits affectés aux différentes activités de l'Union, le budget de l'année 1964 est reproduit aux Annexes 2, 2 a) et 3 au présent rapport, soit :

Annexe 2. Le budget de l'année 1964 (y compris les crédits additionnels), tel qu'il a été approuvé par le Conseil d'administration.

Annexe 2 a). Prévisions budgétaires pour 1964 (y compris la quote-part des crédits attribués aux Services généraux) et état des dépenses des divers organismes de l'Union (y compris leur quote-part des dépenses afférentes aux Services généraux).

Annexe 3. Budget de l'année 1964 dans la forme résumée adoptée par les Nations Unies et les autres institutions spécialisées, ainsi qu'il est prévu à l'article 9, paragraphe 3 du Règlement financier de l'Union.

Conformément aux dispositions de l'article 15 de la Convention (Genève, 1959), numéros 196, 197 et 198, et des articles 2 et 6 du Règlement financier de l'Union, le budget de l'Union comprend les frais afférents, d'une part, au Conseil d'administration, au Secrétariat général, au Comité international d'enregistrement des fréquences, aux Secrétariats des Comités consultatifs internationaux, aux laboratoires et installations techniques créés par l'Union et, d'autre part, aux conférences qui, tenues selon les dispositions des articles 6 et 7 de la Convention sont convoquées sur décision ou avec l'accord de la majorité des Membres de l'Union et à toutes les réunions des Comités consultatifs internationaux.

Le Protocole additionnel II à la Convention internationale des télécommunications, Genève (1959), fixe les limites dans lesquelles le Conseil d'administration est autorisé à établir le budget annuel des dépenses récurrentes de l'Union. Pour l'année 1964, cette limite est fixée à 11.845.000 francs suisses. Toutefois, le paragraphe 3 de ce même Protocole autorise le Conseil d'administration à dépasser cette limite pour tenir compte des augmentations des échelles de traitements, des contributions au titre des pensions ou indemnités, y compris les indemnités de poste admises par les Nations Unies pour être appliquées à leur personnel en fonction à Genève et des fluctuations du cours du change entre le franc suisse et le dollar U.S., qui entraîneraient une augmentation des dépenses de l'Union.

Par le même Protocole II, paragraphe 5, le Conseil d'administration est habilité à autoriser pour l'année 1964 les dépenses relatives aux conférences et réunions convoquées sur décision ou avec l'approbation de la majorité des Membres de l'Union et aux réunions des Comités consultatifs internationaux dans la limite de 3.225.000 francs suisses. Il est en outre autorisé à approuver des dépenses dépassant cette limite si ce dépassement peut être compensé par des crédits demeurés disponibles sur une année précédente ou à prélever sur une année future.

Lors de sa 18^e session en mars/avril 1963, le Conseil d'administration, par sa Résolution n° 519, a arrêté le budget de l'Union pour l'année 1964 à 14.220.800 francs suisses au titre des dépenses récurrentes, à 1.785.650 francs suisses au titre des dépenses des conférences et réunions visées aux n°s 197 et 198 de la Convention, à 1.063.000 francs suisses au titre de la Conférence africaine de radiodiffusion, Genève 1964, couverte par les termes du n° 199 de la Convention, à 955.400 francs suisses au titre du budget des comptes spéciaux de la Coopération technique (dépenses administratives) selon les articles 6, par. 1. 11) et 12) et 35 du Règlement financier et à 1.618.000 francs suisses au titre du budget annexe des publications, conformément aux articles 19 et 20 et à l'Annexe 1 du Règlement financier.

Par sa Résolution n° 519, le Conseil d'administration a décidé de fixer pour 1964 le montant de l'unité contributive des Membres et Membres associés de l'Union à 28.400 francs suisses sur la base de la classification choisie par les Membres et Membres associés en vertu des dispositions des nos 202 et 203 de la Convention de Genève (1959), soit sur la base d'un total de 549 unités

Au cours de sa 19^e session tenue en avril/mai 1964, le Conseil d'administration a examiné les dépenses supplémentaires résultant des modifications intervenues dans les conditions d'emploi du Système commun des Nations Unies et des institutions spécialisées, de la nécessité de disposer de locaux supplémentaires, ainsi que des demandes de recrutement de personnel de renfort pour les travaux de la Coopération technique. En vue de couvrir ces dépenses supplémentaires, le Conseil d'administration, par sa Résolution n° 543, a approuvé des crédits additionnels. Il a en outre réexaminé le budget de la Conférence africaine de radiodiffusion de 1964 et apporté à ce budget quelques réductions. En conséquence, le budget définitif de l'année 1964 se présente comme suit:

- 14.791.300 francs suisses au titre des dépenses récurrentes;
- 1.785.650 francs suisses au titre des dépenses des conférences;
- 928.000 francs suisses pour la Conférence africaine de radiodiffusion (1964);
- 115.500 francs suisses au titre des dépenses couvertes par le fonds de renouvellement de l'installation d'interprétation simultanée et autres équipements électroacoustiques;
- 1.361.700 francs suisses pour le budget des comptes spéciaux de la Coopération technique;
- 1.588.950 francs suisses pour le budget annexe des publications.

Par sa Résolution n° 543, le Conseil d'administration a décidé de maintenir pour 1964 le montant de l'unité contributive à 28.400 francs suisses et de couvrir les crédits additionnels relatifs au budget de l'Union par un prélèvement de 570.500 francs suisses du compte de provision de l'Union, selon les dispositions de l'article 36, par. 3 du Règlement financier.

Au cours de sa 19^e session, par sa Résolution n° 544, le Conseil d'administration a arrêté le budget de l'Union pour 1965 à 15.058.600 francs suisses en ce qui concerne les dépenses récurrentes, à 3.800.000 francs suisses en ce qui concerne les dépenses des conférences et réunions, à 1.459.300 francs suisses en ce qui concerne le compte spécial des dépenses administratives de la Coopération technique et à 1.924.000 francs suisses en ce qui concerne le budget annexe des publications. Par cette même Résolution, le Conseil d'administration a fixé le montant de l'unité contributive des Membres et Membres associés de l'Union à 33.300 francs suisses sur la base de 552 $\frac{1}{2}$ unités.

Enfin, conformément aux dispositions de l'article 15, nos 211, 212 et 213 de la Convention, le Conseil d'administration a décidé, par sa Résolution n° 544, de fixer à 4.000 francs suisses pour 1965 la valeur annuelle de l'unité contributive aux dépenses des réunions de chacun des Comités consultatifs internationaux pour les exploitations privées reconnues, les organismes scientifiques ou industriels et les organisations internationales non exonérées sur une base de réciprocité.

Classification des Membres et Membres associés de l'Union pour la répartition des dépenses de l'Union

Au cours de l'année 1964, le nombre d'unités contributives a passé de 552 $\frac{1}{2}$ à 553 $\frac{1}{2}$ à la suite de l'adhésion des nouveaux Membres et Membres associés suivants:

Mongolie (République populaire de)	(Membre)	dès août 1964 ($\frac{1}{2}$ unité)
Malawi	(Membre associé)	dès juillet 1964 ($\frac{1}{2}$ unité)
Zambie (République de)	(Membre associé)	dès juillet 1964 ($\frac{1}{2}$ unité)

et du retrait du Membre associé ci-dessous:

Singapour-Bornéo britannique . .	(Groupe)	dès fin décembre 1964 ($\frac{1}{2}$ unité)
----------------------------------	----------	--

A la fin de 1964, l'Union comptait 124 Membres et 2 Membres associés.

Trésorerie

Grâce aux rentrées relativement satisfaisantes des contributions, il n'a pas été nécessaire d'avoir recours aux avances du Gouvernement de la Confédération suisse au cours de l'année 1964. Il a même été possible de placer à court terme, pendant plusieurs mois de l'année, une partie des fonds liquides disponibles.

*Contributions arriérées *)*

Total des sommes dues au titre des arriérés à la date du 31 décembre 1964 et sommes correspondantes pour les deux années précédentes:

	Francs suisses
31 décembre 1962	3.793.217,38
31 décembre 1963	3.689.927,84
31 décembre 1964	3.893.563,14

Bien que les efforts déployés par le Secrétaire général en vue d'obtenir le règlement des comptes arriérés aient permis de liquider certains comptes, la situation générale ne s'est pas améliorée dans ce domaine au cours de l'année 1964. On trouvera dans l'Annexe 7 au présent rapport la situation au 31 décembre 1964 des principaux débiteurs de l'Union en retard dans le paiement des sommes dues.

Caisse d'assurance du personnel de l'U.I.T.

Au 31 décembre 1964, les Caisses et Fonds auxquels sont affiliés les fonctionnaires de l'U.I.T., groupaient 489 membres (y compris 28 retraités) se répartissant de la façon suivante:

Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies:		
Membres de plein droit (dont 10 experts de la coopération technique)	298	
Membres associés (dont 75 experts de la coopération technique)	<u>149</u>	447 membres
Fonds des compléments de la Caisse d'assurance de l'U.I.T.:		
Personnel en activité	—	
Personnel pensionné	<u>14</u>	14 membres
Fonds de pensions de la Caisse d'assurance de l'U.I.T.:		
Personnel en activité	14	
Personnel pensionné	<u>14</u>	28 membres

Le fonds de réserve et des compléments de rentes de la Caisse d'assurance de l'U.I.T. a servi en 1964, 14 pensions de retraite ou d'invalidité. A noter que 3 retraités, membres de ce Fonds, touchent conjointement une prestation de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies. Par ailleurs, 3 anciens fonctionnaires ne perçoivent une pension que de la Caisse

*) On entend par arriéré les sommes dues dont l'échéance remonte à plus d'une année.

commune. Le Fonds de réserve et des compléments de rentes a servi également 4 rentes de veuves et 4 rentes d'orphelins.

Le Fonds de pensions pour sa part a servi les pensions de retraite à 14 fonctionnaires. Il a, en outre, servi 3 rentes de veuves.

Au 31 décembre 1964, l'actif de la Caisse d'assurance de l'U.I.T. s'élevait à 7.899.777,86 francs suisses.

Le Rapport de gestion de la Caisse d'assurance de l'U.I.T. qui fait l'objet de la deuxième partie du Rapport de gestion financière pour l'année 1964, donne toutes les informations au sujet des travaux effectués par la Commission de gestion de cette Caisse d'assurance.

IV. RELATIONS AVEC LES NATIONS UNIES ET LES AUTRES ORGANISATIONS INTERNATIONALES

NATIONS UNIES

Les relations de l'U.I.T. avec les Nations Unies ont continué à se dérouler dans le meilleur esprit de collaboration. Elles sont étroites aussi bien dans le domaine technique — on sait que les Nations Unies disposent d'un réseau radioélectrique —, que dans le domaine administratif, maintenant que l'U.I.T. applique le système commun des traitements, indemnités et pensions. Comme d'habitude, la coopération réalisée par la représentation mutuelle aux conférences et réunions a été complétée par un échange assez important de correspondances et de documents. On trouvera en Annexe 5 une liste des conférences et réunions tenues en 1964 sous les auspices des Nations Unies et auxquelles l'Union a été invitée, avec l'indication de celles auxquelles elle a été représentée.

COORDINATION DES ACTIVITÉS DES NATIONS UNIES ET DES INSTITUTIONS SPÉCIALISÉES

A sa session de 1964, le Conseil d'administration de l'U.I.T. a pris note des résolutions suivantes adoptées par le Conseil économique et social de l'Organisation des Nations Unies à sa XXXVI^e session:

N^o 980 (XXXVI) — Questions relatives à la science et à la technique.

N^o 993 (XXXVI) — Rapports des Institutions spécialisées et de l'Agence internationale de l'énergie atomique.

N^o 984 (XXXVI) — Décennie des Nations Unies pour le développement.

COOPÉRATION INTERNATIONALE TOUCHANT LES UTILISATIONS PACIFIQUES DE L'ESPACE EXTRA-ATMOSPHÉRIQUE

L'Union continue à porter la plus grande attention à la coopération internationale touchant les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique. Donnant suite à la Résolution de l'Assemblée générale n^o 1963 (XVIII) IV^e partie, le Conseil d'administration, lors de sa 19^e session, a rédigé un troisième rapport destiné à la XXXVII^e session du Conseil économique et social et au Comité des Nations Unies sur les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique. Les organes intéressés des Nations Unies ont examiné ce rapport. Il s'agit, par ordre chronologique, du Sous-Comité scientifique et technique du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (Genève, mai-juin 1964), du Conseil économique et social (Genève, juillet 1964) du Sous-Comité juridique du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (New York, octobre 1964) et du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (New York, octobre-novembre 1964).

Le Conseil d'administration de l'U.I.T., à sa session de 1965, fera le point de la situation, en tenant compte tout particulièrement des travaux du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique; il soumettra éventuellement aux Nations Unies un quatrième rapport sur cette question.

DÉCENNIE DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT

L'U.I.T. s'est associée aux études faites par le Comité administratif de coordination en vue de collaborer aussi utilement que possible à la Décennie des Nations Unies pour le développement. Il doit être souligné à ce sujet que si, en dehors des activités de coopération technique (Programme élargi d'assistance technique et Fonds spécial), l'Union n'opère pas sur la base de programmes spécifiques de portée et durée bien définies et financés individuellement, elle concourt par ses travaux généraux à plus ou moins long terme au développement économique de tous les pays. C'est ainsi que les efforts particuliers qu'elle déploie en matière de réglementation et de coordination de l'utilisation des fréquences et de planification des réseaux de télécommunication sont un exemple de ces activités générales qui tendent aux mêmes résultats que la Décennie des Nations Unies.

ANNÉE DE LA COOPÉRATION INTERNATIONALE

L'U.I.T. s'intéresse particulièrement à l'Année de la Coopération internationale, du fait que 1965 marque le centenaire de son existence. Une série de manifestations auront lieu durant l'année pour célébrer ce centenaire, et, grâce à l'appui des Nations Unies et des Institutions spécialisées, ces manifestations marqueront probablement comme des témoignages importants et significatifs l'Année de la Coopération internationale. A cet égard, l'U.I.T. est particulièrement reconnaissante à l'ECOSOC d'avoir adopté, à sa 37^e session, la Résolution n° 1045 relative au Centenaire de l'U.I.T.

COOPÉRATION INTERNATIONALE EN MATIÈRE D'APPLICATION DE LA SCIENCE ET DE LA TECHNIQUE AU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

Il convient de rappeler que l'U.I.T. s'est vivement intéressée à la Conférence des Nations Unies sur l'application de la science et de la technique dans l'intérêt des régions peu développées, qui s'est réunie à Genève du 4 au 20 février 1963. Elle a également accordé une attention particulière aux résultats de cette conférence et s'apprête à coopérer avec le Comité consultatif pour la science et la technique créé par le Conseil économique et social lors de sa XXXVI^e session. De plus, l'Union offrira sans réserves l'appui de son expérience et sa collaboration à l'action qu'entreprendront les organisations de la famille des Nations Unies conformément à la Résolution de l'Assemblée générale relative à la coopération internationale en matière d'application de la science et de la technique au développement économique et social.

COOPÉRATION AVEC LES COMMISSIONS ÉCONOMIQUES RÉGIONALES

L'extension de ses activités de caractère régional a conduit l'Union à rechercher la coopération des Commissions économiques régionales des Nations Unies. Ce fait a été notamment mis en relief, en 1964, par la création d'une mission mixte de l'Union et de la Commission économique pour l'Afrique (C.E.A.) en vue d'accélérer le développement des télécommunications dans l'ensemble du continent africain. Un plan d'action complet à cet effet a été examiné et approuvé par la C.E.A. à sa sixième session, en février-mars 1964. D'autre part, les relations entre l'U.I.T. et la Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient (C.E.A.E.O.) ont continué à se développer de manière très efficace. La 2^e session du Groupe de travail des experts des télécommunications, réunie à Tokio en juillet 1964, a adopté une série de recommandations concernant le développement des télécommunications dans toute la région, et l'U.I.T. a participé activement à la 13^e session du Comité des transports et des communications de la C.E.A.E.O., tenue à Bangkok en novembre 1964.

RELATIONS AVEC LES INSTITUTIONS SPÉCIALISÉES
ET LES AUTRES ORGANISATIONS INTERNATIONALES

Comme d'habitude, l'U.I.T. est restée en relations étroites avec les Institutions spécialisées de caractère technique qui ont un certain intérêt dans le domaine des télécommunications, à savoir l'Organisation de l'aviation civile internationale, l'Organisation météorologique mondiale, l'Organisation consultative intergouvernementale de la navigation maritime et la Commission océanographique intergouvernementale de l'UNESCO. Elle a en outre continué à coopérer avec la Banque internationale pour la reconstruction et le développement dans le cadre d'une étude des possibilités de financement de plans de développement des télécommunications dans un certain nombre de pays.

Il y a maintenant plusieurs années que l'Union entretient des relations de collaboration avec l'UNESCO en raison du rôle des télécommunications dans les domaines de l'information des masses et de la liberté de l'information.

Outre les Institutions spécialisées, un certain nombre d'organisations internationales, de caractère gouvernemental ou non gouvernemental, ont maintenu une étroite coopération avec l'Union.

Les organisations ci-après peuvent être citées cette année :

- Conseil de l'Europe
- Fédération internationale d'aéronautique (F.I.A.)
- Organisation internationale de radiodiffusion et de télévision (O.I.R.T.)
- Union européenne de radiodiffusion (U.E.R.)
- Comité international radio-maritime (C.I.R.M.)
- Union radio-scientifique internationale (U.R.S.I.)
- Commission électrotechnique internationale (C.E.I.)
- Organisation internationale de normalisation (I.S.O.)
- Union astronomique internationale (U.A.I.)
- Comité de la recherche spatiale (COSPAR)
- Association du transport aérien international (I.A.T.A.)
- Chambre internationale de la marine marchande (I.C.S.)
- Conseil international des unions scientifiques (C.I.U.S.)
- Organisation internationale de police criminelle (O.I.P.C.)
- Commission du Danube
- Commission des transports et communications de l'Organisation de l'Unité africaine

PARTIE B

PAGE LAISSEE EN BLANC INTENTIONNELLEMENT

PAGE INTENTIONALLY LEFT BLANK

V. MEMBRES ET MEMBRES ASSOCIÉS DE L'UNION

1. Le 31 décembre 1964, l'Union comptait 124 Membres, à savoir:

- a) les 96 pays ou groupes de territoires cités à l'Annexe 1 à la Convention de Genève, à l'exception du « Congo Belge et Territoire du Ruanda-Urundi »;
- b) les 29 pays ci-après, qui sont devenus Membres de l'Union après le dépôt d'un instrument d'adhésion à la Convention:

	devenu Membre le:
République Fédérale du Cameroun ¹⁾	22.12.1960
République Centrafricaine	2.12.1960
République du Congo (Brazzaville)	13.12.1960
République de Côte d'Ivoire	23.12.1960
République Gabonaise	28.12.1960
République du Mali	21.10.1960
République du Niger	14.11.1960
République du Sénégal	15.11.1960
République du Tchad	25.11.1960
République de Chypre	24. 4.1961
République Démocratique du Congo ²⁾	6.12.1961
République du Dahomey	1. 1.1961
République Malgache	11. 5.1961
Fédération de Nigeria	11. 4.1961
Sierra Leone	30.12.1961
République Togolaise	14. 9.1961
République de Haute-Volta	16. 1.1962
République Islamique de Mauritanie	18. 4.1962
République Arabe Syrienne	24. 8.1962
République Somalie	28. 9.1962
République Rwandaise	12.12.1962
République Unie de Tanzanie ³⁾	31.10.1962
République Démocratique et Populaire d'Algérie	3. 5.1963
Royaume du Burundi	16. 2.1963
Jamaïque	18. 2.1963
Principauté de Liechtenstein	25. 7.1963
Ouganda	8. 3.1963
Kenya	11. 4.1964
République Populaire de Mongolie	27. 8.1964

¹⁾ Antérieurement: République du Cameroun.

²⁾ Antérieurement: République du Congo (Léopoldville).

³⁾ A remplacé le Tanganyika en qualité de Membre de l'U.I.T. à la suite de la fusion de ce territoire avec Zanzibar.

2. Au 31 décembre 1964, l'Union comptait également 2 Membres associés ¹⁾, à savoir :

	devenu Membre associé le :
Malawi	9.7.1964
République de Zambie	9.7.1964

3. Au 31 décembre 1964, 74 pays avaient ratifié la Convention internationale des télécommunications de Genève (1959) et 37 pays y avaient adhéré.

En exécution de la Décision n° D 287 du Conseil d'administration, le Secrétaire général a adressé une lettre de rappel aux pays qui ont signé la Convention de Genève (1959) mais ne l'ont pas encore ratifiée, aux pays non signataires dont le nom figure à l'Annexe 1 à la Convention et qui n'ont pas adhéré à cette Convention, et aux pays qui n'ont pas encore approuvé les divers Règlements administratifs.

4. Le Tableau 1 de l'Annexe 1 au présent document indique la situation des Membres et Membres associés par rapport à la Convention de Genève à la date du 31 décembre 1964. L'Annexe 1 contient également des renseignements au sujet de certains autres conventions et accords relatifs aux télécommunications.

5. Le résultat des consultations à la suite desquelles le Malawi et la Rhodésie du Nord (dénommée actuellement République de Zambie) sont devenus Membres associés est indiqué dans la Notification n° 943.

¹⁾ Les autres Membres associés qui ont antérieurement fait partie de l'Union ont cessé d'exister comme tels :

- l'*Afrique occidentale britannique*, parce que la Fédération de Nigeria et Sierra Leone sont devenues Membres de l'Union;
- l'*Afrique orientale britannique*, parce que le Kenya, l'Ouganda et le Tanganyika sont devenus Membres de l'Union;
- le *Groupe des Bermudes-Caraïbes britanniques*, parce que la Jamaïque est devenue Membre de l'Union et que Trinidad et Tobago est devenu indépendant;
- le *Groupe Singapore-Bornéo britannique*, parce que Singapore, le Bornéo du Nord et Sarawak ont été admis au sein de la Malaisie;
- le *Territoire sous tutelle de la Somalie sous Administration italienne*, parce que la République Somalie est devenue Membre de l'Union;
- le *Territoire du Ruanda-Urundi*, parce que la République Rwandaise et le Royaume du Burundi sont devenus Membres de l'Union.

VI. ACTIVITÉS DE L'UNION EN 1964

6.1 CONFÉRENCES ET RÉUNIONS

Outre la III^e Assemblée plénière du C.C.I.T.T., sur laquelle des indications détaillées sont fournies à la section 6.6.2. du présent rapport, les conférences et réunions ci-après ont été tenues en 1964:

6.1.1 *Première session de la Conférence administrative extraordinaire des radiocommunications chargée d'établir un plan d'allotissement révisé pour le service mobile aéronautique R*

Au cours de sa 18^e session, le Conseil a proposé de convoquer en 1964, la première session d'une Conférence administrative extraordinaire des radiocommunications chargée d'établir un plan d'allotissement révisé pour le service mobile aéronautique R, avec l'ordre du jour suivant:

- a) établir les critères techniques devant servir de base à toute révision du plan d'allotissement des fréquences pour le service mobile aéronautique R contenu dans l'Appendice 26 au Règlement des radiocommunications;
- b) établir tous autres critères qui devraient être pris en considération dans toute révision de ce plan d'allotissement des fréquences et des dispositions connexes du Règlement des radiocommunications;
- c) fixer les principes d'exploitation selon lesquels il convient d'évaluer les besoins en fréquences des bandes d'ondes décamétriques pour les communications du service mobile aéronautique R;
- d) déterminer la forme sous laquelle ces besoins devraient être soumis à l'Union et fixer la date limite avant laquelle ils devraient être soumis.

Cette proposition ayant été approuvée par la majorité des Membres de l'Union, le Secrétariat général a pris les mesures nécessaires pour convoquer et organiser la session à Genève. Elle s'est ouverte au Palais des Nations le 27 janvier 1964.

M. Arthur L. Lebel, Chef de la délégation des Etats-Unis d'Amérique, a été élu Président; M. A. Jarov, Chef de la délégation de l'U.R.S.S., et M. R. Monnat, Chef de la délégation suisse, ont été élus Vice-Présidents.

Six commissions ont été constituées:

Commission de direction

Président: M. Arthur L. Lebel (Etats-Unis)
Vice-Présidents: M. A. Jarov (U.R.S.S.)
M. R. Monnat (Suisse)

Commission de vérification des pouvoirs

Président: M. A. R. Ramanathan (Inde)
Vice-Président: M. J. Hernández G. (Mexique)

Commission de contrôle budgétaire

Président: M. U. Mohr (République Fédérale d'Allemagne)

Commission des questions techniques et d'exploitation

Président: M. J. T. Penwarden (Royaume-Uni)
Vice-Président: Dr C. Wacharasindhu (Thaïlande)

Commission des statistiques de l'exploitation

Président: M. M. Chef (Ensemble des Territoires représentés par l'Office français des postes et télécommunications d'Outre-Mer)
Vice-Présidents: M. J. Marinsalda (Argentine)
M. J. Rutkowski (Pologne)

Commission de rédaction

Président: M. P. Bouchier (Belgique)
Vice-Présidents: M. M. Santiago Shaw (Espagne)
M. R. O. Hewitt (Canada)

Des représentants de 53 Membres de l'Union, de l'Organisation de l'aviation civile internationale, de l'Association du transport aérien international et de l'Organisation internationale de radiodiffusion et de télévision ont participé à la session.

En exécution des paragraphes *a*) et *b*) de son ordre du jour (voir le point 6.1.1 ci-dessus), la session a indiqué les classes d'émission admissibles et les puissances maximales à utiliser dans le service mobile aéronautique (R), et elle a adopté une Recommandation relative aux portées utiles et aux portées de brouillage, aux rapports de protection et aux courbes et cartes de portées de brouillage. Elle a décidé de maintenir le principe de base de l'allotissement des fréquences à des zones géographiques, et de conserver l'espacement actuel de 7 kHz dans les bandes 2850-3025 kHz, 3400-3500 kHz et 4650-4700 kHz; pour les bandes supérieures à 10 MHz, un espacement de 8 kHz peut être adopté. Il convient que le nouveau plan soit fondé sur l'utilisation actuelle de la radiotéléphonie à double bande latérale, mais il devra être conçu en vue de permettre l'introduction de la technique de la bande latérale unique. La session a décidé que, lorsque les administrations présenteront des renseignements statistiques sur l'exploitation de leurs aéronefs, elles devront tenir compte des possibilités offertes par la mise en œuvre de techniques utilisant les ondes métriques; elle a également décidé que les administrations utiliseront dans toute la mesure du possible les ondes métriques pour les communications sol-air et pour la diffusion de renseignements météorologiques à destination des aéronefs.

Au titre du point *c*) de son ordre du jour, la session a élaboré des données relatives au nombre d'aéronefs effectuant des vols internationaux et elle a établi un formulaire permettant d'évaluer les besoins en fréquences des bandes d'ondes décimétriques pour l'exploitation des lignes aériennes régionales et nationales.

Enfin, la session a rédigé des instructions relatives aux statistiques d'exploitation des vols internationaux, régionaux et nationaux que les administrations doivent envoyer à l'I.F.R.B. et a expliqué la façon détaillée comment ce comité doit analyser ces données et les présenter à la seconde session.

Les décisions ci-dessus ont été exposées dans un Rapport que la première session a adopté lors de sa séance plénière de clôture tenue le 20 février. Ce rapport a été communiqué ensuite aux Membres de l'Union pour qu'ils l'étudient et prennent toutes mesures utiles à ce sujet.

La date et le lieu de la seconde session de la Conférence seront fixés par le Conseil d'administration au cours de sa session de 1965.

6.1.2 Conférence africaine de radiodiffusion sur ondes kilométriques et hectométriques

Le Conseil avait proposé, lors de sa 17^e session, de réunir en 1964 une Conférence africaine de radiodiffusion sur ondes kilométriques et hectométriques, chargée principalement d'établir un plan de radiodiffusion mis à jour pour la bande 525-1605 kHz pour les pays africains situés en dehors de la Zone européenne de radiodiffusion, et d'examiner la situation dans les bandes 150-285 kHz et 525-1605 kHz en ce qui concerne les pays africains compris dans ladite Zone.

Au cours de sa 18^e session, le Conseil a proposé que la Conférence soit précédée par une Réunion préparatoire d'experts, comme ce fut le cas pour la Conférence européenne de radiodiffusion sur ondes métriques et décimétriques tenue à Stockholm en 1961.

A sa 19^e session, le Conseil a proposé que la Conférence se réunisse à Genève à partir du 12 octobre 1964, sa durée maximale étant fixée à quatre semaines.

Toutes ces propositions ont été approuvées par la majorité des Membres de l'Union intéressés, c'est-à-dire par ceux qui se trouvent dans les Zones européenne et africaine de radiodiffusion.

La Réunion préparatoire d'experts

Cette réunion s'est ouverte au Palais des Nations, à Genève, le 20 janvier 1964.

M. Alpha Diallo (République de Guinée) en a été élu Président et M. D. Oke (Fédération de Nigeria) Vice-Président. Les cinq Commissions ci-après ont été constituées:

Commission 1: Commission de direction

Président: M. Alpha Diallo (Rép. de Guinée)

Vice-Président: M. D. Oke (Féd. de Nigeria)

Commission 2: Commission de contrôle budgétaire

Président: M. D. M. Gabre-Selassie (Ethiopie).

Commission 3: Commission des normes techniques

Président: M. J. L. Mills (Ghana)

Commission 4: Commission de la méthode de planification

Président: M. J. Foalem-Fotso (Rép. Féd. du Cameroun)

Commission 5: Commission de rédaction

Président: M. B. Zerrouki (Rép. Dém. et Pop. d'Algérie)

Les représentants de 36 Membres et d'un Membre associé de l'Union ainsi que deux organisations internationales ont participé à la Réunion préparatoire d'experts.

Celle-ci a terminé ses travaux le 6 février 1964 par l'adoption d'un Rapport contenant une série de normes techniques dont elle a recommandé l'utilisation par la Conférence elle-même, ainsi qu'un certain nombre de directives sur les méthodes de planification.

La Conférence elle-même

La Conférence a été ouverte au Palais des Nations, à Genève, le 12 octobre 1964, par M. F. Henneberg, chef de la délégation de l'Autriche et doyen de la Conférence.

M. Alpha Diallo (Rép. de Guinée) a été élu Président et M. I. Lasode (Féd. de Nigeria) Vice-Président.

A l'ouverture de la Conférence, 57 Membres et 1 Membre associé de l'Union étaient représentés; des observateurs de l'UNESCO et de deux organisations internationales, l'Union européenne de radiodiffusion et l'Organisation internationale de radiodiffusion et télévision étaient également présents.

Le 13 octobre, il fut décidé par un vote à la majorité d'exclure de la Conférence les délégations du Portugal et de la République sudafricaine. Cette décision conduisit 22 délégations — pour la plupart de pays d'Europe occidentale — à se retirer de la Conférence le 14 octobre. Les délégations du Portugal et de l'Union sudafricaine déclarèrent alors qu'elles se retireraient également de la Conférence.

Toutes les tentatives faites en vue de trouver une solution ayant échoué, le Secrétariat général décida de retirer les services du secrétariat de la Conférence après la fin du travail le 15 octobre et, le 19 octobre, les délégations qui étaient restées à Genève décidèrent de suspendre *sine die* les travaux de la Conférence.

6.2 LA 19^e SESSION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

6.2.1 *Participants*

Le Conseil a tenu sa 19^e session à Genève, du 6 avril au 8 mai 1964. Y assistaient les représentants des 25 Membres du Conseil, soit: la République Argentine, le Commonwealth de l'Australie, le Brésil, le Canada, la Chine, la République de Colombie, l'Espagne, les Etats-Unis d'Amérique, l'Ethiopie, la France, la République de l'Inde, l'Iran, l'Italie, le Japon, le Royaume du Maroc, le Mexique, la République des Philippines, la République Arabe Unie, la République Fédérale d'Allemagne, la République Fédérative Socialiste de Yougoslavie, le Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et de l'Irlande du Nord, la Confédération Suisse, la République Socialiste Tchécoslovaque, la Tunisie et l'Union des Républiques Socialistes Soviétiques.

6.2.2. *Structure des Commissions*

M. Mohamed Mili (Tunisie) et M. C. J. Griffiths (Australie) ont été élus respectivement Président et Vice-Président, et les Commissions suivantes ont été constituées:

Finances

Président: M. M. Ben Abdellah (Maroc)
Vice-Président: M. K. R. K. Iyengar (Inde)

Personnel — Pensions

Président: M. A. Wolstencroft (Royaume-Uni)
Vice-Président: M. G. Shakibnia (Iran)

Relations avec les Nations Unies et Coopération technique

Président: M. C. W. Loeber (Etats-Unis d'Amérique)
Vice-Président: M. I. Fouad (République Arabe Unie)

Vérification des Comptes

Président: M. H. Pressler (R. F. d'Allemagne)
Vice-Président: M. J. Lachica (Philippines)

Fréquences

Président: M. W. J. Wilson (Canada)
Vice-Président: M. L. Barajas Gutiérrez (Mexique)

Résolutions et Rapports

Président: Dr F. Nicotera (Italie)
Vice-Président: M. M. Laipert (R. S. Tchécoslovaque)

Rédaction

Président: M. G. Terras (France)
Vice-Président: M. J. Garrido Moreno (Espagne)

La Commission des Résolutions et Rapports est une nouvelle commission, créée à la 19^e session pour préparer la documentation que le Conseil soumettra à la Conférence de plénipotentiaires de 1965.

6.2.3 *Questions importantes discutées*

En dehors de l'examen des rapports annuels de caractère courant et des questions administratives, l'ordre du jour de la 19^e session comportait un certain nombre de questions importantes qui ont fait l'objet de décisions du Conseil. Parmi ces dernières, il convient d'accorder une mention particulière à celles-ci:

6.2.3.1 *Limitation des dépenses de personnel*

Le Conseil a manifesté une certaine inquiétude devant l'augmentation constante des dépenses de personnel et a estimé que la Conférence de plénipotentiaires sera obligatoirement amenée à étudier sérieusement ce problème et à rechercher les moyens propres à le résoudre dans l'avenir. La Conférence pourrait d'autre part procéder à une réorganisation des secrétariats, laquelle entraînerait une modification des effectifs de l'Union. Afin de ne pas entraver une telle action, le Conseil a décidé que, jusqu'à la fin de la prochaine Conférence de plénipotentiaires, aucun emploi vacant ne sera pourvu dans les catégories professionnelles ou des conseillers supérieurs et qu'il ne sera procédé à aucune nomination à titre permanent dans la catégorie des services généraux.

6.2.3.2 *Classe de l'indemnité de poste applicable à Genève*

Se fondant sur les mesures prises par l'Organisation des Nations Unies et par les institutions spécialisées ayant leur siège à Genève, le Conseil a décidé que l'indemnité de poste due aux fonctionnaires de la catégorie professionnelle et des catégories supérieures sera versée au taux de la classe 3, avec effet au 1^{er} janvier 1964. Il a également autorisé le Secrétaire général à appliquer, à l'avenir, les modifications de la classe de l'indemnité de poste dès que ces modifications seront mises en vigueur aux Nations Unies.

6.2.3.3 *Désignation d'un Directeur (faisant fonction) du C.C.I.R.*

Le Dr Metzler, Directeur du C.C.I.R., étant décédé le 20 juin 1963, le Conseil a désigné M. L. W. Hayes comme Directeur (faisant fonction) du C.C.I.R.

6.2.3.4 *Préparation de la Conférence de plénipotentiaires*

Le Conseil a examiné les dispositions prévues pour la réunion de la Conférence de plénipotentiaires qui, sur l'invitation du Gouvernement de la Confédération Suisse, s'ouvrira à Montreux le 14 septembre 1965.

6.2.3.5 *Date de la seconde session de la C.A.E.R. chargée d'élaborer un plan d'allotissement révisé pour le Service Mobile Aéronautique (R)*

Outre les réunions des C.C.I., le programme de l'Union pour 1965 prévoyait la Conférence de plénipotentiaires et la seconde session de la Conférence aéronautique. Il est apparu évident que ce programme devait entraîner pour 1965 une dépense supérieure aux crédits autorisés en vertu du paragraphe 5 du Protocole II annexé à la Convention. Dans ces conditions, le Conseil a consulté les Membres de l'Union, leur demandant s'ils autoriseraient un dépassement de crédits ou s'ils préféreraient renvoyer à 1966 la seconde session de la Conférence aéronautique. Une forte majorité de pays s'est prononcée en faveur du renvoi et il a été décidé que la date exacte, le lieu et la durée de cette conférence seraient fixés par le Conseil au cours de sa session de 1965. Le Conseil a aussi recommandé que les délais établis pour le rassemblement et la présentation des renseignements statistiques sur l'exploitation des aéronefs soient prolongés d'une année.

6.2.3.6 *Révision éventuelle de la structure des Règlements des radiocommunications*

Vu le petit nombre d'administrations qui ont exprimé leur opinion sur cette question, le Conseil a invité l'I.F.R.B. à communiquer aux administrations — en leur demandant leurs observations — le projet de structure révisée des Règlements des radiocommunications qu'il avait élaboré et à faire rapport à ce sujet à la 20^e session du Conseil.

6.2.3.7 *Progrès accomplis dans le domaine des radiocommunications spatiales*

Le Conseil a estimé qu'il serait extrêmement utile que toutes les administrations soient tenues informées des progrès des radiocommunications spatiales. Dans ce but, les administrations ont été invitées à envoyer chaque année au Secrétaire général des rapports sur les progrès accomplis par leur pays dans le domaine des radiocommunications spatiales. Ces rapports seront communiqués à tous les Membres de l'Union; ils permettront au Conseil d'administration de déterminer le moment où il conviendra de recommander la convocation d'une C.A.E.R. chargée d'élaborer de nouveaux accords concernant la réglementation internationale de l'utilisation des bandes de fréquences attribuées aux radiocommunications spatiales.

6.2.3.8 *Recommandations du Groupe d'experts (mesures à prendre en vue de réduire l'encombrement des bandes de fréquences comprises entre 4 et 27,5 MHz)*

Le Conseil a pris note du fait que, pour mettre en vigueur certaines recommandations du Groupe d'experts, il faudrait modifier le texte actuel de diverses dispositions du Règlement des radiocommunications, ce qui ne pourrait être fait que par des conférences administratives des radiocommunications appropriées. Cependant, il a estimé qu'il serait dans l'intérêt des Membres de l'Union, et notamment dans celui des pays nouveaux et en voie de développement, que les recommandations du Groupe d'experts soient mises en application dans le délai le plus court et dans la mesure du possible.

6.2.3.9. *Centenaire de l'Union*

Un Groupe de travail du Conseil a examiné les diverses manières selon lesquelles le Centenaire de l'Union pourrait être dignement commémoré en 1965. Il a été convenu que l'on publierait un livre relatant l'histoire de l'Union, que l'on ouvrirait un concours international pour l'érection d'un monument qui serait un don collectif des Membres de l'Union, enfin que les administrations seraient invitées à émettre des timbres poste-commémoratifs.

6.2.3.10 *Utilisation d'une calculatrice électronique par l'Union*

A sa 18^e session, le Conseil a invité l'I.F.R.B. à effectuer des études techniques et financières sur les calculatrices disponibles sur le marché, en vue de déterminer celle qui convient le mieux aux besoins du Comité dans la limite des crédits disponibles.

Ayant examiné les rapports présentés par l'I.F.R.B. à la suite des études effectuées, le Conseil a décidé qu'un contrat devait être passé pour l'installation, au 1^{er} janvier 1966, d'une calculatrice Remington Rand UNIVAC 1050.

6.3 ACTIVITÉS DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

6.3.1 *Généralités*

Les activités du Secrétariat général en matière administrative et dans le domaine de la Coopération technique sont exposées par le détail dans d'autres sections du présent rapport.

Au cours de 1964, le Secrétariat général a effectué des travaux préparatoires d'ordre administratif en vue de la première session de la Conférence administrative extraordinaire des radiocommunications chargée d'élaborer un plan d'allotissement révisé pour le service mobile aéronautique (R), de la Réunion préparatoire d'experts de la Conférence africaine de radiodiffusion sur ondes kilométriques et hectométriques, et de cette Conférence elle-même; il a assuré, en outre, les secrétariats de ces réunions.

Des discussions ont eu lieu avec les représentants du Gouvernement suisse au sujet des installations et services à mettre à la disposition de la Conférence de plénipotentiaires, qui doit s'ouvrir à Montreux le 14 septembre 1965.

De plus, un effort considérable a été consacré aux préparatifs de la célébration, en 1965, du Centenaire de l'Union.

6.3.2 Publications de documents

Le texte, les illustrations et la présentation de l'ouvrage du Centenaire de l'Union ont été mis au point durant l'année et le manuscrit, en trois langues, a été envoyé à l'imprimeur. Outre cet ouvrage, le Service des publications et des ventes a assuré la publication, en 1964, des documents dont le détail est donné à l'Annexe 4.

Le volume de travail dont se sont acquittés, au cours de la même période, le Service des publications et celui des expéditions, documents et transports ressort des statistiques ci-après (les chiffres donnés entre parenthèses sont ceux de 1963):

11.013	(9.514)	correspondance d'arrivée concernant des commandes
36.808	(34.708)	lettres expédiées
182.547	(152.369)	envois de publications
187	(101)	colis expédiés par poste aérienne
9.064	(8.346)	factures
58	(52)	relevés de comptes
445	(318)	caisses
57	(38)	containers
32.046	(22.755)	publications imprimées expédiées directement par l'imprimeur
445.313 fr. s.	(346.733 fr. s.)	montant des frais de transport et d'affranchissement postal

Ces statistiques montrent que l'année 1964 a été la plus chargée qu'ait connue jusqu'ici le Service des publications et celui des expéditions.

On sait que les C.C.I. ont confié au Service des expéditions la responsabilité de leurs documents. Ce transfert de responsabilité, achevé en 1963, a eu des conséquences importantes sur le volume des expéditions; en effet, le nombre des documents expédiés en 1964 a atteint environ le double de la moyenne annuelle des documents expédiés pendant les années 1954-1962, et dépassé de 20% le total de 1963. Toutefois, cette augmentation doit être attribuée en partie à l'accroissement du nombre des Membres de l'Union, qui a sans doute influé également sur les ventes de publications et la correspondance avec les Membres. Le nombre annuel des lettres reçues et expédiées a doublé depuis 1956; on a noté une nette augmentation après la Conférence de plénipotentiaires de 1959.

Le problème de la place nécessaire au stockage n'est pas résolu. Une étude est en cours à ce sujet sur la reproduction des archives par micro-film; on étudie également les avantages que pourrait présenter l'utilisation de la calculatrice pour certains travaux de secrétariat et de comptabilité incombant au Service des publications.

Conformément aux décisions prises par le Conseil d'administration à sa 18^e session, le prix des documents vendus aux administrations des Membres et Membres associés de l'Union a été, en 1964, majoré de 3% à titre de frais généraux; pour les autres souscripteurs, la majoration a été de 8%.

6.3.3 Le Journal des télécommunications

La publication du *Journal des télécommunications* a continué, en 1964, à peu près selon les mêmes principes et méthodes que lors des quelques années précédentes. En juin, M. A. H. Catá, membre de l'I.F.R.B. a résigné ses fonctions de Président du Comité de rédaction, qu'il remplissait depuis le 1^{er} juillet 1958. Le Secrétaire général a alors fait appel à M. N. V. Gadadhar, Conseiller supérieur au C.C.I.R. pour présider le Comité de rédaction. La rédaction du *Journal* n'a subi aucun changement.

Le *Journal* a continué de publier des articles très variés, dont bon nombre ont porté sur les activités de l'Union et notamment sur les travaux actuels et futurs de la Commission du Plan. Une fois encore, le tirage a accusé une augmentation d'environ 10%; de leur côté, les recettes de publicité ont passé de 75.222 francs suisses à 90.138,80 francs suisses.

6.4 ACTIVITÉS DU COMITÉ INTERNATIONAL D'ENREGISTREMENT DES FRÉQUENCES (I.F.R.B.)

6.4.1 *Traitement des fiches de notification d'assignments de fréquence*

Dans le cadre de celles de ses tâches qui touchent à l'utilisation, la notification et l'enregistrement des fréquences dans le Fichier de référence, le Comité a, pendant l'année 1964, traité conformément aux dispositions de la Convention et de l'article 9 du Règlement des radiocommunications, 41.442 fiches de notification d'assignation de fréquence. Des mesures spéciales ont été prises afin que les administrations de leur côté et le Comité du sien appliquent les dispositions du Règlement des radiocommunications.

6.4.2 *Examen technique des fiches de notification*

Le Comité a procédé à l'examen ou au réexamen technique de 15.532 assignments notifiées aux termes de l'article 9 du Règlement des radiocommunications, aux fins d'inscription dans le Fichier de référence international des fréquences.

6.4.3 *Enquêtes, cas de brouillage, assistance spéciale en matière de fréquences*

Le Comité applique dans toute la mesure de ses possibilités les dispositions du Règlement de 1959 concernant des tâches qui sont venues s'ajouter à celles qui lui étaient confiées d'après le Règlement de 1947: il s'agit notamment des enquêtes sur l'utilisation des fréquences et de l'assistance spéciale aux administrations des pays qui en ont besoin pour rechercher des fréquences à assigner à telle ou telle de leurs stations radioélectriques. Il a formulé des suggestions sur des cas particuliers d'utilisation des fréquences et il a présenté aux administrations des recommandations concernant la solution de cas de brouillages nuisibles ou dans des cas où une administration lui a demandé une assistance spéciale. En plus des demandes d'assistance spéciale dont il s'est occupé, il a eu la possibilité, au cours de nombreux entretiens avec des représentants des administrations, de fournir à ceux-ci des éclaircissements sur les procédures concernant la notification des assignments de fréquence et le choix de fréquence susceptibles de permettre l'utilisation la plus efficace du spectre des fréquences radioélectriques.

6.4.4 *Radiodiffusion à ondes décamétriques*

L'application de la procédure spécifiée à l'article 10 du Règlement des radiocommunications pour les bandes de fréquences attribuées en exclusivité au service de radiodiffusion à ondes décimétriques a été couronnée de succès; il s'agit en fait d'une procédure consistant à établir, d'après les projets d'horaire notifiés par les administrations, un plan à court terme, deux ou quatre mois selon le cas. Le Comité a établi et publié quatre fois dans l'année, selon les prescriptions, les horaires en même temps que des recommandations tendant à les améliorer; les réactions des administrations conduisent à penser que cette procédure devient de plus en plus efficace.

6.4.5 *Contrôle des émissions*

Les résumés des renseignements reçus par le Comité en provenance du contrôle des émissions ont été établis chaque mois et communiqués aux administrations. De plus, grâce à des programmes spéciaux de contrôle des émissions qu'il a organisés, le Comité a pu recueillir des informations plus détaillées sur l'utilisation de certaines bandes de fréquences. Ces programmes concernent le service des fréquences étalon, le service de radiodiffusion à ondes décimétriques et les bandes attribuées en exclusivité au service mobile aéronautique (R) entre 2850 kHz et 17970 kHz.

6.4.6 *Utilisation de la calculatrice électronique*

La calculatrice électronique a été utilisée pour aider le personnel du Secrétariat spécialisé dans l'accomplissement des travaux courants du Comité; celui-ci a également mis au point des programmes permettant de faire usage de cette calculatrice pour le service de radiodiffusion à ondes décamétriques, pour résumer les renseignements provenant du contrôle des émissions, ainsi que pour établir et tenir à jour le Fichier de référence international des fréquences. Depuis le milieu de l'année 1964, d'autres programmes ont également été mis en œuvre, permettant d'utiliser la calculatrice pour procéder à des calculs techniques destinés à aider à évaluer les probabilités de brouillage nuisible causé au détriment d'assignations existantes. Le Comité a présenté au Conseil d'administration des recommandations tendant au choix d'une calculatrice plus puissante et des mesures sont actuellement en cours pour mettre celle-ci en service.

6.4.7 *Normes techniques*

Le Comité a entrepris la révision de ses Normes techniques de la « Série A », c'est-à-dire de celles qui concernent principalement les rapports de protection, l'intensité minimum du champ à protéger et l'effet de discrimination des récepteurs. Les travaux touchent à leur fin et l'I.F.R.B. espère pouvoir publier les Normes révisées au début de 1965.

6.4.8 *Règles de procédure*

Le Comité a également entrepris la révision de ses « Règles de procédure » pour l'examen des fiches de notification d'assignation de fréquence conformément aux dispositions de l'article 9 du Règlement des radiocommunications. Il a établi une édition provisoire de ces Règles dont une édition révisée pourra être mise à la disposition des administrations en 1965.

6.4.9 *Préparation technique de la Conférence administrative extraordinaire des radiocommunications aéronautiques*

La première session de la Conférence administrative extraordinaire des radiocommunications chargée d'élaborer un Plan d'allotissement révisé pour le service mobile aéronautique (R) s'est tenue à Genève du 27 janvier au 22 février 1964. L'I.F.R.B. lui a présenté un certain nombre de documents concernant diverses questions techniques appelant un examen, et il a pris une part active aux travaux de la conférence. Celle-ci a décidé qu'en révisant le plan actuel, il conviendrait de se fonder, pour l'allotissement des fréquences des bandes d'ondes décamétriques aux diverses zones du monde, sur les statistiques les plus récentes en matière d'exploitation des aéronefs et elle a chargé le Comité d'analyser ces statistiques et de présenter aux administrations les résultats de ce travail avant la seconde session de la Conférence, prévue pour 1966.

6.4.10 *Préparation technique de la Conférence africaine de radiodiffusion sur ondes kilométriques et hectométriques*

Dans la Résolution n° 526, qu'il a adoptée au cours de sa 18^e session, le Conseil d'administration a proposé que la Conférence africaine de radiodiffusion sur ondes kilométriques et hectométriques soit précédée d'une réunion préparatoire d'experts dûment qualifiés, chargés d'établir les données techniques dont la Conférence aurait besoin et d'examiner en même temps les méthodes à suivre pour élaborer un plan d'utilisation de la bande 525-1605 kHz par les stations africaines de radiodiffusion situées en dehors de la Zone européenne de radiodiffusion. L'I.F.R.B. s'est livré à une étude approfondie des questions techniques que la Conférence aurait vraisemblablement à résoudre et, au cours des deux mois qui ont précédé l'ouverture de celle-ci, il a mis au point, aux fins d'examen par la Conférence, un projet de plan pour la bande 525-1605 kHz et il a établi un projet d'accord, un projet de protocole et deux projets de résolution. La Conférence africaine de radiodiffusion sur ondes kilométriques et hectométriques s'est ouverte à Genève le lundi 12 octobre 1964, mais elle a par la suite suspendu ses travaux *sine die* avant d'avoir achevé l'élaboration d'un plan.

6.4.11 *Préparatifs à l'entrée en vigueur des Actes finals de la Conférence administrative extraordinaire des radiocommunications spatiales*

Préalablement à l'entrée en vigueur, le 1^{er} janvier 1965, de la révision partielle du Règlement des radiocommunications contenue dans les Actes finals de la Conférence administrative extraordinaire des radiocommunications chargée d'attribuer des bandes de fréquences pour les radiocommunications spatiales (Genève, 1963), l'I.F.R.B. a fait une étude préliminaire des procédures administratives à suivre pour le traitement des fiches de notification et de la correspondance y relative, conformément à l'article 9 révisé du Règlement des radiocommunications et au nouvel article 9A.

Une première étude des données techniques figurant dans les Actes finals de la C.A.E.R. (Genève, 1963) a été entreprise; elle a porté en particulier sur les données contenues dans la Recommandation n° 1A, relative aux normes techniques à utiliser, d'une part, lors de l'examen technique des fiches de notification d'assignation de fréquence présentées au Comité conformément à l'article 9A du Règlement des radiocommunications, et, d'autre part, lors des études techniques qui peuvent être demandées par des administrations dont les services de Terre peuvent se trouver défavorablement influencés.

6.4.12 *Entrée en vigueur de l'Accord régional pour la Zone africaine de radiodiffusion (Genève, 1963)*

L'Accord et les Plans connexes d'assignation de fréquences figurant dans les Actes finals de la Conférence africaine de radiodiffusion sur ondes métriques et décimétriques tenue à Genève en 1963, sont entrés en vigueur le 1^{er} octobre 1964. En exécution des dispositions des numéros 153 et 155 de la Convention ainsi que des décisions de la Conférence précitée, l'I.F.R.B. a publié des lettres-circulaires portant sur: *a*) les mesures à prendre par les administrations concernées avant l'entrée en vigueur de l'Accord régional, en vue de la mise à jour du Fichier de référence international des fréquences et *b*) les questions ayant trait à la notification à l'I.F.R.B., à partir du 1^{er} octobre 1964, des assignations de fréquence dans les bandes en question, en exécution des dispositions de l'Accord régional.

6.4.13 *Mise en œuvre des recommandations du Groupe d'experts*

Conformément à la Résolution n° 3 de la Conférence administrative des radiocommunications de Genève (1959), le Comité a présenté à l'examen de la 19^e session du Conseil d'administration (avril-mai 1964) le Rapport final du Groupe d'experts de l'U.I.T., qui s'est réuni à Genève en 1961 et 1963 pour étudier les mesures à prendre afin de réduire l'encombrement des bandes de fréquences comprises entre 4 MHz et 27,5 MHz. Après avoir pris note de ce document, le Conseil a adopté sa Résolution n° 551, aux termes de laquelle les administrations sont invitées, en particulier, à mettre en œuvre dans le délai le plus court, et dans la mesure du possible, les recommandations du Groupe d'experts qui concernent leurs services de radiocommunications. Le Conseil a également invité l'I.F.R.B. à mettre en œuvre certaines recommandations et à coopérer avec les administrations aux fins d'une application aussi complète que possible des autres recommandations pertinentes.

A cette fin, le Comité a publié sa lettre-circulaire n° 107, par laquelle il a demandé aux administrations de bien vouloir le tenir périodiquement au courant des progrès déjà accomplis ou qu'elles entendent accomplir pour mettre en œuvre les recommandations du Groupe d'experts. A cet égard, l'I.F.R.B. a continué d'appliquer la procédure spéciale d'examen systématique, d'après les recommandations du Groupe d'experts, de toutes les assignations de fréquence.

Le Comité a tiré profit aussi de l'occasion que lui a offerte, en mai 1964, une session du cycle d'études sur la gestion et l'utilisation du spectre des fréquences radioélectriques, pour mettre l'accent sur les recommandations du Groupe d'experts.

Parmi les tâches confiées à l'I.F.R.B. par le Groupe d'experts figure la rédaction d'un manuel sur les techniques recommandées pour améliorer l'utilisation des ondes décamétriques et en réduire l'encombrement. Conformément à la Résolution n° 551 du Conseil d'administration, le Comité présentera un plan de ce manuel à l'examen du Conseil, lors de sa 20^e session.

6.4.14 *Révision éventuelle de la structure des Règlements des radiocommunications*

Au cours de sa session annuelle de 1964, le Conseil d'administration a examiné le rapport présenté par le Comité concernant la révision éventuelle de la structure des Règlements des radiocommunications, l'analyse des réponses reçues des administrations en réponse à la lettre-circulaire n° 70 de l'I.F.R.B. et les conclusions que le Comité a tirées de ses entretiens avec les experts. L'I.F.R.B. a également présenté au Conseil d'administration, conformément à la Résolution n° 494 de celui-ci, un projet schématique de structure révisée des Règlements des radiocommunications, fondé sur l'Appendice n° 4 au Rapport du Groupe de travail qui s'est réuni à Genève en octobre 1962. Le Comité a proposé de demander une nouvelle fois l'avis des administrations sur ce projet. Après avoir étudié la question, le Conseil a accepté, en règle générale, les propositions du Comité et il est convenu que les Règlements devraient être divisés, non pas en volumes, mais en parties, de façon que le texte complet des Règlements puisse être publié en un seul volume, comme il l'est actuellement.

Le Comité établit actuellement, à l'intention du Conseil d'administration, un rapport comprenant un résumé des réponses reçues des administrations, une analyse de ces réponses, des observations de l'I.F.R.B. et des propositions concernant la façon dont les travaux pourraient être poursuivis.

6.4.15 *Coopération technique*

Pendant l'année 1964, le Comité est resté en étroit contact avec le Secrétariat général afin d'assurer la mise à exécution des projets de coopération technique des Nations Unies, y compris les projets du Fonds spécial. Il a examiné les rapports périodiques et finals des experts et présenté au Secrétaire général ses observations relatives aux mesures qui pouvaient se révéler nécessaires dans chaque cas particulier.

6.4.16 *Cycles d'études*

Après avoir pris connaissance des résultats obtenus au cours de la première série de cycles d'études organisée par l'I.F.R.B. en 1963, le Conseil d'administration, dans sa Résolution n° 528 (18^e session, mars-avril 1963), a invité le Comité international d'enregistrement des fréquences à continuer d'organiser, soit au siège de l'Union, soit, le cas échéant, en tout autre lieu, d'autres cycles d'études portant sur les questions d'ordre pratique que suscitent l'organisation et la mise en place des services de radiocommunications. En exécution de cette Résolution, le Comité a organisé du 11 au 22 mai 1964 au siège de l'U.I.T., un cycle d'études en trois langues sur la gestion et l'utilisation du spectre des fréquences radioélectriques. Des explications détaillées sur les activités de l'I.F.R.B. ont également été données à de petits groupes, constitués selon la langue des participants. 38 participants venant de 22 pays situés dans diverses parties du monde, ont pris part à ce cycle d'études, au cours duquel des experts des Administrations des Etats-Unis d'Amérique, de la France et du Royaume-Uni ont fait des conférences sur les applications pratiques de la technique des radiocommunications.

6.4.17 *Stages auprès de l'I.F.R.B.*

Durant 1964, l'I.F.R.B. a reçu pendant une durée totale de 240 jours la visite de 9 représentants de 8 administrations venus pour s'entretenir et s'informer des procédures utilisées pour le traitement des fiches de notification d'assignation de fréquence, ainsi que pour obtenir des conseils sur l'assignation de fréquences aux services relevant de leurs administrations respectives.

6.4.18 *Divers*

Le nombre total des lettres et télégrammes échangés en 1964 entre les administrations et le Comité s'est élevé à 12.749. En plus de ses 52 circulaires hebdomadaires, le Comité a publié 38 lettres-circulaires relatives à des études spéciales faites par lui et il a établi, aux fins de publication, un certain nombre de listes et nomenclatures internationales des fréquences et de documents

connexes. Conformément à la Convention et au Règlement des radiocommunications, des membres de l'I.F.R.B. ont participé, soit comme représentants de l'Union, soit comme représentant du Comité, à des conférences ou réunions des organisations internationales dont les activités en matière d'utilisation des fréquences sont étroitement liées à celles du Comité.

A noter à cet égard qu'un membre du Comité a participé à une réunion du Comité juridique pour la radiodiffusion et la télévision du Conseil de l'Europe, au cours de laquelle a été rédigé un projet d'accord européen pour la répression d'émissions de radiodiffusion effectuées par des stations hors des territoires nationaux: ce projet d'accord, qui a trait aux stations de radiodiffusion dites « pirates » et auquel tout Membre ou Membre associé de l'Union pourra adhérer une fois qu'il sera entré en vigueur, représente un pas décisif vers la solution d'une question débattue par la Conférence administrative des radiocommunications de Genève (1959), qui en avait fait l'objet de sa Recommandation n° 16.

6.5 ACTIVITÉS DU COMITÉ CONSULTATIF INTERNATIONAL DES RADIOCOMMUNICATIONS (C.C.I.R.)

Pour le C.C.I.R., l'année 1964 a été marquée par les activités suivantes:

- a) réunion sur la télévision en couleur (Londres, février);
- b) organisation des réunions intérimaires des Commissions d'études;
- c) préparation de la XI^e Assemblée plénière;
- d) participation aux activités de l'U.I.T. et aux travaux d'autres organisations;
- e) publication de textes relatifs à la X^e Assemblée plénière.

a) *Réunion sur la télévision en couleur (Londres)*

Ainsi qu'il est indiqué au bas de la page 40 du Rapport présenté à la 19^e session du Conseil d'administration par le Secrétaire général, sur les activités de l'U.I.T. en 1963, une sous-commission spéciale de la Commission d'études XI du C.C.I.R. (Télévision) s'est réunie à Londres, du 10 au 20 février 1964, afin d'examiner la question des normes de télévision en couleur.

On avait espéré que cette réunion, présidée par M. Erik Esping (Suède), Rapporteur principal de la Commission d'études XI, conduirait à l'adoption, comme mesure initiale par les pays européens, d'une norme unique de télévision en couleur. Il n'en a malheureusement rien été. Bien que certaines des dix-neuf administrations représentées aient estimé être déjà en mesure d'adopter un système, l'opinion de la majorité fut qu'il était prématuré de se prononcer de manière définitive pour l'un ou l'autre des trois systèmes examinés, qui ont donné lieu à de nombreuses démonstrations.

Malgré cela, le Directeur intérimaire du C.C.I.R. est d'avis que la réunion de Londres a rendu plus facile un échange de vues sur une grande échelle, et même sur le plan extra-européen, et ce problème a suscité un vif intérêt. De nouveaux débats entre les organisations de l'est et de l'ouest européen (O.I.R.T. et U.E.R.) ont été envisagés et de nouvelles démonstrations internationales ont été prévues à Londres, Eindhoven et Paris afin d'étudier de plus près les avantages et les inconvénients des trois systèmes proposés, N.T.S.C., SECAM et PAL, dans la transmission à grande distance des images en couleur (citons à titre d'exemple les trajets Londres-Rome et retour, Londres-Moscou, Paris-Moscou, etc.).

b) *Organisation des réunions intérimaires des Commissions d'études*

Compte tenu de la Résolution 24 du C.C.I.R. et du fait que la XI^e Assemblée plénière du Comité est prévue pour 1966, on a établi, après consultation avec les Rapporteurs principaux et les participants aux travaux des Commissions d'études, un programme détaillé de réunions intérimaires. La tendance à un accroissement de ces réunions s'est maintenue et le nombre des Commissions désireuses d'organiser de telles réunions a encore augmenté. Ainsi, le programme élaboré pour 1965 comporte la réunion de treize des quatorze Commissions d'études du C.C.I.R. et celle, aussi de la C.M.T.T. (Commission mixte CCIR/CCITT pour les transmissions télévisuelles, dont l'administration est confiée au C.C.I.R.).

D'après les renseignements disponibles actuellement, il semble que la participation à ces réunions sera, de manière générale, plus forte que par le passé. A cet égard, il est intéressant de relever que cette participation accrue a fait naître une tendance à accroître également la subdivision des Commissions en Groupes de travail internationaux, tant en ce qui concerne le nombre de ces groupes que leurs activités. Cela provient de ce qu'il est en général plus facile d'élaborer des avant-projets de textes techniques au sein de groupes limités.

c) *Préparation de la XI^e Assemblée plénière*

Ainsi qu'il est indiqué à la page 41 du Rapport du Secrétaire général au Conseil d'administration pour l'année 1963, la X^e Assemblée plénière du C.C.I.R. a accepté, par acclamations, une invitation de l'Administration française proposant que la XI^e Assemblée plénière se tienne en France, en 1966. Le 19 août 1964, l'Administration française a malheureusement informé le Directeur intérimaire qu'elle regrettait de se voir obligée de retirer son invitation.

D'autres possibilités ont alors été examinées à propos de la XI^e Assemblée plénière et le Directeur intérimaire du C.C.I.R. est heureux de pouvoir indiquer que des entretiens préliminaires tenus en 1964, ont été suivis, au début de 1965, d'une invitation de l'Administration norvégienne aux fins de tenir la XI^e Assemblée plénière du C.C.I.R. à Oslo, en juin-juillet 1966.

Les mesures à prendre en vue d'organiser cette Assemblée font actuellement l'objet d'entretiens avec les autorités norvégiennes.

Eu égard à l'état d'avancement de la préparation des réunions intérimaires des Commissions d'études, dont le but est d'élaborer des textes en vue de la XI^e Assemblée plénière, on a estimé qu'un changement du lieu où se tiendra la XI^e Assemblée plénière ne devrait avoir aucune influence sur l'organisation de ces réunions, de sorte que le programme en a été maintenu.

d) *Participation aux activités de l'U.I.T. et aux travaux d'autres organisations*

Comme les années précédentes, divers fonctionnaires du Secrétariat ont pris part aux travaux d'un certain nombre d'organes de l'U.I.T., tels que le Comité de coordination, la Commission des marchés, le Comité des nominations et des promotions, etc. Il convient de relever en particulier que le Secrétaire général a désigné le Conseiller supérieur du C.C.I.R., M. N. V. Gadadhar, comme Président du Comité de rédaction du *Journal des télécommunications*.

En ce qui concerne les conférences de l'U.I.T., certains fonctionnaires du Secrétariat du C.C.I.R. ont, sous la conduite du Directeur intérimaire, participé à la Réunion d'experts chargée de préparer la Conférence africaine de radiodiffusion sur ondes kilométriques et hectométriques; ils ont pris part également à la Conférence elle-même en vue de faciliter l'élaboration, sur la base de normes techniques saines, d'un Plan d'assignation des fréquences aux stations de radiodiffusion à ondes kilométriques et hectométriques pour les pays d'Afrique. L'insuccès de cette conférence n'est nullement imputable à une absence de préparation technique appropriée.

En outre, les ingénieurs du Secrétariat du C.C.I.R. ont assisté aux réunions des Commissions d'études du C.C.I.T.T. et de leurs sous-commissions lorsqu'elles traitaient de questions intéressant le C.C.I.R.

Enfin, le C.C.I.R. est resté en étroite contact avec d'autres organisations internationales ayant avec lui des intérêts communs, grâce à une participation réciproque aux activités entreprises de

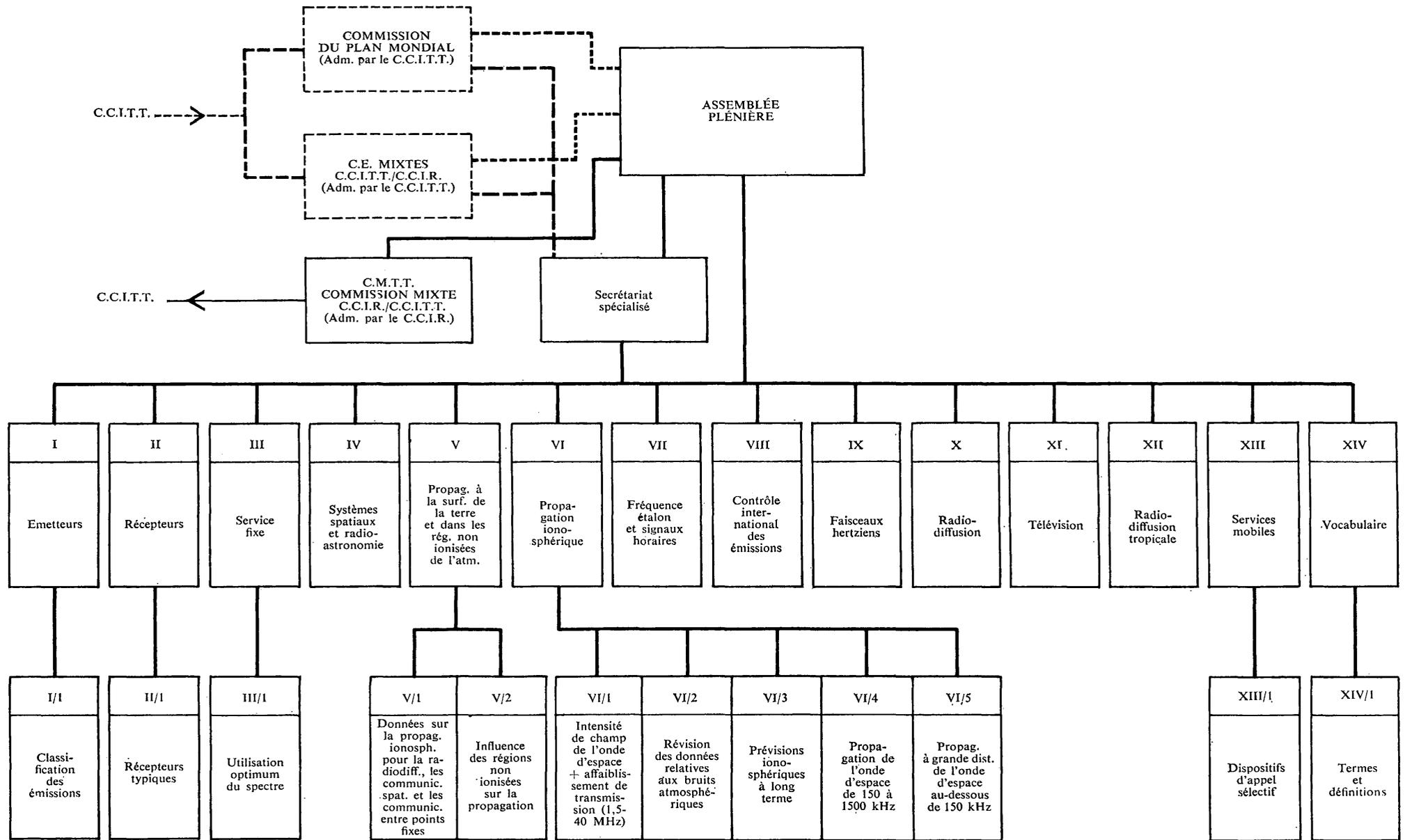
part et d'autre. Parmi les organisations en question, il convient de citer le Comité international radio-maritime (C.I.R.M.), l'Union européenne de radiodiffusion (U.E.R.), l'Organisation internationale de radiodiffusion et télévision (O.I.R.T.), la Commission électrotechnique internationale (C.E.I.) et l'Union radio-scientifique internationale (U.R.S.I.).

e) *Publications préparées par le Secrétariat du C.C.I.R.*

Le Secrétariat du C.C.I.R. s'est d'abord consacré à la publication, en français et en anglais, des volumes des textes de la X^e Assemblée plénière (volumes I à VII inclus) et à la préparation, en espagnol, de ces mêmes volumes. Puis, conformément au désir exprimé par les membres de sa Commission d'études VI et approuvé par la X^e Assemblée plénière, il a fait le nécessaire en vue de la publication du Rapport 322 (Révision des données sur les bruits atmosphériques radio-électriques) sous forme de brochure séparée.

Le Secrétariat s'est également occupé de la publication du volume intitulé « Données sur la propagation nécessaires aux faisceaux hertziens » (voir à ce sujet le Rapport 241) et de celle du Manuel des systèmes d'antennes à effet directif, dont la préparation lui avait été demandée par le Groupe d'experts qui s'est réuni à Genève en 1961 et 1963 afin d'étudier les mesures propres à réduire l'encombrement des bandes d'ondes décimétriques.

ORGANIGRAMME DES COMMISSIONS D'ÉTUDES DU C.C.I.R.



6.6 ACTIVITÉS DU COMITÉ CONSULTATIF INTERNATIONAL TÉLÉGRAPHIQUE ET TÉLÉPHONIQUE (C.C.I.T.T.)

6.6.1 *Participation aux travaux du C.C.I.T.T.*

La participation aux travaux du C.C.I.T.T. a continué à croître; entre la fin de 1963 et celle de 1964, le nombre des exploitations privées reconnues est passé de 25 à 34, celui des organismes industriels de 61 à 66.

6.6.2 *III^e Assemblée plénière*

La III^e Assemblée plénière du C.C.I.T.T., initialement prévue à Moscou, s'est finalement tenue à Genève du 25 mai au 27 juin 1964. L'Assemblée précédente avait siégé à la Nouvelle Delhi à la fin de 1960.

Les trois premières semaines ont été consacrées aux réunions des diverses Commissions d'études, les deux dernières à l'Assemblée plénière proprement dite.

67 administrations, 21 exploitations privées reconnues, 41 organismes scientifiques ou industriels, 6 organisations internationales ont été représentés soit à l'Assemblée plénière soit aux réunions des Commissions d'études. Le nombre total des participants a atteint 750 parmi lesquels 266 pour l'Assemblée plénière.

Les réunions des Commissions d'études ont été présidées par les Rapporteurs principaux des diverses Commissions. L'Assemblée plénière a été présidée par M. A. Langenberger (Suisse) assisté de cinq vice-présidents: MM. C. P. Vasudevan (Inde), Ben Abdellah (Maroc), H. Woodward (Etats-Unis d'Amérique), A. Poukhalski (U.R.S.S.) et C. A. Killian (République Argentine).

Quatre Commissions d'Assemblée plénière ont été constituées; elles sont énumérées ci-dessous avec l'indication de leurs présidents et vice-présidents:

- méthodes de travail et organisation des Commissions d'études (H. Sterky, Suède et R. Vital, Mali);
- programme des travaux des Commissions d'études (A. Chovet, France et H. Williams, Royaume-Uni);
- contrôle budgétaire (C. J. Griffiths, Australie et H. Baczko, Pologne);
- assistance technique (M. Mili, Tunisie et M. B. Choudhry, Pakistan).

L'Assemblée plénière a adopté 270 avis nouveaux ou modifiés; ses travaux ont abouti dans tous les domaines des télécommunications à des résultats fort importants.

Il convient de signaler tout particulièrement les études menées à bien en vue de développer l'exploitation automatique sur le plan mondial pour le service téléphonique et le service télex. A cet égard un système de signalisation téléphonique intercontinentale a été normalisé et la mise à l'étude d'un système plus moderne a été décidée. Des méthodes d'exploitation valables pour le service intercontinental ont été définies. Des plans mondiaux d'acheminement et de numérotage ont été approuvés.

L'examen de ces plans a donné lieu à des discussions délicates lorsqu'il s'est agi d'attribuer des indicatifs à certaines zones territoriales dont le statut politique est controversé. Une solution de compromis a pu être heureusement trouvée par laquelle les plans de numérotage ont été limités aux pays membres de l'Union.

En outre, le nouveau service des transmissions de données a fait l'objet des premières normalisations.

L'introduction prochaine des communications par satellites artificiels dans le réseau général a été étudiée, notamment en ce qui concerne le problème des temps de propagation et celui des bruits de circuits.

Enfin, l'Assemblée plénière a consacré une notable partie de son activité à la satisfaction des besoins des pays en voie de développement. Elle a arrêté un certain nombre de mesures destinées à rendre plus efficace et plus rapide l'aide apportée à ces pays par le C.C.I.T.T. Elle a en particulier décidé la création de groupes de travail spécialisés chargés d'effectuer des études documentaires de caractère général et de publier des manuels pour les principales branches des télécommunications nationales.

En dehors de la création de ces groupes, l'Assemblée plénière n'a apporté que des retouches de détail à l'organisation et aux méthodes de travail des Commissions d'études. Elle a toutefois érigé en Commissions les sous-commissions régionales du Plan pour l'Afrique, l'Amérique latine et l'Asie, créé une commission régionale pour l'Europe et le Bassin méditerranéen et donné à l'ancienne Commission du Plan le titre de Commission mondiale. Le nouvel organigramme des Commissions d'études figure à la page 48 du présent rapport.

La III^e Assemblée plénière a décidé la mise à l'étude de 302 questions nouvelles et fixé le programme des réunions pour la période s'étendant jusqu'à la IV^e Assemblée plénière. Cette dernière siègera au début de 1968 en République Argentine sur invitation du Gouvernement de ce pays.

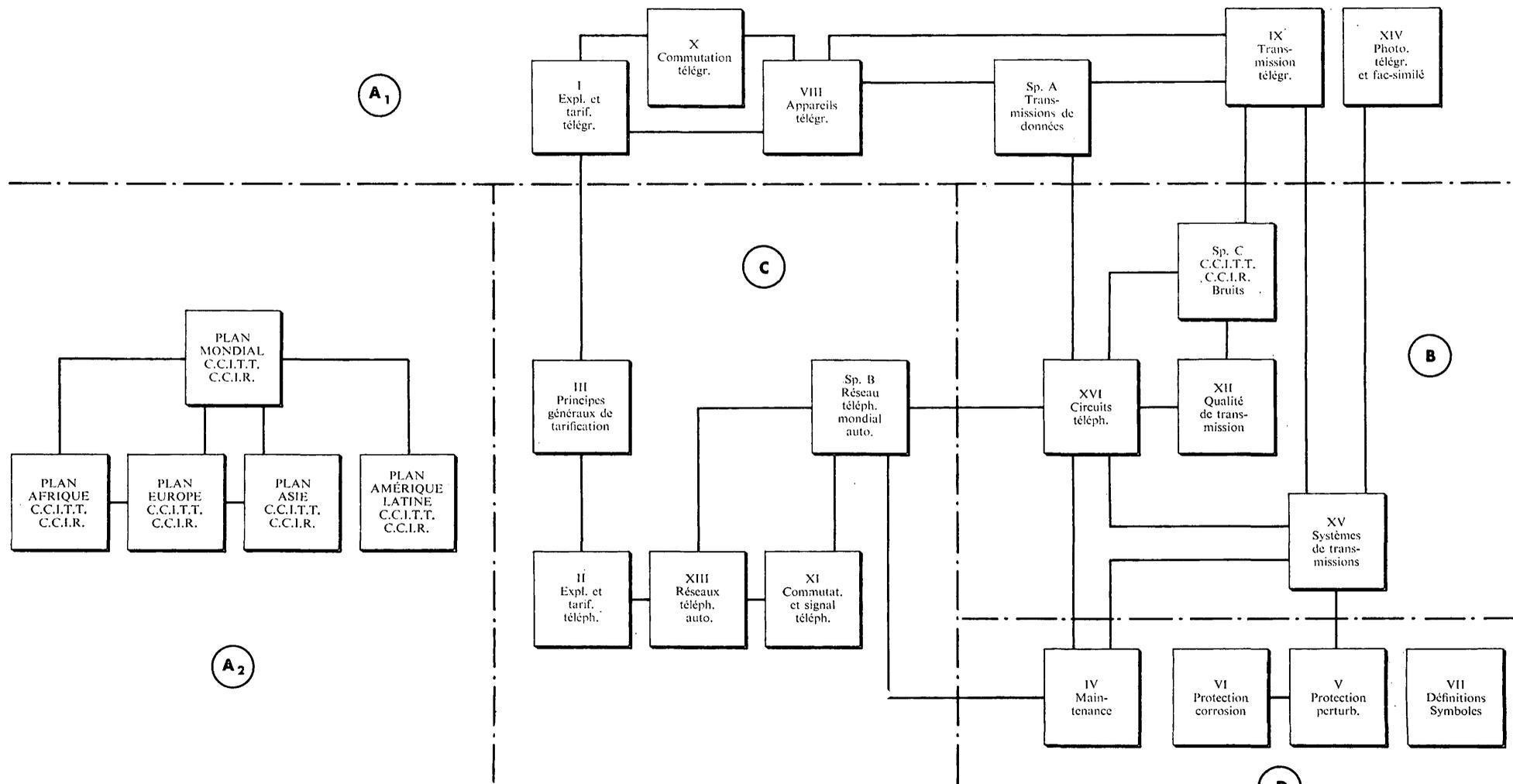
6.6.3 *Activité des Commissions d'études et Groupes de travail*

En plus des réunions associées à la III^e Assemblée plénière dont il a été fait mention ci-dessus, 15 réunions d'une durée totale de 106 jours ont été tenues, soit au début de 1964, soit à la fin de la même année. Les résultats des réunions du début de l'année se confondent avec ceux de l'Assemblée plénière. Quant aux réunions de fin d'année, elles constituent l'amorce de la nouvelle période d'activité et il semble prématuré d'en commenter les résultats.

6.6.4 *Publications des ouvrages du C.C.I.T.T.*

En 1964, le Secrétariat du C.C.I.T.T. a rédigé l'ouvrage sur le Plan général de développement des réseaux de télécommunications qui rend compte des travaux de la réunion de Rome (novembre-décembre 1963) et qui comporte pour la première fois des renseignements statistiques sur le trafic mondial ainsi que des prévisions d'artères intercontinentales. Il a également entamé la rédaction des neuf volumes à publier à la suite des travaux de la III^e Assemblée plénière.

ORGANIGRAMME DES COMMISSIONS D'ÉTUDES DU C.C.I.T.T.
(à jour après la III^e Assemblée plénière)



A₁ Branche télégraphie et transmission de données

C Branche exploitation et commutation téléphoniques

LÉGENDE: **A₂** Branche plan et assistance technique

D Branche protection et maintenance moyens d'expériences

COMPLÉMENT À L'ORGANIGRAMME DES COMMISSIONS D'ÉTUDES DU C.C.I.T.T.
 GROUPES DE TRAVAIL CONSTITUÉS PAR LA III^e ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE

A. Groupes autonomes spécialisés (GAS)

GAS 1	Réseaux automatiques nationaux
GAS 2	Réseaux locaux
GAS 3	Comparaison économique et technique des systèmes de transmission
GAS 4	Sources primaires d'énergie
GAS 5	Conditions économiques et développement des télécommunications.

B. Groupes de travail mixtes (GM)

		Commissions intéressées			
GM PRR	Prix de revient	III	I	II	
GM LTG	Utilisation des lignes pour la télégraphie	IX	XV	XIV	
GM MRT	Retransmission des messages	I	VIII	X	
GM ALP	Nouvel alphabet télégraphique	I	VIII	X	Sp. A
GM TGX	Plan mondial d'acheminement et de transmission télex et gentex	X	I	IX	
GM SYN	Télégraphie synchrone	IX	VIII	X	
GM MAT	Maintenance télégraphique automatique	X	VIII	IX	
GM EFF	Facteur d'efficacité	X	I	VIII	C.C.I.R.

C. Groupe de travail relevant d'une seule Commission

XI — 1	Etude d'un nouveau système de signalisation téléphonique	XI
--------	--	----

6.7 COOPÉRATION TECHNIQUE

6.7.1 Généralités

Le développement des activités de l'Union dans le domaine de la coopération technique, qui s'était amorcé ces dernières années, s'est poursuivi en 1964. On a pu constater cette tendance pour tous les programmes des Nations Unies auxquels l'Union a participé. Du fait que de nouveaux pays ont accédé à l'indépendance en 1964, l'Union a reçu un nombre croissant de demandes d'assistance. L'insuffisance des ressources ne lui a pas toujours permis d'y satisfaire pleinement. Tout a été cependant mis en œuvre pour répondre du mieux possible aux demandes, soit à l'aide des fonds d'urgence du Programme élargi d'assistance technique (P.E.A.T.), soit en suggérant aux pays intéressés de recourir à l'assistance technique à titre onéreux.

La mise en œuvre de tous les programmes a entraîné nécessairement un accroissement correspondant du travail du Secrétariat.

Un événement marquant de l'année dans le domaine de la coopération technique a été la proposition recommandée par le Conseil économique et social à l'Assemblée générale de fusion du Programme élargi d'assistance technique et du Fonds spécial en un Programme des Nations Unies pour le développement. Il est prévu que pendant la période de transition précédant la pleine application de cette mesure, les programmes continueront à conserver leur individualité, mais que la gestion en sera assurée par un seul organe administratif.

6.7.2 Programme élargi d'assistance technique (P.E.A.T.)

L'année 1964 était la seconde année d'exécution du programme biennal 1963/64. Selon le règlement du P.E.A.T., les fonds destinés à des projets qui ne sont pas exécutés pendant les deux ans reviennent au Compte spécial des Nations Unies. C'est pourquoi de sérieux efforts ont été faits pendant l'année pour exécuter le plus grand nombre possible de projets. En conséquence, le programme approuvé pour une période de deux ans a été mis en œuvre comme prévu et 87% des fonds alloués ont été utilisés.

Pendant l'année, 61 experts ont été employés dans divers pays pour des missions de durée variable. Vingt-deux d'entre eux ont poursuivi des missions commencées au cours des années précédentes et 39 autres sont chargés de missions qui devraient se prolonger au-delà de 1964. Quatre-vingt-cinq bourses ont été octroyées pendant l'année. Selon les procédures du programme en cause, 90 bourses qui avaient été octroyées pendant les années précédentes ont été reportées en 1964, ce qui a porté à 175 le nombre total de cas traités pendant l'année. La valeur du matériel d'essai fourni aux experts au titre du programme s'est élevée à 46.394 dollars.

L'exécution des projets régionaux de Bangkok, d'Addis-Ababa et d'Amérique latine s'est poursuivie. Comme l'année précédente, on a eu de plus en plus recours aux missions à Bangkok et en Amérique latine. Les services de l'un des experts régionaux d'Amérique centrale ont été sollicités par un certain nombre de pays de la région des Antilles. La mission africaine s'est employée tout d'abord à aider les pays d'Afrique à relier leurs capitales entre elles. Elle a travaillé, en étroite collaboration avec la Commission économique pour l'Afrique, à la mise au point d'un programme à long terme de développement des télécommunications sur le continent africain.

Les crédits alloués à l'Union au titre de sa participation au P.E.A.T. se sont élevés à 784.768 dollars et les fonds d'urgence mis à sa disposition pendant l'année ont représenté 272.100 dollars. Si l'on tient encore compte du report de 1963, première année du programme biennal (188.799), on arrive à un total de 1.245.667 dollars dont l'Union a disposé en 1964 pour l'exécution de ce programme. Le montant total des dépenses engagées s'étant élevé à 1.109.631 dollars, le solde sera versé au Compte spécial des Nations Unies.

On trouve à la partie A du Tableau I de l'Annexe 6 une liste des experts envoyés en mission, avec indication de leurs domaines d'activité et de leurs pays d'affectation. Le Tableau II de la même annexe donne une brève description des missions et le Tableau III indique le nombre de bourses attribuées et de cas traités pendant l'année 1964.

6.7.3 *Assistance technique à titre onéreux*

L'utilisation par les Membres de l'Union de l'assistance technique à titre onéreux a légèrement augmenté pendant l'année 1964. La mission la plus ancienne, au Vénézuéla, s'est poursuivie pendant l'année. Une mission à long terme de conseiller en matière de télécommunications a été demandée et mise en œuvre par l'Arabie Saoudite, qui a en outre demandé l'envoi en mission, à court terme, d'un ingénieur de la radiodiffusion. Deux autres missions à court terme ont été organisées: l'une en Iran et l'autre en Malaisie (Singapour). Le coût total des missions effectuées en 1964 au titre de ce programme s'est élevé à 87.907 dollars.

La partie B du Tableau I de l'Annexe 6 donne la liste des experts qui ont été fournis au titre de ce programme; la partie B du Tableau II donne une brève description du travail effectué dans les divers pays.

6.7.4 *Fonds spécial*

Les activités de l'Union au titre de sa participation au Fonds spécial des Nations Unies ont été particulièrement importantes en 1964. Sept nouveaux projets (Afghanistan, Algérie, Colombie, Ghana, Inde, Madagascar et Paraguay) ont été approuvés pendant l'année; l'Union a de ce fait été chargée de l'exécution de 17 projets au total. Compte tenu de ces projets, le montant total de l'assistance fournie par le Fonds spécial s'est chiffré à 14.445.300 dollars. Pendant l'année, 46 experts ont travaillé pour les projets et les commandes de matériel ont porté sur une somme de 605.722 dollars.

La partie C du Tableau I de l'Annexe 6 indique le nombre d'experts qui ont été fournis au titre des projets du Fonds spécial.

Outre les projets pour lesquels elle avait été directement désignée comme agent chargé de l'exécution, l'Union a collaboré activement avec la Banque mondiale à l'exécution de deux projets concernant l'établissement d'un service de télécommunication en Amérique centrale et au Pakistan. A la demande des pays intéressés, la Banque mondiale avait été désignée comme agent chargé de l'exécution, mais elle a prié l'Union de bien vouloir s'occuper des aspects techniques des projets, tels que l'examen des activités et des rapports des experts, ainsi que l'organisation des études des boursiers.

Seize des projets dont l'exécution a été confiée à l'Union ont porté sur l'établissement ou le développement de centres professionnels des télécommunications dans les pays bénéficiaires. Le but étant de créer des institutions permanentes dans les pays intéressés, ces derniers, ainsi que l'Union ont accordé le plus grand soin aux travaux préliminaires d'organisation. Les experts ont dû commencer par étudier la structure des cadres techniques des télécommunications dans les divers pays et par se familiariser avec les divers types d'équipement afin d'adapter leur enseignement aux exigences locales. Tout cela a demandé du temps et a été à l'origine d'un certain retard dans les premiers stades d'exécution des projets.

Certains pays ont éprouvé des difficultés à trouver un nombre suffisant d'élèves possédant les qualités requises. Dans les cas où le niveau d'instruction générale des candidats était insuffisant, pour qu'il soit possible de leur donner immédiatement une formation dans le domaine des télécommunications, on a commencé par des cours de préparation. Dans un cas, celui de la Libye, cette difficulté s'est révélée insurmontable. N'ayant pas réussi à réunir le nombre voulu d'élèves après plusieurs essais, le Gouvernement libyen a décidé vers la fin de l'année d'interrompre l'exécution du projet; le moyen de poursuivre la formation à un niveau moins élevé a été examiné avec le Gouvernement.

On trouvera au Tableau IV de l'Annexe 6 des renseignements sur les projets pour lesquels l'Union a joué le rôle d'agent chargé de l'exécution.

6.7.5 *Le programme « Personnel de direction et d'exécution » (OPEX)*

L'année 1964 a été la dernière durant laquelle le programme OPEX relevant de la compétence des institutions spécialisées a été administré par les Nations Unies. Comme l'a déjà signalé le rapport pour 1963, les activités du programme OPEX, dans la mesure où elles concernent les institutions spécialisées, seront incorporées au P.E.A.T. à partir de 1965. Au cours de 1964, sous l'administration des Nations Unies, 4 experts ont été en mission dans 4 pays; l'Union a été consultée sur les aspects techniques de ces missions.

6.7.6 *Assistance technique en nature sous les auspices de l'Union*

Le nombre des offres de formation professionnelle reçues en 1964 a été de 4. Comme les années précédentes, ces offres ont été communiquées aux Membres et Membres associés.

Comme suite au cycle d'études sur les hyperfréquences organisé à Mexico en 1963, le Gouvernement du Pérou a demandé que le même cycle d'études fût répété à Lima au profit des ingénieurs péruviens, dont un grand nombre devaient être formés dans ce domaine. Le Gouvernement mexicain, déférant aux demandes de l'Union, a généreusement offert d'envoyer à Lima, à ses frais, deux experts chargés de diriger le cycle d'études; en outre, les services de deux experts allemands ont été mis à disposition. Le cycle d'études a duré du 17 au 29 février 1964; quarante ingénieurs péruviens y ont participé.

Considérant qu'il sera fait grand usage de systèmes à hyperfréquences en Amérique centrale, l'Administration mexicaine a suggéré l'idée de réunir un cycle d'études analogue dans une localité à désigner en Amérique centrale; cette question fait actuellement l'objet de discussions avec les Gouvernements intéressés.

La République Fédérale d'Allemagne a organisé, du 7 au 31 octobre 1964, à l'intention des pays anglophones d'Afrique ayant récemment accédé à l'indépendance, un cycle d'études sur « les utilisations multiples des circuits de télécommunication »; il y a eu 21 participants venant de 14 pays.

6.7.7 *Assistance spéciale à la République Démocratique du Congo*

L'assistance spéciale fournie par l'Union à la République Démocratique du Congo en collaboration avec les Opérations civiles des Nations Unies a continué au cours de l'année. Le nombre des experts en mission a varié selon les conditions et les besoins locaux; il était de 21 à la fin de l'année.

Un fait nouveau durant l'année 1964, a été le retour dans leur pays des techniciens congolais qui avaient subi un stage d'instruction en France et en Allemagne, et la reprise progressive par eux de certaines fonctions d'exploitation sous la direction d'experts internationaux.

Pendant l'année, l'installation du matériel radio offert par la République Fédérale d'Allemagne au titre de son programme d'aide bilatérale a été achevée, et sa prise en charge par le personnel congolais est en cours.

6.7.8 *Fonds de développement des Nations Unies pour l'Irian occidental*

Un Fonds pour le développement de l'Irian occidental a été institué en 1963 par le Secrétaire général des Nations Unies, et l'Union a été invitée à offrir son assistance pour l'exécution de projets intéressant ce pays. Vers la fin de l'année, un projet unifié pour le développement des télécommunications dans le pays était en cours de préparation et des discussions se poursuivaient à ce sujet.

6.7.9 *Agence des Nations Unies pour le relèvement de la Corée (U.N.K.R.A.)*

Au cours de l'année, les Nations Unies ont dessaisi d'une certaine somme l'Agence des Nations Unies pour le relèvement de la Corée en vue de l'affecter à des fins d'assistance technique. A ce

titre, le Gouvernement coréen a demandé l'envoi d'une mission sur l'utilisation des fréquences et la réglementation des radiocommunications. Cette mission poursuit actuellement ses travaux.

La Partie D du Tableau I de l'Annexe 6 donne des renseignements sur cette mission.

6.7.10 *Réunions relatives aux activités d'assistance technique*

Comme les années précédentes, l'Union a été représentée aux réunions du Bureau de l'Assistance technique, tenues deux fois à New York et une fois à Genève. Elle a participé également à la réunion de juin du Bureau de l'Assistance technique, qui a eu lieu à Vienne. De plus, elle a coopéré étroitement avec tous les organes des Nations Unies s'occupant de questions d'assistance technique ainsi qu'avec d'autres institutions spécialisées, dans la mesure où les questions traitées présentaient un intérêt commun relatif à la Coopération technique.

PAGE LAISSEE EN BLANC INTENTIONNELLEMENT

PAGE INTENTIONALLY LEFT BLANK

ANNEXES 1-7

PAGE LAISSEE EN BLANC INTENTIONNELLEMENT

PAGE INTENTIONALLY LEFT BLANK

ANNEXE 1

Situation au 31 décembre 1964 des divers pays par rapport:

- | | |
|--|---------------|
| 1° aux Actes de Genève (1959) et aux Règlements y annexés:
— Règlement des radiocommunications et Règlement additionnel des radiocommunications (C.A.R. de Genève, 1959);
— Révision partielle du Règlement des radiocommunications (C.A.E.R. de Genève, 1963);
— Règlement télégraphique et Règlement téléphonique de Genève (1958); | } Tableau I. |
| 2° à la Convention européenne de radiodiffusion (Copenhague, 1948); | } |
| 3° à la Convention régionale européenne du service mobile radiomaritime (Copenhague, 1948); | |
| 4° à l'Accord régional pour la Zone européenne de radiodiffusion (Stockholm, 1961); | } |
| 5° à l'Arrangement régional concernant les radiophares maritimes de la zone européenne dans la Région 1 (Paris, 1951); | |
| 6° à l'Accord interaméricain des radiocommunications (FIAR) (Washington, 1949); | } |
| 7° à l'Accord régional sur la radiodiffusion en Amérique du Nord (NARBA) (Washington, 1950); | |
| 8° à l'Accord concernant la radiotéléphonie dans la Mer Baltique et la Mer du Nord (Göteborg, 1955); | Tableau V. |
| 9° à l'Accord concernant la radiotéléphonie maritime sur ondes métriques (La Haye, 1957); | Tableau VI. |
| 10° à l'Accord régional relatif à l'établissement d'un service mobile radiotéléphonique international sur ondes métriques pour la navigation rhénane (Bruxelles, 1957); | Tableau VII. |
| 11° à l'Accord régional concernant l'utilisation des fréquences dans les bandes 68-73 MHz et 76-87,5 MHz par le service de radiodiffusion, d'une part, et par les services fixe et mobile, d'autre part (Genève, 1960); | Tableau VIII. |
| 12° à l'Accord particulier régional concernant l'utilisation de la bande 100-104 MHz par le service de radiodiffusion (1962); | Tableau IX. |
| 13° à l'Accord particulier relatif à l'utilisation de la bande 582-606 MHz par le service de radionavigation (Bruxelles, 1962); | Tableau X. |
| 14° à l'Accord particulier relatif à l'utilisation des ondes métriques et décimétriques pour les services fixe et mobile dans les régions frontalières (Bruxelles, 1963); | Tableau XI. |
| 15° à l'Accord régional pour la zone africaine de radiodiffusion relatif à l'utilisation par le service de radiodiffusion de fréquences des bandes des ondes métriques et décimétriques (Genève, 1963). | Tableau XII. |

Tableau I. Convention, Règlements

SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 1964

— La lettre S signifie que la Convention ou le Règlement a été signé.
— La lettre A dans la colonne 3 signifie qu'il s'agit d'une adhésion à la Convention; dans les autres colonnes, elle indique une approbation des Règlements.

Pays ou groupes de territoires	CONVENTION			REGLEMENTS									
	Conférence de plénipotentiaires			Conférences administratives des radiocommunications						Conférence administrative télégraphique et téléphonique			
	Genève (1959)			Règlement des radiocommunications			Règlement additionnel des radiocommunications			Genève (1958)			
	Classe de contribution Nbre d'unités		Date de dépôt au Secréariat général de l'instrument de ratification ou d'adhésion	C.A.R. Genève (1959)	Révision partielle C.A.E.R. Genève (1963)			C.A.R. Genève (1959)	Règlement télégraphique	Règlement téléphonique			
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14
MEMBRES:													
Afghanistan ¹⁾	1/2	S		S		—		S		—			
Albanie (République Populaire d') ¹⁾	1/2	S	27. VIII. 1963 ²³⁾	S	¹⁾	—		S	¹⁾	—	A	—	A
Algérie (République Démocratique et Populaire d')	3	A	3. V. 1963	—	³⁰⁾	S	A	—	³⁰⁾	—	³⁰⁾	—	³⁰⁾
Arabie Saoudite (Royaume de l') ¹⁾	1	S	19. VI. 1961 ²⁷⁾	S		—		S		S		S	
Argentine (République) ¹⁾	15	S	18. IV. 1962	S	A ³⁹⁾	S	A ³⁷⁾	S	A ³⁹⁾	—	A ⁴²⁾	—	A ⁴²⁾
Australie (Commonwealth de l') ¹⁾ ³⁾ ³³⁾	20	S	1. II. 1962	S	A	S		S	A	S	A	S	A
Autriche ¹⁾	1	S	29. V. 1962	S	A	S	A	S	A	S	A	S	A
Belgique ¹⁾	4	S	8. X. 1962	S	A	S	A	S	A	S	A ³⁷⁾	S	A
Biélorussie (République Socialiste Soviétique de) ¹⁾	1	S	11. VIII. 1961 ²⁴⁾	S	²⁴⁾	S		S	²⁴⁾	S	A	S	A
Birmanie (Union de)	3	S	3. VIII. 1964	S	A	—		S	A	S	A	S	A
Bolivie	3	S		S		—		S		—		—	
Brésil	25	S	6. X. 1964	S	A	—		S	A	—	A	—	A
Bulgarie (République Populaire de) ¹⁾	1	S	5. VI. 1961 ²⁴⁾	S	²⁴⁾	S		S	²⁴⁾	S	A	S	A
Burundi (Royaume du)	1/2	A	16. II. 1963	—	³⁰⁾	—	A	—	³⁰⁾	—	³⁰⁾	—	³⁰⁾
Cambodge (Royaume du)	1			S		S		S		—		—	
Cameroun (République Fédérale du) ⁶⁾	1	A	18. VI. 1963	—	A	—	A	—	A	—	³⁰⁾	—	³⁰⁾
Canada ¹⁾	18	S	26. III. 1962	S	A	S		S	A ³⁷⁾	S	A	—	¹⁾
Centrafricaine (République)	1/2	A	22. III. 1961	—	A	—	A	—	A	—	³⁰⁾	—	³⁰⁾
Ceylan	1	S	4. IV. 1963	S		—		S		S		S	
Chili	3			—		—		—		—		—	
Chine ¹⁾	15	S	19. X. 1961	S	A	S	A	S	A	S	A	S	A
Chypre (République de)	1/2	A	24. IV. 1961	—	A	S		—	A	—	A	—	A
Cité du Vatican (Etat de la)	1/2	S	18. IV. 1962	S	A	S	A	S	A	—	A	—	A
Colombie (République de) ¹⁾	3	S	18. IV. 1963	S		S		S		S		S	
Congo (République Démocratique du) ¹¹⁾	1	A	6. XII. 1961	—	³⁰⁾	S	A	—	³⁰⁾	—	³⁰⁾	—	³⁰⁾
Congo (République du) (Brazzaville)	1/2	A	26. I. 1963	—	A	—		—	A	—	³⁰⁾	—	³⁰⁾
Corée (République de)	1	S	26. X. 1961	S	A	S		S	A	S	A	S	A
Costa Rica ¹⁾	3	S	20. XII. 1963	S		—		S		—		—	
Côte d'Ivoire (République de)	1	A	23. XII. 1960	—	A ⁴⁷⁾	—	A	—	A ⁴⁷⁾	—	³⁰⁾	—	³⁰⁾
Cuba ¹⁾	1	S	12. XII. 1962	S		S		S	¹⁾	—	¹⁾	—	¹⁾
Dahomey (République du)	1/2	A	28. X. 1960	—	A	—	A	—	A	—	³⁰⁾	—	³⁰⁾
Danemark ¹⁾	5	S	18. I. 1961	S	A	S	A	S	A	S	A	S	A
Dominicaine (République)	3	S		S		—		S		—	A	—	A
El Salvador (République de) ¹⁾	3	S		S		—		S	¹⁾	S		S	¹⁾
Ensemble des Territoires représentés par l'Office français des postes et télécommunications d'Outre-Mer ¹⁾ ⁵⁾ ³⁴⁾	5	S	19. XI. 1962	S	A	S	A	S	A	S	A	S	A
Equateur	1	A	18. IV. 1962	—	³⁰⁾	—		—	³⁰⁾	—	³⁰⁾	—	³⁰⁾
Espagne ¹⁾	3	S	19. VIII. 1961	S	A	S	A	S	A	S	A	S	A
Etats-Unis d'Amérique ¹⁾	30	S	23. X. 1961 ³²⁾	S	A ⁴⁰⁾	S	A	—	³²⁾	S	A ⁴³⁾	—	³²⁾
Ethiopie	1	S	28. XII. 1962	S	A	S		S	A	S	A	S	A
Finlande	3	S	23. XII. 1960	S	A	S		S	A	S	A	S	A

Tableau I. Convention, Règlements (suite)

Pays ou groupes de territoires	CONVENTION			REGLEMENTS									
	Conférence de plénipotentiaires			Conférences administratives des radiocommunications						Conférence administrative télégraphique et téléphonique			
	Genève (1959)			Règlement des radiocommunications			Règlement additionnel des radiocommunications			Genève (1958)			
	Classe de contribution	Nbre d'unités	Date de dépôt au Secrétariat général de l'instrument de ratification ou d'adhésion	C.A.R. Genève (1959)	Révision partielle C.A.E.R. Genève (1963)	C.A.R. Genève (1959)	Règlement télégraphique	Règlement téléphonique	C.A.R. Genève (1959)	C.A.R. Genève (1959)	Règlement télégraphique	Règlement téléphonique	
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14
France ¹⁾	30	S	19. XI. 1962	S	A	S	A	S	A	S	A ³⁷⁾	S	A
Gabonaise (République)	1/2	A	21. IX. 1961	—	A	—	A	—	A	—	30)	—	30)
Ghana ¹⁾	1	S	31. X. 1962	S	A	S	A	S	A	—	A	—	A
Grèce ¹⁾	1	S		S		S		S		S		S	
Guatemala	1	A	17. X. 1963	—	A ⁴⁸⁾	—		—	A ⁴⁸⁾	—	A	—	A
Guinée (République de) ¹⁾	1	A	8. XII. 1961	—	30)	—	A	—	30)	—	30)	—	30)
Haïti (République d')	1	A	29. III. 1961	—		—		—		—	30)	—	30)
Haute-Volta (République de)	1	A	16. I. 1962	—	30)	—	A	—	30)	—	30)	—	30)
Honduras (République de)	2			—		—		—		—		—	
Hongroise (République Populaire) ¹⁾	1	S	19. IX. 1961 ²⁴⁾	S	24)	S		S	24)	S	A	S	A
Inde (République de l') ¹⁾	20	S	1. XI. 1962	S	A	S		S	A	S	A	S	A ⁴¹⁾
Indonésie (République d') ¹⁾	5	S	13. IX. 1963	S	A	S		S	A	S	A	S	A
Iran ¹⁾	1	S	8. VII. 1964	S	A	—		S	A	S	A	S	A
Iraq (République d') ¹⁾	1	S	6. IV. 1964 ²³⁾	S		—		S		—		—	
Irlande	3	S	1. X. 1962	S	A	S	A	S	A	S	A	S	A
Islande	1/2	S	5. VII. 1960	S	A	S	A	S	A	S	A	S	A
Israël (Etat d') ¹⁾	1	S	12. VIII. 1960	S	A	S		S	A	S	A	S	A
Italie ¹⁾	8	S	28. XII. 1962	S	31)	S		S	31)	S	31)	S	31)
Jamaïque	1	A	18. II. 1963	—	30)	S	A ²⁶⁾	—	30)	—	30)	—	30)
Japon ¹⁾	25	S	11. VIII. 1961	S	A	S	A	S	A	S	A	S	A
Jordanie (Royaume Hachémite de) ¹⁾	1/2	S	14. I. 1963	S	A	—		S	A	S	A	S	A
Kenya	1/2	A	11. IV. 1964	—	30)	—	A	—	30)	—	30)	—	30)
Koweït (Etat de) ^{1) 9)}	1	S	23. I. 1963 ²³⁾	S	A	S		S	A	—	A	—	A
Laos (Royaume du)	1/2	S	17. I. 1963	—	A	—	A	—	A	—	A	—	A
Liban ¹⁾	1/2	S	30. V. 1961	S	A	S		S	A	S	A	S	A
Libéria (République du) ⁷⁾	3	A	18. VI. 1963	—	A	S		—	A	—	A	—	A
Libye (Royaume de) ^{1) 12)}	1/2	S		S		—		S		S		S	
Liechtenstein (Principauté de)	1/2	A	25. VII. 1963	—	30)	S		—	30)	—	30)	—	30)
Luxembourg	1/2	S	9. XI. 1962	S	A	S	A	S	A	S	A ³⁷⁾	S	A
Malaisie ¹⁰⁾	3 ⁴⁶⁾	S	30. XII. 1960	S	A	S		S	A	S	A	S	A
Malgache (République)	1	A	11. V. 1961	—	30)	—		—	30)	—	30)	—	30)
Mali (République du)	1	A	26. II. 1962	—	A	—	A	—	A	—	30)	—	30)
Maroc (Royaume du) ¹⁾	1	S	5. IV. 1961	S	A ³⁷⁾	S	A	S	A ³⁷⁾	S	A	S	A
Mauritanie (République Islamique de)	1/2	A	18. IV. 1962	—	30)	—		—	30)	—	30)	—	30)
Mexique ¹⁾	8	S	4. V. 1962	S	A	S		S	A	S	A	S	A
Monaco ¹⁾	1/2	S	22. VII. 1961	S	A	S		S	A	S	A	S	A
Mongolie (République Populaire de)	1/2	A	27. VIII. 1964	—	30)	—		—	30)	—	30)	—	30)
Népal	1/2	S	31. XII. 1963	S	A	—		S	A	—	A	—	A
Nicaragua	1	S	24. VI. 1964	S		—		S		—		—	
Niger (République du)	1	A	2. XI. 1962	—	A	—		—	A	—	30)	—	30)
Nigeria (Fédération de)	2	A	11. IV. 1961	—	A	—		—	A	—	30)	—	30)
Norvège ¹⁾	5	S	12. VII. 1961	S	A	S		S	A	S	A	S	A
Nouvelle-Zélande ^{1) 25)}	5	S	31. V. 1961	S	A	S		S	A	S	A	—	A
Ouganda	1/2	A	8. III. 1963	—	30)	S	A	—	30)	—	30)	—	30)
Pakistan ¹⁾	15	S	11. III. 1961 ²³⁾	S	A ³⁷⁾	S		S	A ³⁷⁾	S	A	S	A
Panama	3	A	6. XII. 1962	—	A	—		—	A	—	A	—	A
Paraguay ¹⁾	1	S	26. X. 1961	S	A	—		S	A	S	A	S	A

Tableau I. Convention, Règlements (suite)

Pays ou groupes de territoires	CONVENTION			REGLEMENTS									
	Conférence de plénipotentiaires			Conférences administratives des radiocommunications						Conférence administrative télégraphique et téléphonique			
	Genève (1959)			Règlement des radiocommunications		Règlement additionnel des radiocommunications	Genève (1958)						
	Classe de contribution	Nbre d'unités	Date de dépôt au Secrétariat général de l'instrument de ratification ou d'adhésion	C.A.R. Genève (1959)	Révision partielle C.A.E.R. Genève (1963)		C.A.R. Genève (1959)	Règlement télégraphique	Règlement téléphonique				
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14
Pays-Bas (Royaume des) ^{1) 28)}	10	S	29. VI. 1961	S	A	S	A	S	A	S	A ³⁷⁾	S	A
Pérou ¹⁾	2	S	25. VII. 1963	S	—	—	—	S	—	—	—	—	—
Philippines (République des) ¹⁾	1	S	6. XI. 1963 ²³⁾	S	—	S	—	S	—	—	1)	—	1)
Pologne (République Populaire de) ¹⁾	3	S	8. VII. 1963	S	1)	S	—	S	1)	S	A	S	A
Portugal ¹⁾	8	S	14. I. 1963	S	A	S	—	S	A	S	A	S	A
Provinces espagnoles d'Afrique	1	A	25. IV. 1963	—	A	S	A	—	A	—	A	—	A
Provinces portugaises d'Outre-Mer ¹⁾	8	S	14. I. 1963 ⁴⁹⁾	S	A	—	—	S	A	S	A	S	A
République Arabe Syrienne	1	A	24. VIII. 1962	—	30)	—	—	—	30)	—	30)	—	30)
République Arabe Unie ¹⁾	5	S	27. VII. 1961	S	—	S	—	S	—	S	A	S	A
République Fédérale d'Allemagne ^{1) 45)}	20	S	28. XII. 1962	S	A ³⁸⁾	S	—	S	A ³⁸⁾	S	A ³⁷⁾	S	A
République Socialiste Fédérative de Yougoslavie ^{1) 8)}	1	S	23. XII. 1960	S	A	S	A	S	A	S	A	S	A
République Socialiste Soviétique de l'Ukraine ¹⁾	3	S	30. VIII. 1961 ²⁴⁾	S	24)	S	—	S	24)	S	A	S	A
République Somalie	1	A	28. IX. 1962	—	30)	—	—	—	30)	—	30)	—	30)
Rhodésie ³⁶⁾	1	A	14. XII. 1960	—	A	—	A	—	A	S	A	S	—
Roumaine (République Populaire) ¹⁾	1	S	19. III. 1962 ²⁴⁾	S	24)	S	—	S	24)	S	A	S	A
Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et de l'Irlande du Nord ^{1) 22)}	30	S	1. XII. 1960	S	A	S	A	S	A	S	A	S	A
Rwandaise (République)	1/2	A	12. XII. 1962	—	30)	—	A	—	30)	—	30)	—	30)
Sénégal (République du)	1	A	28. XII. 1960	—	A	—	A	—	A	—	30)	—	30)
Sierra Leone	1/2	A	30. XII. 1961	—	30)	—	A	—	30)	—	30)	—	30)
Soudan (République du) ¹⁾	1	S	21. X. 1963	S	A	—	—	S	A	S	A	S	A
Sudafricaine (République) et Territoire de l'Afrique du Sud-Ouest ^{1) 2)}	8	S	15. III. 1961	S	A	S	A	S	A	S	A	S	1)
Suède ¹⁾	10	S	30. XII. 1960	S	A	S	—	S	A	S	A ⁴⁴⁾	S	A
Suisse (Confédération) ¹⁾	10	S	20. XII. 1960	S	A	S	A	S	A	S	A	S	A
Tanzanie (République Unie de) ²⁹⁾	1/2	A	31. X. 1962	—	30)	S	A	—	30)	—	30)	—	30)
Tchad (République du)	1/2	A	10. III. 1961	—	A	—	A	—	A	—	30)	—	30)
Tchécoslovaque (République Socialiste) ^{1) 4)}	5	S	1. VIII. 1962	S	1)	S	—	S	1)	S	A	S	A
Territoires des Etats-Unis d'Amérique ¹⁾	25	21)	23. X. 1961 ³²⁾	—	A ⁴⁰⁾	S	A	—	32)	—	A ⁴³⁾	—	32)
Territoires d'Outre-Mer dont les relations internationales sont assurées par le Gouvernement du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et de l'Irlande du Nord ³⁵⁾	1	S	9. XII. 1961	S	A	S	—	S	A	—	A	—	A
Thaïlande	3	S	15. XI. 1962	S	A	—	—	S	A	—	A	—	—
Togolaise (République)	1/2	A	14. IX. 1961	—	30)	—	A	—	30)	—	30)	—	30)
Tunisie ¹⁾	1	S	25. VIII. 1961	S	A	—	—	S	A	S	A	S	A
Turquie ¹⁾	5	S	—	S	—	—	—	S	—	S	—	S	—
Union des Républiques Socialistes Soviétiques ¹⁾	30	S	10. IV. 1961 ²⁴⁾	S	24)	S	—	S	24)	S	A	S	A
Uruguay (République Orientale de l')	1	S	—	S	—	—	—	S	—	—	—	—	—
Vénézuéla (République de) ¹⁾	5	S	—	S	—	—	—	S	—	S	—	S	—
Viet-Nam (République du)	1	S	3. III. 1961	—	A	—	A	—	A	S	A	S	A
Yémen	1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
MEMBRES ASSOCIÉS													
Malawi ^{36) 50)}	1/2	52)	52)	—	30)	—	A	—	30)	—	30)	—	30)
Zambie (République de) ^{36) 51)}	1/2	52)	52)	—	30)	—	—	—	30)	—	30)	—	30)

1) Voir la ou les déclarations figurant dans le Protocole final annexé à la Convention internationale des télécommunications de Genève (1959).

2) Ancienne dénomination: Union de l'Afrique du Sud et Territoire de l'Afrique du Sud-Ouest.

3) Ancienne dénomination: Australie (Fédération de l').

4) Ancienne dénomination: Tchécoslovaquie.

5) Ancienne dénomination: Etats d'Outre-Mer de la Communauté et Territoires français d'Outre-Mer.

6) Ancienne dénomination: Cameroun (République du).

7) Ancienne dénomination: Libéria.

8) Ancienne dénomination: République Populaire Fédérative de Yougoslavie.

9) Ancienne dénomination: Kuwait.

10) Ancienne dénomination: Malaisie (Fédération de) (Voir Notification n° 929).

11) Ancienne dénomination: Congo (République du) (Léopoldville).

12) Ancienne dénomination: Libye (Royaume-Uni de).

13)-20)

21) Pour les Territoires des Etats-Unis d'Amérique, voir le Protocole final VIII à la Convention de Genève (1959).

22) Aux termes de l'instrument de ratification, celle-ci s'applique également aux Iles Anglo-Normandes et à l'Ile de Man.

23) En ratifiant la Convention, le pays intéressé a confirmé la(les) réserve(s) formulée(s) au moment de la signature.

24) En ratifiant la Convention, le pays intéressé a déclaré que la question de l'approbation du Règlement des radiocommunications est actuellement laissée ouverte.

25) Le Gouvernement de la Nouvelle-Zélande a déclaré que son acceptation de la Convention est également valable pour les Iles Cook (y compris Niue) et les Iles Tokelau.

En ce qui concerne le Samoa occidental (Etat souverain et indépendant), voir les Notifications n° 874 et 928.

26) En approuvant la Revision partielle du Règlement des radiocommunications, le Gouvernement de la Jamaïque a renouvelé la réserve exprimée par sa délégation au cours de la neuvième séance plénière de la conférence, à savoir:

« La délégation de la Jamaïque déclare réserver le droit au Gouvernement jamaïcain de prendre toute mesure qu'il jugerait nécessaire à la sauvegarde de ses intérêts au cas où des Membres ou Membres associés n'observeraient pas, d'une manière ou d'une autre, les stipulations du Règlement des radiocommunications de la Conférence administrative des radiocommunications (Genève, 1959), tel qu'il a été complété et modifié par la Conférence administrative extraordinaire des radiocommunications (Genève, 1963), ou au cas où des réserves formulées par certains pays compromettraient le bon fonctionnement de ses services de télécommunications. »

27) Voir Notifications n° 869 et 878.

28) Le Gouvernement du Royaume des Pays-Bas a déclaré que la Convention était ratifiée pour le compte du Royaume en Europe, de Surinam, des Antilles néerlandaises et de la Nouvelle-Guinée néerlandaise.

Note du Secrétariat général: En ce qui concerne ce dernier territoire, voir les communications parues dans les Notifications n° 902, n° 911 et n° 915.

29) Voir Notification n° 952.

30) Règlement approuvé *ipso facto* étant donné qu'il était en vigueur lors de l'adhésion du pays intéressé à la Convention internationale des télécommunications de Genève (1959).

31) L'Administration italienne a déclaré que son pays, en ratifiant la Convention internationale des télécommunications de Genève (1959) en date du 7 novembre 1962 (instrument de ratification déposé au Secrétariat général le 28 décembre 1962), a, conformément aux dispositions du numéro 193 de ladite Convention, approuvé *ipso facto* les Règlements administratifs y annexés qui étaient en vigueur à cette date, soit les Règlements télégraphique et téléphonique de Genève (1958), entrés en vigueur le 1^{er} janvier 1960, et les Règlements des radiocommunications de Genève (1959), entrés en vigueur le 1^{er} mai 1961.

32) La ratification vaut aussi pour tous les **Territoires des Etats-Unis d'Amérique**.

Par la ratification, les Etats-Unis d'Amérique déclarent formellement que les Etats-Unis d'Amérique n'acceptent aucune obligation concernant le Règlement téléphonique ou le Règlement additionnel des radiocommunications, visés à l'article 14 de la Convention internationale des télécommunications (Genève, 1959).

33) En ratifiant la Convention, le Gouvernement du Commonwealth de l'Australie a déclaré que cette ratification est également valable pour les Territoires de Papua, l'Ile de Norfolk, les Iles Cocos (Keeling), l'Ile Christmas et les Territoires sous tutelle de la Nouvelle-Guinée et de Nauru.

34) Comprenant les territoires suivants:

- Comores,
- Côte française des Somalis,
- Nouvelle-Calédonie et Dépendances,
- Polynésie française,
- S. Pierre et Miquelon,
- Terres australes et antarctiques françaises,
- Wallis et Futuna.

Cette ratification s'applique également au Condominium franco-britannique des Nouvelles-Hébrides.

⁸⁵⁾ Les territoires ci-après ont été mentionnés dans l'instrument de ratification, ou y ont été ajoutés:

- Aden (Colonie et Protectorat) ^{a)}
- Bahama (Iles) ^{b)}
- Barbade ^{b)}
- Basutoland
- Bechuanaland (Protectorat)
- Bermudes ^{b)}
- Brunéi ^{c)}
- Caimans (Iles) ^{b)}
- Falkland (Iles) (Colonie et Dépendances, y compris la Géorgie du Sud, les Orcades du Sud, les Shetland du Sud, les Iles Sandwich du Sud et la Terre de Graham)
- Fidji (Iles) (y compris l'Ile Pitcairn)
- Gambie
- Gibraltar
- Guyane britannique ^{b)}
- Honduras britannique ^{b)}
- Hongkong
- Iles du Vent: ^{b)}
 - Dominique
 - Grenade
 - S. Lucie
 - S. Vincent (Ile)
- Iles sous le Vent ^{b)}
 - Antigua
 - Montserrat
 - S. Christophe
 - Nièves et Anguille
 - Iles Vierges britanniques
- Malte ^{d)}
- Maurice (Ile)
- Nouvelles-Hébrides (Condominium franco-britannique)
- Seychelles
- Souaziland
- S. Hélène (y compris l'Ile Ascension et Tristan da Cunha)
- Territoires relevant de la Haute-Commission du Pacifique occidental:
 - Gilbert et Ellice (Colonie des Iles) (y compris les Iles Phoenix et le groupe des Iles Line septentrionales)
 - Iles Line méridionales
 - Salomon (Protectorat britannique des Iles)
 - Tonga (Etat sous protectorat)
 - Turques et Caïques (Iles) ^{b)}

^{a)} Actuellement dénommé « Aden et Protectorat de l'Arabie du Sud ». (Notifications n° 930 et 948).

^{b)} Incorporé le 1^{er} janvier 1963 (Notification n° 905).

^{c)} Incorporé en 1964 (Notification n° 948).

^{d)} Est devenu un Etat indépendant.

36) Voir Notifications n° 930, 935 et 943.

37) L'approbation desdits Règlements a été donnée, compte tenu de la, ou des réserve(s) mentionnée(s) au Protocole additionnel.

38) Voir les Notifications n° 855, 876 et 880.

39) En approuvant ces Règlements, le Gouvernement argentin a déclaré que l'Administration argentine, dans ses relations avec d'autres administrations, n'acceptera pas les dispositions ou obligations dudit Règlement des radiocommunications, de ses Appendices et Résolutions et du Règlement additionnel des radiocommunications que lesdites autres administrations n'auraient pas acceptées ou auraient acceptées sous réserve.

40) Dans une note, l'Ambassade des Etats-Unis d'Amérique, à Berne, précise que « le dépôt de l'instrument de ratification du Règlement des radiocommunications (Genève, 1959) et du Protocole additionnel y annexé constitue la notification d'approbation par les Etats-Unis d'Amérique, y compris tous les Territoires sous la juridiction des Etats-Unis d'Amérique ». (Notification n° 878).

41) Par lettre en date du 23 décembre 1964, l'Administration indienne fait connaître qu'elle a approuvé le Règlement téléphonique (Genève, 1958) tout en se réservant le droit d'exploiter ses services en dérogation aux dispositions suivantes dudit Règlement:

Dispositions

1. Article 16. Paragraphe 1. Validité des demandes de communications.
2. Article 19. Paragraphe 3. Principes d'exploitation.
3. Article 21. Paragraphes 1 et 2. Limitation de la durée des conversations.
4. Article 35. Taxation des conversations demandées avec facilités spéciales.
5. Article 36. Paragraphes 2 et 3. Taxation des modifications de demandes de communications.

(Notification n° 883).

42) En approuvant ce Règlement, l'Administration argentine communique que, dans ses relations avec les autres administrations, elle n'appliquera pas les dispositions et obligations dudit Règlement, de son ou de ses Appendice(s) et Résolutions que ces administrations n'auront pas accepté d'appliquer ou qu'elles auront accepté d'appliquer en formulant des réserves.

43) Dans une note, l'Ambassade des Etats-Unis d'Amérique, à Berne, précise que « le dépôt de l'instrument de ratification du Règlement télégraphique (Genève, 1958) et du Protocole final à ce Règlement constitue la notification d'approbation par les Etats-Unis d'Amérique, y compris tous les Territoires sous la juridiction des Etats-Unis d'Amérique ».

L'Ambassade des Etats-Unis déclare ensuite:

« Il convient de noter que la ratification par les Etats-Unis d'Amérique du Règlement et du Protocole final s'entend sous réserve des déclarations formulées dans l'instrument de ratifica-

tion. Les déclarations contenues dans le texte de l'instrument de ratification remplacent les déclarations qui figurent « Pour les Etats-Unis d'Amérique » dans ledit Protocole final, et en tiennent lieu. »

(Note du Secrétariat général: le texte de cet instrument est reproduit dans la Notification n° 829).

44) En donnant son approbation au Règlement télégraphique (Genève, 1958), le Gouvernement suédois se réserve le droit, nonobstant les dispositions de l'article 8, paragraphe 5 (numéros 49 et 50) dudit Règlement, d'appliquer pour les télégrammes dont les voies d'acheminement normales passent par le Danemark une taxe totale par mot comprenant la taxe de transit danoise.

45) Voir Notifications n°s 906, 915, 919, 920, 921, 943 et 950.

46) A partir du 1^{er} janvier 1965: 4 unités.

47) En approuvant le Règlement des radiocommunications et le Règlement additionnel des radiocommunications, la République de

Côte d'Ivoire, se référant à l'article 9 ainsi qu'à la procédure définie à l'article 10 du Règlement s'est réservé le droit de prendre toute mesure nécessaire au développement et au bon fonctionnement de son service de radiodiffusion dans le cas où ladite procédure ne parviendrait pas à lui donner satisfaction (*Notification n° 908*).

48) Voir Notification n° 911.

49) La ratification, par le Portugal, de la Convention internationale des télécommunications de Genève (1959) vaut également pour les Provinces portugaises d'Outre-Mer (*Notification n° 914*).

50) Ex-Nyassaland; faisait partie du Membre Fédération de Rhodésie et Nyassaland.

51) Ex-Rhodésie du Nord; faisait partie du Membre Fédération de Rhodésie et Nyassaland (*voir également Notification n° 947*).

52) Est devenu Membre associé le 9 juillet 1964, conformément aux dispositions du numéro 9 de la Convention internationale des télécommunications de Genève (1959) (*Notifications n°s 935 et 943*).

Tableau II. Zones européennes de radiodiffusion et maritime

La lettre S signifie que la Convention ou l'Accord a été signé. La lettre R signifie que la Convention a été ratifiée et la lettre A signifie qu'il s'agit d'une approbation de l'Accord ou d'une adhésion à celui-ci.

Pays ou groupes de territoires	Convention européenne de radio-diffusion (Copenhague, 1948)		Convention régionale européenne du service mobile radio-maritime (Copenhague, 1948)		Accord régional pour la Zone européenne de radio-diffusion (Stockholm, 1961)	
	2	3	4	5	6	7
Albanie (République Populaire d')	S	R			S	
Autriche	S	R	S	R	S	A
Belgique	S	R			S	
Biélorussie (République Socialiste Soviétique de)	S	R			S	A ⁵⁾
Bulgarie (République Populaire de)	S	R		1)	S	
Chypre (République de)					S	A
Cité du Vatican (Etat de la)	S	R			S	
Danemark	S	R	S	R	S	
Espagne					S	A ⁷⁾
Finlande	S	R			S	A
France	S	R	S	R	S	A
Grèce	S	R	S	R	S	
Hongroise (République Populaire)	S	R			S	
[Iraq (République d') ²⁾]						
Irlande	S	R	S	R	S	A
Islande			S	R	S	
Israël (Etat d')					S	
Italie	S	R	S	R	S	
Jordanie (Royaume Hachémite de)						
Liban					S	
Libye (Royaume de)						
Luxembourg					S	
Maroc (Royaume du) ⁴⁾	S	R	S	R	S	A
Monaco	S	R	S	R	S	
Norvège	S	R	S	R	S	
Pays-Bas (Royaume des)	S	R	S	R	S	A

Pays ou groupes de territoires	Convention européenne de radio-diffusion (Copenhague, 1948)		Convention régionale européenne du service mobile radio-maritime (Copenhague, 1948)		Accord régional pour la Zone européenne de radio-diffusion (Stockholm, 1961)	
	2	3	4	5	6	7
Pologne (République Populaire de)	S	R			S	
Portugal	S		S		S	A
République Arabe Syrienne						
République Arabe Unie						
République Fédérale d'Allemagne					S	A ⁶⁾
République Socialiste Fédérative de Yougoslavie	S	R			S	A
République Socialiste Soviétique de l'Ukraine	S	R			S	A ⁵⁾
Roumaine (République Populaire)	S	R			S	
Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et de l'Irlande du Nord	S	R	S	R	S	A
Suède			S	R	S	A
Suisse (Confédération)	S	R			S	A
Tchécoslovaque (Rép. Socialiste)	S	R			S	
Territoires d'Outre-Mer dont les relations internationales sont assurées par le Gouvernement du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et de l'Irlande du Nord						
Tunisie ⁴⁾	S	R	S	R	S	A
Turquie			S		S	
Union des Républiques Socialistes Soviétiques	S	R		3)	S	A ⁵⁾

1) La République Populaire de Bulgarie a notifié que les stations côtières de ce pays utilisent les fréquences qui leur sont attribuées par le Plan de Copenhague.

2) Comme suite à la Résolution n° 31 de la Conférence de plénipotentiaires de Buenos Aires, la Conférence administrative des radiocommunications de Genève, 1959, a inclus l'Iraq dans la zone européenne.

3) L'Union des Républiques Socialistes Soviétiques a notifié que les stations côtières de ce pays utilisent les fréquences qui leur sont attribuées par le Plan de Copenhague.

4) Antérieurement: Protectorats français du Maroc et de la Tunisie.

5) Prenant en considération qu'à la Conférence de Stockholm en 1961, au moment de l'établissement des plans de répartition des fréquences pour les stations de télévision dans la bande 645-960 MHz, il n'a pas été suffisamment tenu compte des besoins des services radio de la navigation aérienne de l'U.R.S.S., de la R.S.S. de l'Ukraine et de la R.S.S. de Biélorussie et aussi, ayant en vue les particularités des services radio de la navigation aérienne, les Administrations des télécommunications de l'U.R.S.S., de la R.S.S. de l'Ukraine et de la R.S.S. de Biélorussie ne peuvent pas garantir aux pays utilisant cette bande pour la télévision des moyens nécessaires pour éviter les brouillages de la part des services radio de la navigation aérienne de l'U.R.S.S., de la R.S.S. de l'Ukraine et de la R.S.S. de Biélorussie.

6) En donnant son approbation, l'Administration de la République Fédérale d'Allemagne a émis les considérations suivantes:

• Selon le plan des fréquences pour les stations de radiodiffusion-télévision dans la bande de fréquences comprises entre 162 et 230 MHz (Annexe 2, chapitre 2 de l'Accord), les fréquences 224,25/229,75 MHz sont assignées à la station de radiodiffusion-télévision Sonneberg figurant au plan avec l'indication d'une puissance apparente rayonnée de 30/6 kW et permettant dans le secteur entre 45 et 135 degrés une puissance apparente rayonnée de 5 kW pour la porteuse de télévision.

Cette assignation est susceptible de provoquer des brouillages nuisibles pour les stations du service de radio-navigation aéronautique opérant dans la bande de fréquences comprises entre 223 et 235 MHz, conformément aux dispositions de l'article 5 du Règlement des radiocommunications de Genève (1959).

Or, un brouillage nuisible, causé au détriment des stations opérant dans la bande de fréquences comprises entre 223 et 235 MHz attribuée au service de radionavigation aéronautique en tant que service primaire, ne pourra être empêché que si la puissance apparente rayonnée de la station de radiodiffusion-télévision de Sonneberg n'excède pas 0,5/0,1 kW dans le secteur entre 135 et 345 degrés. •

7) Le Gouvernement espagnol a approuvé cet Accord en maintenant les trois réserves qui figurent au paragraphe I (A, B et C) du Protocole final.

Tableau III. Arrangement régional concernant les radiophares maritimes de la zone européenne dans la Région 1 (Paris, 1951)

Pays ou territoires			Pays ou territoires		
1	Signature S	A = Acceptation	1	Signature S	A = Acceptation
Belgique	S	A	Pays-Bas	S	A
Danemark	S	A	Portugal	S	
Espagne	S		Provinces portugaises d'Outre-Mer	S	
France	S	A	Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et de l'Irlande du Nord *)	S	A
Irlande	S	A	Suède	S	A
Italie	S	A	Tunisie 1)	S	A
Maroc (Royaume du) 1)	S	A	Turquie	S	A
Monaco	S	A			
Norvège	S	A			

*) Avec la déclaration que les signatures s'étendent aussi à l'Archipel Anglo-Normand et à l'île de Man.
1) Antérieurement: Protectorats français du Maroc et de la Tunisie.

**Tableau IV. Accord interaméricain des radiocommunications (FIAR), Washington, 1949
Accord régional sur la radiodiffusion en Amérique du Nord (NARBA),
Washington, 1950**

La lettre S signifie que l'Accord a été signé. La lettre R signifie que l'Accord a été ratifié et la lettre A signifie qu'il s'agit d'une acceptation de l'Accord ou d'une adhésion à celui-ci.

Pays ou territoires	Accord inter-américain des radiocommunications (FIAR) (Washington, 1949)		Accord régional sur la radiodiffusion en Amérique du Nord (NARBA) (Washington, 1950)		Pays ou territoires	Accord inter-américain des radiocommunications (FIAR) (Washington, 1949)		Accord régional sur la radiodiffusion en Amérique du Nord (NARBA) (Washington, 1950)	
	1	2	3	4		5	2	3	4
Argentine (République)	S				Guatemala	S			
Bolivie	S				Haïti (République d')		A		
Brésil	S				Honduras (République de)	S	A		
Canada	S		S	R	Mexique	S	A		
Chili	S				Nicaragua	S	A		
Colombie (République de)	S				Panama	S			
Costa Rica	S	A			Paraguay		A		
Cuba	S		S	R	Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et de l'Irlande du Nord			S*)	R**)
Dominicaine (République)	S	A	S	R	Uruguay (Rép. Orient. de l')	S			
El Salvador (République de)	S				Vénézuéla (République de)	S			
Equateur	S								
États-Unis d'Amérique	S	A	S	R					

*) Pour les Territoires dans la Région de l'Amérique du Nord (Iles Bahama et Jamaïque).
**) Pour les Iles Bahama seulement.

Tableau V. Accord concernant la radiotéléphonie dans la Mer Baltique et la Mer du Nord (Göteborg, 1955)

Cet accord a été signé, sans clause de referendum, par les délégués des administrations des pays suivants: Belgique, Danemark, Finlande, France, Irlande, Islande, Norvège, Pays-Bas, République Fédérale d'Allemagne, République Populaire de Pologne, Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et de l'Irlande du Nord, Suède, Union des Républiques Socialistes Soviétiques.

**Tableau VI. Accord concernant la radiotéléphonie maritime sur ondes métriques
(La Haye, 1957)**

Cet accord a été signé le 26 janvier 1957 par les délégués des administrations des pays suivants: Belgique, Danemark, Finlande, France, Irlande, Norvège, Pays-Bas, Pologne (République Populaire de), République Fédérale d'Allemagne, Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et de l'Irlande du Nord, Suède, Union des Républiques Socialistes Soviétiques.

Tous ces pays ont approuvé l'accord.

Tableau VII. Accord régional relatif à l'établissement d'un service mobile radiotéléphonique international sur ondes métriques pour la navigation rhénane (Bruxelles, 1957)

Cet accord a été signé le 15 mars 1957 par les délégués des administrations des pays suivants: Belgique, France, Pays-Bas, République Fédérale d'Allemagne, Suisse (Confédération).

Tous ces pays ont approuvé l'accord.

Tableau VIII. Accord régional concernant l'utilisation des fréquences dans les bandes 68-73 MHz et 76-87,5 MHz par le service de radiodiffusion, d'une part, et par les services fixe et mobile, d'autre part (Genève, 1960)

Cet accord a été signé le 14 mai 1960 par les délégués des administrations des pays suivants: Albanie (République Populaire d'), *Autriche*, Biélorussie (République Socialiste Soviétique de), Bulgarie (République Populaire de), *Danemark*, *France*, Grèce, *Hongroise (République Populaire)*, Italie, *Norvège*, Pologne (République Populaire de), *République Fédérale d'Allemagne*, République Socialiste Fédérative de Yougoslavie, *République Socialiste Soviétique de l'Ukraine*, *Roumaine (République Populaire)*, *Suède*, *Suisse (Confédération)*, *Tchécoslovaque (République Socialiste)*, Turquie, *Union des Républiques Socialistes Soviétiques*.

Les pays indiqués en caractères italiques ont approuvé l'accord.

Tableau IX. Accord particulier régional concernant l'utilisation de la bande 100-104 MHz par le service de radiodiffusion (1962)

Cet accord a été conclu entre les Administrations de l'*Autriche*, de l'*Italie*, de la *République Socialiste Fédérative de Yougoslavie* et de la *Suisse*.

Les pays indiqués en caractères italiques ont approuvé l'Accord.

Tableau X. Accord particulier relatif à l'utilisation de la bande 582-606 MHz par le service de radionavigation (Bruxelles, 1962)

Cet accord a été conclu entre les Administrations de la Belgique, du Danemark, de la France, de la République Fédérale d'Allemagne, du Royaume des Pays-Bas, du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et de l'Irlande du Nord et de la Suisse.

Tableau XI. Accord particulier relatif à l'utilisation des ondes métriques et décimétriques pour les services fixe et mobile dans les régions frontalières (Bruxelles, 1963)

Cet accord a été conclu entre les administrations de la Belgique, des Pays-Bas et de la République Fédérale d'Allemagne.

Tableau XII. Accord régional pour la zone africaine de radiodiffusion relatif à l'utilisation par le service de radiodiffusion de fréquences des bandes des ondes métriques et décimétriques (Genève, 1963)

Cet accord a été signé le 23 mai 1963 par les délégués des administrations des pays suivants: Cameroun (République Fédérale du), Congo (République Démocratique du)¹⁾, Congo (République du) (Brazzaville), Côte d'Ivoire (République de), Dahomey (République du), *Ensemble des Territoires représentés par l'Office français des postes et télécommunications d'Outre-Mer (en ce qui concerne la Côte française des Somalis et l'Archipel des Comores)*, Espagne, Ethiopie, France (en ce qui concerne le Département de la Réunion), Gabonaise (République), Ghana, Guinée (République de), Haute-Volta (République de), Kenya²⁾, Libéria (République du), Libye (Royaume de)³⁾, Malgache (République), Mali (République du), Mauritanie (République Islamique de), Niger (République du), Nigeria (Fédération de), *Ouganda, Provinces espagnoles d'Afrique*, Provinces portugaises d'Outre-Mer, République Somalie, Rhodésie⁴⁾, Rwandaise (République), *Sénégal (République du)*, Sierra Leone, *Sudafricaine (République) et Territoire de l'Afrique du Sud-Ouest, Tanzanie (République Unie de)*⁵⁾, Tchad (République du), Territoires d'Outre-Mer dont les relations internationales sont assurées par le Gouvernement du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et de l'Irlande du Nord et Togolaise (République).

Les pays indiqués en caractères italiques ont approuvé l'Accord.

¹⁾ Antérieurement: Congo (République du) (Léopoldville).

²⁾ Était Membre associé lors de la signature de l'Accord.

³⁾ Antérieurement: Libye (Royaume-Uni de).

⁴⁾ L'accord avait été signé au nom de la Fédération de Rhodésie et Nyassaland.

⁵⁾ L'accord avait été signé au nom du Tanganyika.

ANNEXE 2

RÉSUMÉ DES RECETTES ET DES DÉPENSES INSCRITES AU BUDGET DE L'ANNÉE 1964

(en francs suisses)

DÉPENSES	Budget 1963 y compris crédits additionnels	Dépenses 1963	Budget 1964	Crédits additionnels 1964	Budget 1964 y compris crédits additionnels
I. BUDGET DE L'UNION					
Chap. 1. Conseil d'administration	385.000	492.828,20	475.400	—	475.400
2. Secrétariat général	4.181.500	4.190.002,95	4.426.300	254.100	4.680.400
3. I.F.R.B.	5.074.800	4.936.306,05	5.082.500	225.000	5.307.500
4. C.C.I.R.	869.700	862.129,60	819.100	32.000	851.100
5. C.C.I.T.T.	1.028.900	985.883,66	1.238.000	44.400	1.282.400
6. Services généraux	1.994.900	1.965.036,06	2.082.000	112.500	2.194.500
— Subvention au budget an- nexe des publications	103.400	177.944,—	97.500	— 97.500	—
— Augmentations des traite- ments et des indemnités de poste pour 1962/1963	31.600	83.950,20	—	—	—
	<u>13.669.800</u>	<u>13.694.088,72</u>	<u>14.220.800</u>	<u>570.500</u>	<u>14.791.300</u>
Cycle d'études trilingue			27.650		27.650
Chap. 7. Conférences de l'Union se- lon le N° 197 de la Conv. : — Conf. plénipotent.	111.000	103.349,10			
— Groupe d'experts	1.075.000	1.057.849,85			
— C.A.E.R. spatiale			640.000	—	640.000
— C.A.E.R. aéronautique					
Chap. 8. Réunions des CCI selon le N° 198 de la Convention : — C.C.I.R.	1.022.000	1.044.956,75	105.000	—	105.000
— C.C.I.T.T.	1.037.000	981.846,19	1.013.000	—	1.013.000
	<u>16.914.800</u>	<u>16.882.082,61</u>	<u>16.006.450</u>	<u>570.500</u>	<u>16.576.950</u>
Chap. 9. Conf. spéc. selon le N° 199 de la Convention : — Conf. africaine radio- diffusion, 1963.	428.000	325.532,—			328.000 *)
— Conf. africaine radio- diffusion, 1964.			1.063.000	—135.000	600.000 **)
Chap. 14. Dépenses p. agencement du Lab. du C.C.I.T.T.	16.000	15.359,95			
Dépenses pour l'entretien et le renou- vell. de l'install. d'interprét. simul- tanée et autres équip. électro- acoustiques	—	—	5.000	110.500	115.500
	<u>17.358.800</u>	<u>17.222.974,56</u>	<u>17.074.450</u>	<u>546.000</u>	<u>17.620.450</u>
Versement au compte de provision de l'U.I.T.	—	150.475,88	—		
	<u>17.358.800</u>	<u>17.373.450,44</u>	<u>17.074.450</u>	<u>546.000</u>	<u>17.620.450</u>
II. BUDGET DES COMPTES SPÉCIAUX DE LA COOPÉRATION TECHNIQUE					
Chap. 11. Coopér. techn., dépenses administratives.	810.300	795.791,40	955.400	406.300	1.361.700
Report à l'année suivante et rem- boursement N.U.	—	239.720,85	—	—	—
	<u>810.300</u>	<u>1.035.512,25</u>	<u>955.400</u>	<u>406.300</u>	<u>1.361.700</u>
III. BUDGET ANNEXE DES PUBLICATIONS					
Total des dépenses	1.504.100	1.626.977,02	1.588.950		1.588.950
Excédent des recettes	58.100	35.972,03	29.050	— 29.050	—
	<u>1.562.200</u>	<u>1.662.949,05</u>	<u>1.618.000</u>	<u>— 29.050</u>	<u>1.588.950</u>

*) Réunion préparatoire.
**) Conférence principale.

RÉSUMÉ DES RECETTES ET DES DÉPENSES INSCRITES AU BUDGET DE L'ANNÉE 1964

(en francs suisses)

RECETTES	Budget 1963 y compris crédits additionnels	Recettes 1963	Budget 1964	Crédits additionnels 1964	Budget 1964 y compris crédits additionnels
I. BUDGET DE L'UNION					
Chap. 31. Contributions					
— Contribution des Membres et Membres associés de l'Union aux dépenses de l'année courante	15.794.250	15.858.979,20	15.591.600	—	15.591.600
— Contr. des exploitations priv., organismes scient. ou indust. aux dépenses des conf. et réunions des Chapitres 7 et 8:					
C.A.E.R. spatiale	—	6.811.—	—	—	—
C.A.E.R. aéronautique	—	—	—	—	—
C.C.I.R.	110.000	111.250.—	147.000	—	147.000
C.C.I.T.T.	146.250	168.750.—	203.000	—	203.000
— Personnel détaché aux conférences régionales	20.000	24.663,20	60.000	—	60.000
— Diverses recettes	3.000	20.805,09	4.850	—	4.850
	<u>16.073.500</u>	<u>16.191.258,49</u>	<u>16.006.450</u>	—	<u>16.006.450</u>
Chap. 31. Contributions					
— Contributions des Membres et Membres associés de l'Union aux dépenses des conférences spéciales:					
Conf. africaine radiodif., 1963	428.000	325.532.—	—	—	—
Conf. africaine radiodif., 1964	—	—	1.063.000	—135.000	928.000
Chap. 37. Prélèvement du Fonds de prov. du C.C.I.T.T. pour l'agencement du Labora- toire du C.C.I.T.T.	16.000	15.359,95	—	—	—
Prélèvement du Fonds de renou- vellement de l'installation d'inter- prét. simultanée pour l'entretien et le renouvellement de l'I.I.S. et autres équip. électro-acoustiques	—	—	5.000	110.500	115.500
	<u>16.517.500</u>	<u>16.532.150,44</u>	<u>17.074.450</u>	— 24.500	<u>17.049.950</u>
Prélèvement du compte de provision de l'U.I.T.	841.300	841.300.—	—	570.500	570.500
	<u>17.358.800</u>	<u>17.373.450,44</u>	<u>17.074.450</u>	546.000	<u>17.620.450</u>
II. BUDGET DES COMPTES SPÉCIAUX DE LA COOPÉRATION TECHNIQUE					
Chap. 32 Contribution aux dépen- ses administratives de la C.T. et reports des années précédentes	810.300	1.035.512,25	955.400	406.300	1.361.700
III. BUDGET ANNEXE DES PUBLICATIONS					
Total des recettes	1.562.200	1.662.949,05	1.618.000	— 97.500	1.520.500
Excédent des dépenses	—	—	—	68.450	68.450
	<u>1.562.200</u>	<u>1.662.949,05</u>	<u>1.618.000</u>	— 29.050	<u>1.588.950</u>

ANNEXE 2 a)

ÉTAT DES DÉPENSES TOTALES POUR LES DIVERS ORGANISMES, Y COMPRIS LEUR PART DES SERVICES GÉNÉRAUX

EXERCICE 1964

(Francs suisses)

	Dépenses propres détaillées aux chapitres 1 à 5		Part des dépenses communes groupées au chapitre 6		Dépenses totales	
	Budget	Dépenses	Budget	Dépenses	Budget	Dépenses
1. Conseil d'administration	475.400.—	563.706,60	—	—	475.400.—	563.706,60
2. Secrétariat général	4.680.400.—	4.680.192,80	714.400.—	726.208,76	5.394.800.—	5.406.401,56
3. I.F.R.B.	5.307.500.—	5.305.644,45	1.219.400.—	1.155.968,69	6.526.900.—	6.461.613,14
4. C.C.I.R.	851.100.—	806.732.—	108.400.—	95.773,04	959.500.—	902.505,04
5. C.C.I.T.T.	1.282.400.—	1.276.778,30	152.300.—	135.986,25	1.434.700.—	1.412.764,55
	<u>12.596.800.—</u>	<u>12.633.054,15</u>	<u>2.194.500.—</u>	<u>2.113.936,74</u>	<u>14.791.300.—</u>	<u>14.746.990,89</u>
7. Conférences de l'Union selon le N° 197 de la Convention Conférence aéronautique					640.000.—	423.438,31
8. (1) Réunions du C.C.I.R. selon le N° 198 de la Convention					105.000.—	133.487,06
(2) Réunions du C.C.I.T.T. selon le N° 198 de la Convention					1.013.000.—	999.985,40
10. Conférences spéciales — Cycle d'études trilingue					27.650.—	24.618.—
					<u>16.576.950.—</u>	<u>16.328.519,66</u>

	1964 *) Francs suisses
<i>Services contractuels et autres</i>	
Imprimerie	188.500
Divers	144.650
	<u>333.150</u>
<i>Fournitures</i>	<u>604.800</u>
<i>Immeuble et matériel</i>	<u>1.325.000</u>
Total du Groupe II.	<u>3.365.950</u>
 GROUPE III. FONCTIONS ET PROGRAMMES SPÉCIAUX 	
Missions	—
Subventions	—
Bourses d'études et bourses de perfectionnement	—
Divers	—
	<u>—</u>
Total du Groupe III.	<u>—</u>
 GROUPE IV. AUTRES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 	
Dépenses diverses	43.000
Total des Groupes I à IV.	<u>17.938.650</u>
 GROUPE V. RECETTES 	
Recettes diverses	<u>1.426.550 **)</u>
 GROUPE VI. BUDGET DU SERVICE DES PUBLICATIONS 	
<i>Dépenses</i>	
Frais relatifs aux publications	1.520.500
Versement au compte capital	68.450
	<u>1.588.950</u>
<i>Recettes</i>	
Vente des publications	<u>1.588.950</u>

*) Voir note page 73.

***) Y compris les contributions, d'un montant total de 1.361.700 francs suisses, du Bureau de l'Assistance technique (B.A.T.) et du Fonds spécial des Nations Unies pour les dépenses administratives du Département de la Coopération technique de l'U.I.T.

ANNEXE 4

LISTE DES PUBLICATIONS ÉDITÉES PAR L'UNION EN 1964

		Tirage ex.
1. Recueil des résolutions de la 19 ^e session du Conseil d'administration	F	440
	E	500
	S	250
2. Rapport de gestion financière pour 1963	F	600
	E	600
	S	270
3. Rapport sur les activités de l'Union en 1963	F	1.000
	E	1.250
	S	500
4. Portrait de Valdemar Poulsen		1.200
5. <i>Journal des télécommunications</i> , 12 numéros	F	1.400
	E	2.000
	S	600
6. Nomenclature officielle des bureaux télégraphiques, 21 ^e édition, Annexes n ^{os} 10 à 13, trilingues		18.600
7. Tableau B des taxes télégraphiques, 2 ^e édition, Suppléments n ^{os} 19 à 28	F	430
	E	400
8. Tableau C des taxes du régime européen, 4 ^e édition 1964	F	650
	E	1.800
9. Statistique générale de la télégraphie, année 1963, trilingue		700
10. Liste des circuits télex internationaux, année 1963, trilingue		760
11. Liste des voies d'acheminement télex internationales, 1963, trilingue		760
12. Statistique de la téléphonie, année 1963, trilingue		760
13. Liste des voies d'acheminement des communications téléphoniques internationales, 4 ^e édition 1964, trilingue:		
Fascicule I — Europe		800
Fascicule II — Afrique		700
Fascicule III — Amérique		650
Fascicule IV — Asie		650
Fascicule V — Océanie		620
Fascicule VI — Intercontinentales		770
14. Nomenclature des voies de communication radiotélégraphiques entre points fixes, 1962, Supplément n ^o 2, trilingue		1.300
15. Nomenclature des câbles formant le réseau sous-marin du globe, 16 ^e édition 1961, Supplément n ^o 2, trilingue		1.150

	Tirage ex.
16. Actes finals de la Conférence africaine de radiodiffusion sur ondes métriques et décimétriques, Genève, 1963	F 500 E 700 S 200
17. Actes finals de la C.A.E.R. spatiale, Genève 1963	F 1.000 E 2.300 S 400
18. Nomenclature des stations côtières, 2 ^e édition 1963	26.000
Supplément n° 1, trilingue	22.500
19. Nomenclature des stations de navire, 4 ^e édition 1963, trilingue	18.000
20. Nomenclature des stations de radiorepérage et des stations effectuant des services spéciaux, 2 ^e édition 1963, Supplément n° 2	F 2.300 E 15.300
Supplément n° 3	F 2.500 E 16.200
21. Liste alphabétique des indicatifs d'appel des stations utilisées dans le service mobile maritime, 2 ^e édition 1963, multilingue, Suppléments nos 1, 2 et 3	22.500 19.300
22. Liste alphabétique des indicatifs d'appel des stations autres que les stations d'amateur, les stations expérimentales et les stations du service mobile maritime, 1 ^{re} édition 1962, multilingue, Suppléments nos 4, 5, 6 et 7	4.400
23. Nomenclature des stations du contrôle international des émissions, 1 ^{re} édition, 1961, trilingue, Suppléments nos 2 et 3	800
24. Statistique des radiocommunications, année 1963, trilingue	800
<i>C.C.I.T.T.</i>	
25. Livre Rouge, II ^e Assemblée plénière, New Delhi 1960: Volume VII	S 350
26. Directives concernant la protection des lignes de télécommunication contre les actions nuisibles des lignes électriques (New Delhi, 1960), 1963	F 1.700 E 1.500
27. Réseaux automatiques nationaux, 1964	F 1.400 E 2.700
28. Codes et abréviations à l'usage des services internationaux de télécommunications, 2 ^e édition 1963	F 1.800 E 2.000
<i>C.C.I.R.</i>	
29. Documents de la X ^e Assemblée plénière, Genève 1963: Volume VI	F 820 E 1.800
Volume VII	F 800 E 1.500

	Tirage ex.
30. Rapport n° 322 (Répartition mondiale et caractéristiques des bruits atmosphériques radioélectriques), Genève 1963	F 750 E 2.400 S 250
<i>I.F.R.B.</i>	
31. Liste internationale des fréquences, 2 ^e édition 1963:	
Préface: Suppléments n ^{os} 3, 4, 5 et 6, trilingues	2.250
Volume I, multilingue, Suppléments n ^{os} 3, 4, 5 et 6	2.100
Volume II, multilingue, Suppléments n ^{os} 3, 4, 5 et 6	2.100
Volume III, multilingue, Suppléments n ^{os} 3, 4, 5 et 6	2.050
Volume IV <i>a</i> , multilingue, Suppléments n ^{os} 3, 4, 5 et 6	1.750
Volume IV <i>b</i> , multilingue, Suppléments n ^{os} 3, 4, 5 et 6	1.600
Volume IV <i>c</i> , multilingue, Suppléments n ^{os} 3, 4, 5 et 6	1.500
Volume IV <i>d</i> , multilingue, Suppléments n ^{os} 2, 3, 4 et 5	1.500
32. Nomenclature des stations fixes assurant des liaisons internationales, 2 ^e édition 1963, Suppléments n ^{os} 2, 3, 4 et 5, trilingue	1.500
33. Nomenclature des stations de radiodiffusion fonctionnant dans les bandes au-dessous de 5950 kHz, 2 ^e édition 1963, Suppléments n ^{os} 1 et 2, trilingue	1.400
34. Nomenclature des stations de radiodiffusion fonctionnant dans les bandes comprises entre 5950 et 26 100 kHz, 1 ^{re} édition 1963, trilingue	1.050
35. Circulaires hebdomadaires de l'I.F.R.B., Parties I, II, III et IV et spéciales, n ^{os} 580 à 631, trilingues	500
36. Résumés des renseignements provenant du contrôle des émissions reçus par l'I.F.R.B., Fascicules n ^{os} 89 à 100	550
37. Résumés des renseignements de contrôle des émissions reçus par l'I.F.R.B. au sujet de l'utilisation par les stations de radiodiffusion à ondes décimétriques dans les bandes attribuées en exclusivité au service de radiodiffusion, Fascicules n ^{os} 1 à 3	450
38. Horaire provisoire de radiodiffusion à ondes décimétriques, trilingue:	
Mai 1964	550
Septembre 1964	550
Novembre 1964	650
Mars 1965	650
39. Horaire de radiodiffusion à ondes décimétriques, trilingue,	
Mai 1963	560
Septembre 1963	560
Novembre 1963	560

ANNEXE 5

**CONFÉRENCES ET RÉUNIONS DES NATIONS UNIES
AUXQUELLES L'UNION A ÉTÉ INVITÉE EN 1964**

A. Conférences et réunions auxquelles l'Union a été représentée

1. 1^{re} session du Sous-Comité du Comité administratif de coordination pour la Science et la Technique, Paris, 6 au 8 janvier 1964.
2. 6^e session de la Commission économique pour l'Afrique, Addis Ababa, 19 février au 3 mars 1964.
3. 3^e session du Sous-Comité juridique du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, Genève, 9 au 26 mars 1964.
4. Réunion inter-organisation du Comité administratif de coordination pour la science et la technique, mars 1964, Genève.
5. Conférence des Nations Unies pour le Commerce et le Développement, Genève, 23 mars au 15 juin 1964.
6. 2^e session du Sous-Comité du Comité administratif de coordination pour la Science et la Technique, Genève, 6 et 7 avril 1964.
7. 25^e session du Comité consultatif pour les questions administratives, Paris, 6 au 17 avril 1964.
8. 37^e session du Comité administratif de coordination, Paris, avril 1964.
9. 3^e session du Sous-Comité scientifique et technique du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, Genève, 22 mai au 5 juin 1964.
10. Session d'été du Comité de l'Assistance technique, Vienne, 22 juin au 3 juillet 1964.
11. Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient: 2^e session du Groupe de travail des Experts de télécommunications, Tokyo, 22 au 29 juillet 1964.
12. 3^e Conférence internationale sur l'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques, Genève, 31 août au 9 septembre 1964.
13. 38^e session du Comité administratif de coordination, New York, 28 et 29 septembre 1964.
14. 13^e session du Comité des transports intérieurs et des communications de la Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient, Bangkok, 23 novembre au 1^{er} décembre 1964.

B. Conférences et réunions auxquelles l'Union n'était pas représentée

1. Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient: 7^e session de la Commission du Commerce, Bangkok, 15 au 21 janvier 1964.
2. Commission économique pour l'Amérique latine: 10^e session de la Commission de l'Ensemble, Santiago, Chili, 12 au 14 février 1964.

3. 13^e session du Comité scientifique sur les effets des radiations atomiques, Genève, février 1964.
4. 1^{re} session du Comité consultatif sur l'application de la science et de la technique au développement, New York, 25 février au 6 mars 1964.
5. 20^e session de la Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient, Téhéran, 2 au 17 mars 1964.
6. 4^e réunion du Sous-Comité pour l'Océanographie du Comité administratif de coordination, Genève, 9 au 11 mars 1964.
7. Séminaire sur la liberté de l'information, Rome, 7 au 20 avril 1964.
8. Séminaire sur les Droits de l'Homme dans les pays en voie de développement, Kaboul, 12 au 25 mai 1964.
9. Réunion du Comité pour l'Année internationale pour les Droits de l'Homme, New York, juin 1964.
10. 61^e réunion du Comité consultatif scientifique, Genève, août 1964.
11. 2^e partie de la 3^e session du Sous-Comité juridique du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, New York, 5 au 23 octobre 1964.
12. 6^e session du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, New York, octobre 1964.
13. Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient: 8^e session de la Sous-Commission des chemins de fer, Bangkok, 27 octobre au 2 novembre 1964.
14. Commission économique pour l'Afrique: Conférence sur le transport aérien en Afrique, Addis Ababa, 9 au 20 novembre 1964.
15. Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient: 6^e Conférence régionale sur le développement de ressources d'eau, Bangkok, 12 au 19 novembre 1964.
16. 4^e Conférence cartographique régionale pour l'Asie et l'Extrême-Orient, Manille, 21 novembre au 5 décembre 1964.
17. Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient: 6^e session de la Conférence des Statisticiens asiatiques, Bangkok, 2 au 22 décembre 1964.
18. XIX^e session de l'Assemblée générale des Nations Unies, décembre 1964.

ANNEXE 6

ASSISTANCE TECHNIQUE FOURNIE EN 1964 SOUS LES AUSPICES DE L'U.I.T.

TABEAU I

Experts engagés en 1964 au titre des programmes d'assistance technique de l'U.I.T.

A. Programme élargi d'assistance technique (PEAT).

Pays ou région d'affectation	Nom (nationalité)	Spécialité et/ou titre	Dates de début et de fin de mission
Afghanistan	Bernward Kupitz (République Fédérale d'Allemagne)	Courants porteurs et transmission	10.9.1961
	Herman Sauermilch (République Fédérale d'Allemagne)	Courants porteurs	8.9.1958
Algérie	Heinz Rudat (République Fédérale d'Allemagne)	Conseiller en radiodiffusion et en télévision	5.4.1964
Birmanie	Cecil M. Hall (Australie)	Conseiller technique pour la planification (fil et radio)	23.6.1961- 31.12.1964
Cameroun	David H. Smith (Royaume-Uni)	Radiocommunications	1.12.1963
République Centrafricaine et Tchad	Robert Pezard (France)	Formation du personnel	3.9.1962
Ceylan	Walter Chatwin (Royaume-Uni)	Technique des télécommunications	27.10.1963- 31.12.1964
Tchad	Albert Bouchet (France)	Professeur de radio-électricité générale	25.4.1964
	Yves Heurtin (France)	Travaux pratiques de radio-électricité	26.10.1964
Chili	Zygmunt Rafalowicz (Pologne)	Conseiller technique	19.1.1964
Chine	Sven B. Einarsson (Suède)	Exploitation téléphonique	18.10.1964

Pays ou région d'affectation	Nom (nationalité)	Spécialité et/ou titre	Dates de début et de fin de mission
Congo (Léopoldville)	Jacques Gavan (Israël)	Instructeur (radiocommunications)	1.1.1964
	Gustave Möckli (Suisse)	Professeur de français	3.1.1964
	Ellioth Pierre (Haïti)	Instructeur (téléphonie)	1.1.1964
	Santiago Quijano Caballero (Colombie)	Chef de mission	1.1.1964- 17.4.1964
	Roland Scott-Jackson (Royaume-Uni)	Professeur d'anglais	1.1.1964
	Robert Sondaz (France)	Organisation des services de formation du personnel	13.3.1964
	Gabriel Tedros (Ethiopie)	Chef de mission	30.6.1964
Equateur	Adrianus Jan Ehle (Pays-Bas)	Spécialiste des télécom- munications	19.1.1964- 5.2.1964
	José M. Pardo Horno (Espagne)	Organisation des services de télécommunications	18.9.1964
Ethiopie	Kurt Scherrer (Suisse)	Radiocommunications (instructeur à l'Institut éthiopien des télécom- munications)	1.8.1959
	Thomas J. A. Watters (Royaume-Uni)	Téléphonie (directeur de l'Institut éthiopien des télécommunications)	26.8.1957
Ghana	Alan J. H. Burton (Royaume-Uni)	Formation du personnel	31.7.1961- 23.9.1964
Guinée	Roger Jeammet (France)	Télégraphie et téléphonie	15.12.1963
Indonésie	Christopher F. Mc- Grane (Irlande)	Technique des hyper- fréquences	2.2.1964

Pays ou région d'affectation	Nom (nationalité)	Spécialité et/ou titre	Dates de début et de fin de mission
Iran	Marcel V. Scoffier (France)	Planification des télécom- munications	1.1.1957
Iraq	Gottfried Altherr (Suisse)	Commutation téléphonique	3.5.1964- 2.7.1964
Jordanie	Spyros Kassimatis (Grèce)	Radiocommunications (émission et réception)	5.2.1964
Liban	Paul Chaspoul (France)	Radiocommunications	6.1.1964- 5.4.1964
	Roger Cosnier (France)	Télex	3.7.1963- 2.4.1964
Libéria	Nurur RAHIM (Pakistan)	Maintenance des télécom- munications	22.7.1964
	Arasurampet R. Ra- manathan (Inde)	Formation professionnelle	30.6.1964
Libye	Stanley R. Hayman (Royaume-Uni)	Trafic	24.3.1963
Madagascar	Louis Léon (France)	Formation du personnel	4.10.1962- 30.6.1964
Malaisie	Alexander J. O'Connor (Australie)	Centraux urbains	29.12.1964
	Barry A. Warner (Nouvelle-Zélande)	Maintenance et exploitation du matériel de télévision	14.5.1964
	Jack C. Whybourne (Australie)	Planification du réseau national automatique	13.10.1964
Niger	Jean Hubert (France)	Formation professionnelle	18.9.1964- 17.11.1964
Pakistan	Olav Rue (Norvège)	Radiocommunications (études de propagation)	28.10.1963- 27.4.1964
	Tsuneji Yaginuma (Japon)	Contrôle des émissions	15.11.1963- 15.5.1964
Pérou	Alvaro A. Leal (Brésil)	Tarif des télécommunications	27.1.1964- 26.5.1964

Pays ou région d'affectation	Nom (nationalité)	Spécialité et/ou titre	Dates de début et de fin de mission
Pérou <i>(suite)</i>	José M. Pardo Horno (Espagne)	Organisation des télécom- munications	8.3.1964- 17.9.1964
Rwanda	Maurice Sainte-Cluque (France)	Conseiller technique	30.9.1964
Sénégal	Edouard Verbeiren (Belgique)	Conseiller technique	14.10.1964
Sierra Leone	Kenneth A. Lees (Royaume-Uni)	Instructeur (télécommunications)	26.4.1964
Somalie	Boris N. Sizov (U.R.S.S.)	Conseiller technique	11.12.1964
République Arabe Syrienne	Paul Herzog (République Fédérale d'Allemagne)	Commutation automatique à grande distance	28.9.1964
République Togolaise	Shawkat S. Sawwaf (République Arabe Syrienne)	Conseiller en télécommuni- cations, radiocommuni- cations et lignes	29.11.1964
République Arabe Unie	Kenneth Green (Royaume-Uni)	Maintenance des lignes télé- phoniques interurbaines aériennes	10.3.1963- 11.6.1964
Afrique (projet régio- nal)	Wieslaw Fijalkowski (Pologne)	Télécommunications	3.7.1962- 24.4.1964
	Juan Hinrichsen R. (Chili)	Télécommunications	30.7.1962
	Santiago Quijano Caballero (Colombie)	Chef de mission	18.4.1964
	Frank Norman (Australie)	Télécommunications	1.9.1964
Asie et Extrême-Orient (projet régio- nal)	Yoshihide Omachi (Japon)	Télécommunications	29.6.1964
	Kaliyanpur V. Pai (Inde)	Télécommunications	9.12.1961

Pays ou région d'affectation	Nom (nationalité)	Spécialité et/ou titre	Dates de début et de fin de mission
Amérique Latine (projet régional)	José I. Caicoya (Espagne)	Télécommunications	28.4.1962
	Caesar Frank Fiore (Etats-Unis)	Télécommunications	25.3.1962
Amérique Centrale (projet régional)	Benjamin Brok (Etats-Unis)	Matériel pour centraux télégraphiques et télépho- niques	13.2.1964
	Alexander B. Mac- Lennan (Royaume-Uni)	Systèmes de transmission à hyperfréquences	3.2.1964
	Dietrich Westendörff (République Fédérale d'Allemagne)	Télécommunications	15.1.1964- 13.3.1964
	Oeds van der Woude (Pays-Bas)	Réseaux et installations extérieures	24.3.1964

B. Agence des Nations Unies pour le relèvement de la Corée (UNKRA).

Pays ou région d'affectation	Nom (nationalité)	Spécialité et/ou titre	Dates de début et de fin de mission
Corée	Hubert Arthur (Nouvelle-Zélande)	Gestion des fréquences radio-électriques	27.3.1964

C. Assistance technique à titre onéreux

Pays ou région d'affectation	Nom (nationalité)	Spécialité et/ou titre	Dates de début et de fin de mission
Iran	Daniel Sutton (France)	Courants porteurs	1.1.1964- 31.8.1964
Malaisie (Singapour)	Dirk Van Hemert (Pays-Bas)	Planification téléphonique	16.2.1964- 15.5.1964

Pays ou région d'affectation	Nom (nationalité)	Spécialité et/ou titre	Dates de début et de fin de mission
Arabie Saoudite	Abdul Khaliq (Pakistan)	Centraux téléphoniques	1.1.1964
	Mukkavalli L. Sastry (Inde)	Emetteurs de radio-communications	12.7.1964- 12.10.1964
	Syed Abdul Sathar (Pakistan)	Planification des télécommunications	9.11.1963
Vénézuéla	John Ferris (Australie)	Trafic téléphonique	8.10.1963

D. *Fonds spécial.*

Pays ou région d'affectation	Nom (nationalité)	Spécialité et/ou titre	Dates de début et de fin de mission
Algérie	Wieslaw Fijalkowski (Pologne)	Directeur du projet	25.4.1964
Chine	Joseph Chang (Etats-Unis)	Physique et électronique	31.8.1964
	James O. McNally (Etats-Unis)	Physique et électronique	18.8.1963- 22.5.1964
	William W. Peterson (Etats-Unis)	Electronique et télécommunications	18.8.1963- 17.8.1964
Ghana	Derk E. Luten (Pays-Bas)	Directeur du projet	8.10.1964
Indonésie	Masafumi Kinoshita (Japon)	Directeur du projet	15.11.1963
Iraq	Donald R. Beaton (Australie)	Instructeur (commutation téléphonique)	27.4.1964
	Brian F. Crutcher (Australie)	Instructeur (installations extérieures)	27.4.1964
	John B. King (Royaume-Uni)	Instructeur (technique du trafic)	15.6.1964
	John Stuart MacGregor (Australie)	Directeur du projet	2.10.1963

Pays ou région d'affectation	Nom (nationalité)	Spécialité et/ou titre	Dates de début et de fin de mission
Corée	Klaus Deutrich (République Fédérale d'Allemagne)	Instructeur (téléphonie automatique)	3.1.1964
	Martin J. Keane (Irlande)	Instructeur (courants por- teurs et transmission)	7.10.1963
	Pao-Huaung Kong (Chine)	Instructeur (téléphonie automatique)	21.10.1963
	Shih-Yang Lung (Chine)	Instructeur (technique du trafic téléphonique)	16.9.1964
	William S. Martin (Canada)	Instructeur (installations extérieures)	12.5.1964
	Seinosuke Miyashita (Japon)	Instructeur (comptabilité des recettes et des magasins)	8.5.1964
	Amos L. O'Donnell (Australie)	Instructeur (ondes métriques et hyperfréquences)	14.11.1963
	Louis L. Thomas (Etats-Unis)	Directeur du projet	10.2.1963
	John W. Willmot (Royaume-Uni)	Instructeur (télégraphie)	4.5.1964
Libye	Robert Ch. Barton (Australie)	Instructeur (radiocom- munications)	30.3.1963
	Joseph M. F. Kennedy (Irlande)	Instructeur (télégraphie et téléphonie)	2.12.1962
	Gordon S. Thomas (Royaume-Uni)	Directeur du projet	10.5.1962
Madagascar	Louis Léon (France)	Directeur du projet	1.7.1964
Malaisie	Gordon Bishop (Royaume-Uni)	Instructeur (commutation)	10.6.1963
	Roydon S. Butler (Australie)	Instructeur (télégraphie)	7.10.1963
	Clarence L. Canute (Australie)	Instructeur (transmission)	8.6.1963

Pays ou région d'affectation	Nom (nationalité)	Spécialité et/ou titre	Dates de début et de fin de mission
Malaisie <i>(suite)</i>	Robert M. Johnsen (Norvège)	Instructeur (radiocom- munications)	28.7.1964
	John Patrick Killeen (Australie)	Instructeur (matériel de lignes)	8.6.1963
	Colin W. C. Richards (Royaume-Uni)	Directeur du projet	24.9.1962
Philippines	Ryuzaburo Inano (Japon)	Instructeur (radiocom- munications)	6.7.1964
	William B. Jago (Royaume-Uni)	Directeur du projet	30.1.1963
	John H. Johnson (Royaume-Uni)	Instructeur (transmission et courants porteurs)	30.9.1964
	Allan T. Lancashire (Australie)	Instructeur (télégraphie harmonique, commutation automatique en télégraphie et appareils télégraphiques)	16.3.1964
	Tatsuro Matsushashi (Japon)	Instructeur (lignes et câbles)	11.1.1964
	Kaare Welle (Norvège)	Instructeur (commutation téléphonique automatique)	15.1.1964
Soudan	Mervyn A. Gale (Royaume-Uni)	Instructeur (télégraphie)	8.12.1963
	Charles J. Hughes (Royaume-Uni)	Instructeur (radiocom- munications)	1.1.1963- 5.3.1964
	Dennis Roddy (Royaume-Uni)	Instructeur (radiocom- munications)	1.4.1964
	Leonard S. Scammell (Royaume-Uni)	Instructeur (téléphonie automatique)	5.8.1963
	P. S. M. Sundaram (Inde)	Directeur du projet	10.12.1962

Pays ou région d'affectation	Nom (nationalité)	Spécialité et/ou titre	Dates de début et de fin de la mission
Thaïlande	Paul L. Dubois (Australie)	Directeur du projet	20.2.1964
	R. Seshasayee (Inde)	Instructeur (transmission et courants porteurs)	14.12.1964
Vénézuéla	Juan F. Bartet Rosas (Pérou)	Instructeur en transmission (théorie et pratique)	8.9.1964
	Louis Carrere (France)	Instructeur (commutation téléphonique et technique du trafic)	27.9.1964
	Jan Deketh (Pays-Bas)	Directeur du projet	1.1.1964
	Jorge Mareggiani (Argentine)	Instructeur (mesures électriques et installations d'énergie)	7.9.1964
	Humberto Ruiz C. (Pérou)	Instructeur (matériel et systèmes de radiocom- munications)	8.9.1964

TABLEAU II

Rapport sommaire sur les missions d'experts

A. *Programme élargi d'assistance technique (P.E.A.T.)*

Afghanistan

M. H. Sauermilch (République Fédérale d'Allemagne), spécialiste de la téléphonie, et M. B. Kupitz (République Fédérale d'Allemagne), spécialiste de la transmission par courants porteurs, ont poursuivi leur engagement pendant toute l'année 1964. Leur mission durera toute la période 1965-1966.

Algérie

M. H. Rudat (République Fédérale d'Allemagne) a commencé, en avril 1964, une mission d'une année. Il conseille le gouvernement algérien sur la planification des réseaux de télévision et de radiodiffusion sonore.

Birmanie

M. C. M. Hall (Australie) a terminé, en novembre 1964, son engagement de conseiller technique auprès du gouvernement pour les problèmes généraux de télécommunications. Il a, en outre, dirigé les travaux de construction d'une station d'émission sur ondes décamétriques à Toegyau-gale. Celle-ci comprend un émetteur de 40 kW à bandes latérales indépendantes et à bande latérale unique, deux émetteurs de 20 kW à bande latérale unique et plusieurs autres de puissance moindre. Certains de ces émetteurs étaient en réserve depuis sept ans.

Cameroun

M. D. H. Smith (Royaume-Uni) a poursuivi son travail de conseiller technique en télécommunications pendant toute l'année 1964. Il a établi un plan quinquennal de développement des télécommunications au Cameroun, où sa mission paraît devoir le retenir jusqu'à la fin de 1966.

République Centrafricaine et Tchad

M. R. Pézard (France) a rempli sa mission, qui avait pour objet de fonder, à Fort-Archambault, une école professionnelle de télécommunications qu'il a remise à un directeur désigné par le gouvernement du Tchad. Cette école est déjà ouverte, l'U.I.T. ayant procuré deux instructeurs, MM. A. Bouchet et Y. Heurtin (France). M. Pézard s'occupe maintenant de créer une deuxième école à Bangui (République Centrafricaine). Sa mission prendra fin au milieu de 1965.

Ceylan

M. W. Chatwin (Royaume-Uni) terminera son engagement à l'Institute of Practical Technology à Katubedda, près de Colombo. Il a mission de familiariser les techniciens des télécommunications avec les principes de la téléphonie et de la télégraphie, les systèmes de commutation téléphonique, les principes des émissions par radio et par fil, l'étude et la réalisation des équipements radioélectriques et du matériel à courants porteurs.

Chili

M. Z. Rafalowicz (Pologne) a repris, en janvier 1964, ses fonctions de conseiller technique pour la réorganisation des réseaux de télécommunications. Sa mission précédente au Chili avait pris fin en mai 1963.

Chine

M. B. Einarsson (Suède) accomplit à ce moment, à Taïpeh, une mission de 6 mois de conseiller en exploitation téléphonique. Son rôle est d'étudier la situation et de fournir des avis sur les questions ci-après: pratique et réglementation de l'exploitation téléphonique urbaine, interurbaine et internationale, plans et agencement des centraux manuels et formation professionnelle des opérateurs.

Congo (Léopoldville)

La direction de la mission du Congo a été confiée, en juillet 1964, à M. G. Tedros (Ethiopie). Celui-ci exerce, auprès du gouvernement congolais, les fonctions de conseiller technique en télécommunications, au titre des activités de l'O.N.U. MM. G. Möckli (Suisse), R. Sondaz (France), J. Gavan (Israël), E. Pierre (Haïti) et R. Scott-Jackson (Royaume-Uni), experts de l'U.I.T. au titre du P.E.A.T., travaillent comme instructeurs à l'Ecole nationale des télécommunications de Léopoldville. Leur engagement se poursuivra en 1965.

Costa Rica

M. O. van der Woude (Pays-Bas), spécialiste des installations extérieures, prêtait son concours à Costa Rica depuis mars 1964. Il a également été demandé pour des missions dans des pays voisins.

Equateur

En 1964, l'U.I.T. a envoyé, à la requête du gouvernement, deux experts en Equateur: M. J. Ehnle (Pays-Bas), pour la planification du réseau de télécommunications, et M. J. M. Pardo Horno (Espagne), pour l'organisation des services de télécommunications. Le deuxième a pris ses fonctions en septembre 1964; la durée de sa mission est de six mois.

El Salvador

Un spécialiste de la transmission, M. A. McLennan (Royaume-Uni), a séjourné au Salvador de février à fin 1964, conseillant le gouvernement en vue de la réalisation d'un important réseau de faisceaux hertziens. Il a également été prié de se mettre à la disposition de pays voisins.

Ethiopie

M. T. J. A. Watters (Royaume-Uni) et M. K. Scherrer (Suisse) ont continué à travailler comme directeur et comme instructeur en radiocommunications, respectivement, à l'Institut des télécommunications d'Addis Ababa.

Ghana

M. A. H. J. Burton (Royaume-Uni) a quitté le Ghana au milieu de 1964, pour rejoindre son poste à son administration d'origine. L'école professionnelle dont il a été le directeur relève maintenant du Fonds spécial.

Guatemala

Ce pays a bénéficié, en 1964, du concours d'un spécialiste de l'équipement des centraux, M. B. Brok (Etats-Unis), qui a débuté dans sa mission en février 1964. Il a également été fait appel à ses services pour des pays voisins.

Guinée

M. R. Jeammet (France), a continué sa mission d'expert en télécommunications en République de Guinée, pendant toute l'année 1964. Il a conseillé le gouvernement sur la coordination des différents travaux prévus par accords bilatéraux et a assuré un cours de formation de techniciens des télécommunications. Il élabore actuellement un programme à long terme de formation professionnelle dans le domaine des télécommunications. Sa mission durera toute l'année 1965.

Honduras

En février et mars 1964, M. D. Westendörff (République Fédérale d'Allemagne), spécialiste de l'équipement des centraux, a rempli, au Honduras, une mission de courte durée ayant pour objet de conseiller le gouvernement sur la modernisation du réseau téléphonique de Tegucigalpa.

Indonésie

M. McGrane (Irlande), spécialiste des hyperfréquences, a été engagé pour aider le service indonésien des télécommunications à étudier et à élaborer un projet de création d'un système national de télécommunications par faisceaux hertziens. Il assurera également la construction d'un laboratoire et d'un atelier, ainsi que la formation du personnel spécialisé dans les techniques modernes d'hyperfréquences.

Iran

M. M. Scoffier (France) a continué, pendant toute l'année 1964, à fournir au gouvernement des conseils techniques pour l'étude et la réalisation d'un réseau de télécommunications, et il doit rester en Iran encore une année.

Iraq

M. G. Altherr (Suisse) a accompli en Iraq une mission de deux mois en qualité de conseiller technique en commutation téléphonique. Il a examiné les projets et les devis que différentes firmes ont présentés au gouvernement pour l'agrandissement du centre de commutation existant. Son rôle consistait tout particulièrement à conseiller sur le choix du système répondant le mieux aux besoins du pays.

Jordanie

M. S. Kassimatis (Grèce) vient de prendre ses fonctions de conseiller technique en émission et réception radio. Sa mission, qui durera 12 mois, consiste à fournir des avis techniques sur l'exploitation et la maintenance des principales stations émettrices et réceptrices et sur des questions connexes. Il assurera, en outre, la formation du personnel technique local.

Liban

M. R. Cosnier (France) a achevé sa mission d'expert en télex. Elle constituait le prolongement d'une mission antérieure. Il s'agissait principalement de mettre en service un réseau télex à Beyrouth et de former le personnel d'exploitation et de maintenance.

M. P. Chaspoul (France), spécialiste des radiocommunications, a terminé au Liban une deuxième mission dans ce domaine. Il a aidé l'Administration à élaborer, pour l'exploitation des services radioélectriques, un règlement des télécommunications tenant compte des dispositions du Règlement des radiocommunications de Genève (1959). Sa mission n'était que de courte durée.

Libéria

Deux spécialistes de l'U.I.T., M. A. R. Ramanathan (Inde), pour la formation professionnelle, et M. S. N. Rahim (Pakistan), pour la maintenance des installations radio, ont commencé leurs missions en mai 1964. Ils seront bientôt rejoints par un spécialiste de la maintenance des installations à hyperfréquences. Son arrivée va compléter l'équipe réclamée par le Libéria pour réaliser un programme de maintenance et d'exploitation du nouveau réseau national de télécommunications.

Libye

M. S. R. Hayman (Royaume-Uni) a continué, pendant toute l'année 1964, d'exécuter son engagement de conseiller technique pour le trafic des télécommunications. A la demande du gouvernement libyen, sa mission se poursuivra jusqu'à la fin de 1965.

Madagascar

M. L. Léon (France) a été nommé Directeur d'un projet du Fonds spécial prévoyant l'établissement d'une Ecole professionnelle des télécommunications à Madagascar à partir du milieu de 1964. Pendant la durée de sa mission en qualité d'expert du P.E.A.T., M. Léon a préparé la création de cette école.

Malaisie

M. B. A. Warner (Nouvelle-Zélande) a été recruté en qualité de spécialiste de la maintenance des récepteurs de télévision. Ses attributions comprennent également la formation du personnel. M. J. C. Whybourne (Australie) a été engagé en tant que spécialiste de l'automatique interurbain. Ses fonctions consistent à mettre au point un plan de réseau national automatique pour la Malaisie et à guider un groupe pour la planification de l'automatique interurbain dans la mise en œuvre de ce plan.

Un spécialiste des centraux urbains, M. J. O'Connor (Australie) a été recruté à la fin de l'année pour examiner la situation des télécommunications à Sabah et Sarawak. La durée de sa mission sera de 4 mois.

Niger

M. J. Hubert (France) a passé deux mois dans la République du Niger où il a fourni des conseils en vue de la création d'une école professionnelle nationale des télécommunications. Il a quitté Niamey en novembre 1964.

Pakistan

M. O. Rue (Norvège), spécialiste de la propagation radioélectrique, a été chargé d'en examiner les problèmes au cours d'une mission de six mois en vue notamment d'établir des liaisons sûres entre l'Est et l'Ouest du Pakistan, de concevoir des antennes appropriées, etc. Il a également formé un successeur dans ce domaine.

M. T. Yaginuma (Japon) a été recruté pour une mission de six mois en qualité de spécialiste du contrôle des émissions (matériel et fonctionnement).

Pérou

En 1964, le Pérou a reçu l'aide de deux experts de l'U.I.T. : M. A. A. Leal (Brésil), spécialiste des tarifs des télécommunications et M. J. M. Pardo Horno (Espagne), spécialiste de l'organisation des services de télécommunications et de la rédaction de lois et de règlements.

Rwanda

M. M. Sainte-Cluque (France) est en mission au Rwanda depuis septembre 1964 en qualité de conseiller en télécommunications. Il sera chargé de conseiller le gouvernement en ce qui concerne tous les aspects du développement des télécommunications dans ce pays.

Sénégal

M. E. Verbeiren (Belgique) s'est rendu en mission au Sénégal en octobre 1964 en tant que conseiller en télécommunications. Il aura pour tâche de fournir des avis au Gouvernement sur tous les aspects du développement des télécommunications de ce pays dans le cadre des plans nationaux à court et à long terme.

Sierra Leone

M. K. Lees (Royaume-Uni) a pris ses fonctions de conseiller du gouvernement pour les questions de formation professionnelle en avril 1964. Il est instructeur en télécommunications à l'Institut professionnel de Freetown et fournira des conseils en vue de la préparation de cours destinés à répondre aux nécessités du pays.

Somalie

M. B. Sizov (U.R.S.S.) s'est rendu à Mogadiscio en décembre 1964 pour y exercer les fonctions de conseiller technique en télécommunications. La durée de sa mission est d'une année.

République Arabe Syrienne

M. P. Herzog (République Fédérale d'Allemagne) est pour six mois en Syrie en qualité de spécialiste de la commutation automatique à grande distance. Il doit fournir des conseils pour l'établissement d'un plan de réseau national automatique et pour toutes autres questions s'y rapportant. Son lieu d'affectation est Beyrouth.

Togo

M. S. Sawwaf (Syrie) a commencé le 31 novembre 1964 une mission de sept mois au Togo en qualité de conseiller en télécommunications.

République Arabe Unie

M. K. J. Green (Royaume-Uni), spécialiste des installations extérieures, a quitté le Caire en juin 1964 après avoir fourni au gouvernement des conseils techniques sur la maintenance des lignes interurbaines aériennes et sur les réseaux urbains. Son rapport final et ses recommandations ont été envoyés au gouvernement de la République Arabe Unie.

Projets régionaux

Afrique

En avril 1964, le poste de chef de la mission U.I.T./C.E.A. a été confié à M. S. Quijano-Caballero (Colombie). M. Hinrichsen travaille en Afrique comme expert régional depuis 1962. M. Fijalkowski, autre expert régional, a été nommé Directeur de projet en Algérie en juillet 1964. L'effectif de l'équipe de l'U.I.T. a été renforcé par l'arrivée de M. F. Norman (Australie), transféré du Congo. La mission procède à des travaux préparatoires à l'établissement des circuits dont l'Afrique a un besoin urgent et examine la préparation de plans à long terme.

Asie et Extrême-Orient

Deux experts régionaux, M. K. V. Pai (Inde) et M. Y. Omachi (Japon), sont en poste à Bangkok. M. Y. Omachi a pris ses fonctions en juillet 1964 et M. K. V. Pai est en mission depuis 1964. Ils continuent à travailler en étroite collaboration avec la Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient (C.E.A.E.O.). Ils ont prêté leur concours à divers pays qui le leur avaient demandé. Ils ont également contribué à l'élaboration de statistiques des télécommunications et de documents destinés à des réunions de la C.E.A.E.O.

Amérique latine

M. C. F. Fiore (Etats-Unis) et M. J. I. Caicoya (Espagne) ont continué en 1964 à aider les gouvernements de cette région à résoudre divers problèmes dans le domaine des télécommunications. M. C. F. Fiore a également prêté son concours à plusieurs pays de la région des Caraïbes.

B. Programme d'assistance technique à titre onéreux

Iran

M. D. Sutton (France) a achevé sa mission relevant du programme d'assistance technique à titre onéreux à la fin d'août 1964. Il a contribué à l'installation et à la maintenance d'équipement pour courants porteurs. Il a également formé du personnel local dans ce domaine.

Malaisie

M. D. van Hemert (Pays-Bas) a été envoyé en Malaisie pour une mission de six mois en qualité de conseiller en planification téléphonique pour la région de Singapour.

Arabie Saoudite

Les experts suivants ont été envoyés en mission au titre du programme d'assistance technique à titre onéreux:

M. A. Khaliq (Pakistan), qui a continué pendant toute l'année 1964 à s'employer à la planification et à la maintenance de réseaux urbains, à la formation de personnel local, à la gestion des magasins et à toutes autres activités du même ordre.

M. S. A. Sathar (Pakistan), qui a également poursuivi sa mission en 1964. Il aide le gouvernement à mettre au point un programme de développement du réseau de télécommunications et le conseille sur la planification et les aspects financiers de la mise en œuvre des projets envisagés.

M. M. L. Sastry (Inde), spécialiste des émetteurs de radiodiffusion de grande puissance, qui a été recruté pour une mission de courte durée (3 mois) afin d'examiner des devis concernant des émetteurs pour ondes moyennes et de fournir des conseils au gouvernement sur des émetteurs pour ondes courtes de grande puissance et sur toutes autres questions s'y rapportant. Cette mission sera renouvelée en 1965 pour une plus longue durée.

Vénézuéla

M. J. Ferris (Australie), spécialiste des questions de trafic, a poursuivi en 1964 sa mission au Vénézuéla.

C. Agence des Nations Unies pour le relèvement de la Corée (UNKRA)

M. Arthur (Nouvelle-Zélande), spécialiste de la gestion des fréquences, est en mission à Séoul depuis avril 1964, où il est consulté pour l'organisation et la mise sur pied d'un Bureau de gestion des fréquences et pour toutes les questions s'y rapportant.

TABLEAU III

Stagiaires à qui une bourse a été attribuée, en 1964, au titre des programmes d'assistance technique de l'U.I.T. et stagiaires qui, ayant bénéficié d'une bourse en application de programmes d'années précédentes, ont commencé, poursuivi ou achevé leurs études en 1964

Pays d'origine	Noms	Année d'attribution de la bourse	Année (s) d'études	Pays hôte
Argentine	L. Cravino	1962	1963/64	Italie
	A. Jorge Flores	1964	1965	Espagne
Afghanistan	S. Alim	1964	1965/66	Allemagne
	P. M. Zeray	1964	1965/66	Allemagne
Bolivie	F. Ballivian Berdecio	1962	1964/65	Espagne
	M. Cuellar Valda	1963	1964/65	Argentine
Bulgarie	D. Dimitrov	1964	1965	Autriche
	A. Popov	1964	1965	Autriche
Ceylan	P. M. de Silva	1963	1964	Royaume-Uni, Pays-Bas, Allemagne, U.I.T. (siège)
	P. Q. Wickremasinghe	1964	1965	Suède, Allemagne
Tchad	J. K. d'Abzac	1963	1963/64	France
	M. Kabo	1963	1964/65	France
Congo (Brazzaville)	P. Badila	1964	1965/66	France
	M. Bikindou	1964	1964/65	France
	G. Bilayi Mounkala	1964	1964/65	France
	W. Djonga	1964	1964/65	France
	A. Manpouya	1962	1962/63/64	France
	J. Mouanda	1964	1965/66	France
	M. Niangoula	1964	1964	France
	A. Pambou	1964	1964/65	France
	L. Thine	1964	1964/65	France
Congo (Léopoldville)	C. Kibonge	1963	1963/64	France
	L. Manzanga	1964	1965	France
	J. Tavares	1964	1965	France
Costa Rica	F. Carballo	1964	1965	France — U.I.T. (siège)
	R. Castro Monge	1964	1965	Italie
	F. Herrero	1964	1964/65	Etats-Unis — France
	P. Quirós	1964	1964/65	Etats-Unis

Pays d'origine	Noms	Année d'attribution de la bourse	Année (s) d'études	Pays hôte
Dahomey	D. Agoli Agbo	1963	1963/64	France
	E. Amoussou	1963	1963/64	France
	P. Amoussou	1963	1963/64	France
	Z. Assani	1964	1964/65	France
	N. Bocco	1964	1964/65	France
	T. Bouraima	1964	1964	France
	D. Goïto Vissin	1963	1963/64	France
	P. Houndjo	1963	1963/64	France
	G. Mehouelley	1963	1963/64	France
Equateur	G. Jarrín	1964	1964	U.I.T. — Espagne, Royaume-Uni
	N. Lara Almeida	1963	1964	Colombie, Espagne
	J. A. Salazar Aguirre	1964	1964/65	Mexique
El Salvador	R. Batres	1964	1965	Espagne
	E. Mendoza Linares	1964	1964/65/66	Italie
	G. Pinto Martínez	1964	1964/65/66	Italie
Gabon	P. Andjaye	1964	1964/65	France
	A. Djiemby	1964	1964	France
	B. Engone	1963	1963/64	France
	B. Mbouloungou	1964	1964/65	France
	J. Boussougouth	1964	1965	France
Grèce	D. Bacalexis	1963	1964	France, Belgique
	G. Dessipris	1963	1964/65	Royaume-Uni
	G. Chryssanthakis	1963	1965	Royaume-Uni
	G. Tzanopoulos	1964	1965	Royaume-Uni
Guatemala	C. García Salas	1964	1964/65/66	Italie
	M. Rayo Ovalle	1964	1965	Espagne
Guinée	C. Omer	1963	1964/65	France
	M. Saadi	1963	1964/65	France
	O. Sow	1963	1964/65	France
Honduras	J. Cerrato Gattorno	1964	1965	France
	J. Pineda	1964	1964/65/66	France
Inde	Dilmohan Singh	1963	1963/64	Japon
	V. M. Gogte	1963	1963/64	Japon, Etats-Unis
	K. R. Phadke	1963	1963/64	Allemagne, Royaume-Uni
Indonésie	S. Abdurachman	1963	1964/65	Japon, Etats-Unis
	A. Hanadi	1963	1964/65	Allemagne
	S. Sastradiria	1963	1964/65	Allemagne

Pays d'origine	Noms	Année d'attribution de la bourse	Année (s) d'études	Pays hôte
Indonésie (<i>suite</i>)	Soeharto	1964	1965	Japon
	S. Tio Tjoe	1964	1965	Japon
	S. Tjaroso	1963	1964/65	Japon
Israël	R. Ariel	1963	1963/64	Etats-Unis, Royaume-Uni, Suisse
	N. Adler	1963	1964	Suisse, Pays-Bas
	H. Elazari	1963	1964	Pays-Bas, Suède
	I. S. Gellman	1963	1964	Allemagne, Suisse
	A. Gilboa	1963	1963/64	Royaume-Uni
Côte d'Ivoire	G. Emolo	1963	1963/64	France
	G. Gnabrohu	1963	1963/64	France
	K. Kouadja	1963	1963/64	France
Japon	K. Iwata	1963	1964	Suisse, Allemagne, Pays-Bas, Royaume-Uni, Etats-Unis
Jordanie	M. T. Arafat	1962	1963/64	Suisse, Royaume-Uni
	M. Dabbas	1962	1964/65/66	Royaume-Uni
	A. D. Kamel	1964	1965	Royaume-Uni
	K. Samawi	1961	1962/63/64	U.I.T., Belgique, Royaume-Uni
Corée (F. S.)	M. H. Park	1964	1965/66	Japon
Afrique Orientale (<i>East African Common Ser- vices Organi- zation — E.A.C.S.O.</i>)	R. Akeba	1964	1964/65	Royaume-Uni
	F. Ameka	1964	1964	Royaume-Uni
	D. K. Bett	1963	1963/64	Royaume-Uni
	H. Chasia	1964	1964/65	Royaume-Uni
	A. R. Ismail	1964	1964	Royaume-Uni
	A. Kaishozi	1964	1964/65	Royaume-Uni
	M. Karago	1963	1963/64	Royaume-Uni
	F. C. Kasambala	1963	1963/64	Royaume-Uni
	A. Kawamara	1964	1964/65	Royaume-Uni
	D. A. Kiboro	1963	1963/64	Royaume-Uni
	M. T. Kilili	1963	1963/64	Royaume-Uni
	N. M. Kyamanywa	1964	1964/65	Royaume-Uni
	J. B. Kyezza-Kyazze	1963	1963/64	Royaume-Uni
	O. K. Mfaume	1963	1963/64	Royaume-Uni
	A. H. Muna	1963	1963/64	Royaume-Uni
	W. I. Mwangi	1964	1964/65	Royaume-Uni
	D. Nangalama	1964	1964/65	Royaume-Uni
	N. J. Ngumba	1963	1963/64	Royaume-Uni
F. K. Njuru	1963	1963/64	Royaume-Uni	
Laos	P. Phoumisane	1962	1963/64/65	France

Pays d'origine	Noms	Année d'attribution de la bourse	Année (s) d'études	Pays hôte
Libye	M. Banoun	1963	1964	Royaume-Uni
	H. Suleiman	1963	1964	Royaume-Uni
Malaisie	S. N. Chong	1964	1965	Royaume-Uni
	M. Nadzim	1964	1965	Irlande, Royaume-Uni, Suède, Allemagne, Suisse
	Jee Hooi	1964	1965	Royaume-Uni, Suède, Belgique
	T. J. Wee	1964	1965	Royaume-Uni
Mali	M. Coulibaly	1964	1964/65	France
	S. Diallo	1963	1964/65	France
	A. Sangare	1963	1964	Suisse, France
	M. Sidibe	1964	1964	U.I.T. (siège)
	S. Sylla	1963	1964/65	France, Suisse
Mexique	J. J. Castillejos	1963	1965	France
	J. González Gudino	1963	1964/65	Allemagne
	E. Labastida Bolaños	1964	1965	Pays-Bas
	G. Quiñones Jiménez	1963	1964	U.I.T., Pays-Bas, Royaume-Uni, Allemagne, France
Nicaragua	J. T. Benom	1964	1965	Canada
	P. J. Martínez	1964	1965	Canada
	E. J. Mendieta	1964	1965	Canada
Niger	B. Ali	1963	1963/64	France
	M. Boubacar	1963	1963/64	France
	A. Hassane	1963	1963/64/65	France
	I. Ibrahim	1963	1963/64	France
	M. Ide	1963	1963/64	France
	M. Mounkaila	1963	1963/64/65	France
B. Oumarou	1964	1964	France	
Panama	P. Arosemena Pinzón	1964	1964/65	Etats-Unis
	P. Moreno Peralta	1964	1964/65	Etats-Unis
	L. E. Varela	1964	1964/65	Suède
Pérou	V. Reynafarge	1964	1964	U.I.T. (siège), Espagne
Philippines (SF)	D. Suárez	1964	1965/66	Japon, Royaume-Uni
Pologne	M. Jacewicz	1963	1963/64	Suède, Danemark
	E. Jasinski	1963	1964	Suède, France
	E. Janowski	1963	1965	Suisse
	M. Prazmowski	1963	1965	Japon
	G. Wisniewski	1963	1963/64	Pays-Bas, Suède
	J. Zakowski	1963	1965	France

Pays d'origine	Noms	Année d'attribution de la bourse	Année (s) d'études	Pays hôte
Sénégal	O. Ben Hadj	1964	1964/65	France
	M. Cisse	1964	1964/65	France
Somalie	D. Hassan Jamal	1964	1965/66	Royaume-Uni
Soudan	A. H. Abdalla	1964	1965	Royaume-Uni
	K. Sulieman	1964	1965	Royaume-Uni, Suède
Syrie	A. S. Atassi	1963	1964/65	Royaume-Uni, Allemagne, France
	O. Haffar	1963	1964/65	Royaume-Uni, Belgique, Suède, France
Togo	P. Agbodjan	1963	1963/64/65	France
	T. Kavegueh	1963	1963/64/65	France
	J. L. Laré	1963	1963/64/65/66	France
Tunisie	A. Bizid	1963	1964/65	France, Italie
	M. El Ouahchy	1963	1964/65	France, Italie
	G. Bouslama	1963	1964	France
	B. Ben Hamida	1963	1964	France
Turquie	M. Akkurt	1964	1964/65	Royaume-Uni
	S. Aklar	1964	1964/65	France
	K. Cokgür	1964	1964/65	France
R.A.U.	M. el Hosseiny	1964	1965	Royaume-Uni
	M. F. Nawar	1964	1965	Royaume-Uni
Haute-Volta	L. Bamba	1963	1963/64	France
	D. Bougouma	1963	1963/64	France
	N. Kiemtore	1963	1963/64	France
	M. Kombassere	1963	1963/64	France
	A. Salia	1964	1964/65	France
	Y. Tamboura	1963	1963/64	France
	R. J. Zoma	1964	1964/65	France
	C. Zoungrana	1963	1963/64	France
Yougoslavie	V. Asanin	1964	1965	Tchécoslovaquie
	K. Bagaric	1963	1965	Suisse, Allemagne
	J. Bajzelj	1964	1965	U.R.S.S.
	R. Ciraki	1964	1965	Etats-Unis
	I. Fink	1964	1965	Italie
	M. Hadzi-Ristic	1964	1965	Royaume-Uni
	S. Jankovic	1964	1965	Suède
	M. Kreckovic	1964	1965	Allemagne
	M. Popovic	1962	1964	Suède
	V. Sljivic	1963	1964	France

TABLEAU IV

Projets approuvés par le Fonds spécial des Nations Unies (F.S.) et pour lesquels l'U.I.T. a été l'agent chargé de l'exécution

31.12.1964

Pays	Description du projet	Date d'approbation par le F.S.	Durée en années	Assistance fournie par le F.S.			Coûts des projets (estimations)		
				N° de mois de service d'experts	N° de mois d'octroi de bourses	Valeur de l'équipement	Attribution du Fonds Spécial	Contribution du Gouvernement	Total
Chine	Centre de recherche et de formation en télécommunications et en électronique	Mai 1960	3	7/84	—	Dollars Approuvé 150.000	296.100	270.000	566.100
Libye	Institut des radiocommunications et télécommunications	Déc. 1960	6	5/240	6/72	60.000	523.600	660.000	1.183.600
Malaisie	Centre professionnel des télécommunications à Kuala Lumpur	Mai 1961	5	6/312	6/72	300.000	896.100	2.431.500	3.327.600
Philippines	Institut professionnel des télécommunications à Manille	Mai 1961	5	8/336	6/72	300.000	968.600	662.700	1.631.300
Iraq	Centre professionnel des télécommunications à Bagdad	Janv. 1962	5	8/312	8/78	300.000	909.700	2.065.000	2.974.700
Soudan	Centre professionnel des Postes et télégraphes à Khartoum	Janv. 1962	5	4/192	7/78	100.000	486.900	1.450.000	1.936.900
Corée	Centre professionnel des télécommunications à Séoul	Mai 1962	5	9/348	16/152	300.000	1.288.600	1.003.000	2.291.600
Vénézuéla	Centre de formation professionnelle de techniciens des télécommunications .	Janv. 1963	4	7/336	8/90	250.000	1.110.100	3.768.000	4.878.100
Indonésie	Centre professionnel des télécommunications Bandoeng	Juin 1963	5	11/348	16/192	300.000	1.186.000	4.707.000	5.893.000

Pays	Description du projet	Date d'approbation par le F.S.	Durée en années	Assistance fournie par le F.S.			Coûts des projets (estimations)		
				N° de mois de service d'experts	N° de mois d'octroi de bourses	Valeur de l'équipement	Attribution du Fonds Spécial	Contribution du Gouvernement	Total
Thaïlande	Centre professionnel de formation, d'essais et de développement des télécommunications	Juin 1963	5	9/348	9/108	Dollars Approuvé 300.000	1.133.500	1.225.000	2.358.500
Afghanistan	Centre professionnel des télécommunications à Kaboul	Janv. 1964	5	6/252	4/48	200.000	776.800	443.000	1.219.800
Algérie	Centre professionnel des télécommunications à Alger	Janv. 1964	5	8/276	16/168	200.000	901.000	4.432.000	5.333.000
Colombie	Centre de recherche et de formation en télécommunications et en électronique	Janv. 1964	5	7/336	10/240	385.000	1.189.500	3.630.000	4.819.500
Ghana	Centre professionnel des télécommunications à Accra	Janv. 1964	5	8/360	8/90	250.000	1.100.100	1.773.000	2.873.100
Madagascar	Institut professionnel des postes et télécommunications à Antanetibé . . .	Janv. 1964	5	5/216	12/132	200.000	766.100	1.577.000	2.343.100
Inde	Centre de recherche et de formation en vue de l'utilisation des télécommunications par satellites, Ahmedabad .	Juin 1964	4	7/34	4/12	510.000	582.100	412.000	994.100
Paraguay	Enquête sur les télécommunications .	Juin 1964	2	7/96	4/48	38.000	330.500	70.000	400.500

ANNEXE 7

**SITUATION DES PRINCIPAUX DÉBITEURS DE L'UNION
AU 31 DÉCEMBRE 1964**

	Soldes dus au titre des arriérés	Se rapportant aux années
	francs suisses	
Argentine (République)	899.933,61	1959/1963
Bolivie	914.761,70	1949/1963
Chili	301.100,10	1960/1963
Costa Rica	138.206,70	1957/1963
Cuba	470.295,16	1949/1963
Equateur	67.821,30	1959/1963
Haïti (République d')	149.176,50	1955/1963
Uruguay (République Orientale de l')	61.844,11	1959/1963
	<hr/>	
	3.003.139,18	
	<hr/> <hr/>	